



# RAPPORT DE GESTION 2022





# TABLE DES MATIÈRES

Le mot du Président.....	4
--------------------------	---

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

L'Intercommunale CHUPMB .....	8
Les activités de l'Intercommunale .....	8
Secteur A : le CHU Ambroise Paré .....	9
Secteur B : le CHP Chêne aux Haies .....	16
Secteur C : le Pôle non hospitalier .....	22
Organigramme secteur A .....	23
Organigramme secteurs B et C .....	24
Le personnel .....	26
Informations légales et statutaires.....	27
Notre mission, notre vision et nos valeurs.....	32

## 2. NOS TROIS CHANTIERS MAJEURS

Le réseau hospitalier locorégional .....	38
L'accréditation.....	40
Progression vers un écosystème de santé .....	42

## 3. COMPTES ANNUELS ET STATISTIQUES D'ACTIVITÉ

Statistiques qualité et sécurité.....	46
Statistiques d'activité et d'occupation.....	51
Comptes annuels.....	55
Annexes aux comptes annuels.....	76
Les règles d'évaluation.....	89
Le rapport du réviseur .....	94
Commentaires sur les comptes annuels.....	100

## 4. LES ANNEXES

Le rapport annuel de rémunération.....	110
Le rapport annuel du comité de rémunération .....	124
La liste des adjudicataires .....	126



# LE MOT

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous présenter notre rapport de gestion pour l'année 2022.

Nous avons accompli des réalisations significatives dans tous les domaines de notre intercommunale, de la qualité des soins à l'efficacité opérationnelle. L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, mais nos équipes ont travaillé sans relâche pour maintenir notre engagement envers la prestation de soins de qualité à nos patients.

Je suis fier de dire que notre intercommunale a continué à faire des progrès significatifs dans la réalisation de nos objectifs stratégiques, notamment en améliorant l'efficacité de nos processus de soins et en renforçant la sécurité des patients. Nous sommes confrontés à des défis financiers importants ainsi qu'à une pression croissante sur nos ressources en raison de la conjoncture économique (le sous financement des soins de santé, la crise énergétique, l'inflation galopante, les indexations salariales).



# DU PRÉSIDENT

Nous avons également mis en place des mesures d'économie pour rationaliser nos dépenses, tout en gardant à l'esprit notre priorité numéro un : le bien-être de nos patients.

Je tiens à souligner que ces résultats n'auraient pas été possibles sans les efforts consentis par l'ensemble de nos équipes.

Bien sûr, nous avons encore beaucoup de travail à faire pour maintenir notre intercommunale sur la voie de la stabilité financière. Nous devons continuer à prendre des décisions parfois difficiles pour garantir que nous utilisons nos ressources de manière efficace et responsable. Je suis convaincu que nous pouvons y parvenir en travaillant ensemble, en restant concentrés sur notre mission et en faisant preuve d'innovation et de créativité.

J'en termine en remerciant encore toutes les équipes du CHUPMB pour leur engagement.

Bonne lecture !

A votre tête mais surtout à vos côtés.  
Samy Kayembe



**– CHAPITRE 1**

**QUI**

**SOMMES-NOUS ?**

**RAPPORT DE GESTION - 2022**



# L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

L'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB) est une société coopérative qui a été fondée en 1990.

Elle a pour finalité de contribuer à l'autonomie et la santé globale de tout habitant de notre région qui, à un moment de sa vie, a besoin de soins ou de services.

Jusqu'au 30 juin 2023, son siège social est établi Boulevard du Président Kennedy, 2 à 7000 Mons.

## LES ACTIVITÉS DE L'INTERCOMMUNALE

En 2022, les activités de l'Intercommunale comprenaient :

### deux sites hospitaliers

- le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré
- le Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies

### une offre intégrée de soins de proximité

- le Centre de Médecine Sportive à Mons
- le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie à Jemappes
- les Centres de Consultations de Boussu, Quaregnon, Frameries, Casteau et de Colfontaine
- le Laboratoire de biologie clinique et son vaste réseau de centres de prélèvements
- l'Espace Santé du Marché aux Herbes
- la Maison de la Femme et de l'Enfant à Frameries
- le Service de soins infirmiers à domicile de Mons-Borinage

### des services extérieurs de santé mentale

- la Maison de Soins Psychiatriques «Mozart»
- les équipes mobiles du Réseau Partenaires 107
- le Centre «Poliade»
- l'Espace Famille «Chênapans»
- la Cellule Mobile d'Intervention Synergie Handicap-Psychiatrie

### un écosystème de santé et d'autonomie

Le CHUPMB gère également plusieurs institutions dont le rôle est complémentaire à celui des hôpitaux :

- la maison de repos et de soins (MRS) « Résidence du Bois d'Havré » ainsi que les résidences services y attenantes ;
- la MRS « Bonne Maison de Bouzanton » et son Centre de soins de jour ;
- le centre de coordination de soins et d'aides à domicile « ACASA ».
- le service Télé Assistance ;
- un habitat communautaire ;
- sept crèches : Ropieurs, Nid Douillet, Crèche de Mons, Cité P'tit, Bébé Lune, Crèche de Jemappes et P'tits Fours ;



# SECTEUR A - LE CHU AMBROISE PARÉ

Le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré, **hôpital général public** situé à Mons, offre un large éventail de soins et de services hospitaliers généraux et spécialisés tant pour l'adulte que pour l'enfant.

Afin d'offrir à la population de Mons-Borinage la structure de soins la plus complète possible, le CHU Ambroise Paré développe également ses activités au travers de plusieurs hôpitaux de jour, de services médico-techniques et de consultations spécialisées.

## STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHU AMBROISE PARÉ :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuro-psychiatrie	30
C	Chirurgie	95
D	Médecine	90
C+D	Mixte Chirurgie - Médecine	19
E	Pédiatrie	27
G	Gériatrie	74
I	Soins Intensifs	14
M	Maternité	20
Sp	Revalidation	40
Sp	Soins palliatifs	6
<b>TOTAL</b>		<b>415</b>



## APPAREILLAGES MÉDICAUX LOURDS, SERVICES MÉDICAUX ET SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES :

- **service d'imagerie médicale avec :**
  - tomographe axial transverse
  - imagerie par résonance magnétique
- **centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique avec<sup>1</sup> :**
  - service d'hémodialyse chronique
  - service collectif d'auto-dialyse
- **collaboration avec un service de radiothérapie<sup>2</sup>**
- **collaboration avec un service de médecine nucléaire où est installé un Scanner PET<sup>2</sup>**
- **collaboration avec un centre de génétique humaine<sup>3</sup>**
- **robot chirurgical**

## FONCTIONS HOSPITALIÈRES :

- **soins urgents spécialisés**
- **service mobile d'urgence<sup>4</sup>**
- **soins intensifs**
- **soins palliatifs**
- **soins néonataux locaux**
- **coordination locale des donneurs d'organes**
- **hospitalisation chirurgicale de jour**
- **hospitalisation non chirurgicale de jour**
- **hospitalisation de jour oncologique**
- **banque de sang hospitalière**
- **algologie (projet SPF)**

## PROGRAMMES DE SOINS :

- **soins en oncologie**
- **coordination de soins oncologiques spécialisés pour le cancer du sein**
- **soins pour enfants**
- **pathologies cardiaques : A, B1<sup>5</sup>, B2<sup>5</sup>, P**
- **soins pour le patient gériatrique**
- **médecine de la reproduction A**
- **soins spécialisés AVC (demande introduite)**
- **dépistage du cancer du sein (mammographie)**



<sup>1</sup> Extension d'agrément du CHU Tivoli.

<sup>2</sup> Convention de groupement d'hôpitaux signée entre le CHUPMB, le CHU Tivoli et l'ISPPC.

<sup>3</sup> Centre de Morphologie Pathologique pratique de l'anatomie.

<sup>4</sup> Association hospitalière CHAMBORD entre le CHUPMB, le CH EpiCURA et le CHR Mons-Hainaut.

<sup>5</sup> Convention d'association entre l'hôpital Erasme, le CHU Tivoli et le CHU Ambroise Paré.

## CONVENTIONS INAMI :

- **maladies endocriniennes et métaboliques :**
  - diabète autorégulé
  - pompes à insuline
- **maladies respiratoires :**
  - oxygénothérapie à domicile
  - syndrome de l'apnée obstructive du sommeil
- **remboursement de la reconstruction mammaire**
  - GEP cancer du sein
  - prostatectomie médicale assistée par robot

## SERVICES DE SUPPORTS :

- banque de matériel corporel humain
- officine hospitalière
- laboratoire de biologie clinique
- fonction de médiation
- stérilisation centrale
- hygiène hospitalière
- consultant de sécurité

## PROJETS PILOTES :

- Paramedical Intervention Team (P.I.T.)
- unité de crise



# LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale de l'hôpital est assurée par le **Dr Luc Bissen**.

## PEDIATRIE

**Dr I. THOMAS, CS**

Dr C. BABUSIAUX

Dr M. BELCOUR

Dr A. CAILLEAUX

Dr Y. COULON

Dr A. CUPA

Dr E. DEGROOTE

Dr F. DE MEYER

Dr G. IVANOF

Dr J. NGUYEN

Dr A. REVERCEZ

Dr A. SALAME

Dr A. STIEVENART

Dr A. TILMANNE

Dr V. WATTIER

Dr J. DESIR, généticienne

## GYNECOLOGIE

**Dr J-F. SIMON, CS**

Dr A. BARTA

Dr B. CALLEBAUT

Dr G. CEYSSENS

Dr X. CHAVET

Dr S. DA COSTA CORREIA

Dr R. DONATI-SARTI

Dr R. KADRI

Dr K. CRENER

Dr D. LEROY

Dr D. MARSZALECK

Dr N. MOENS

Dr O. MOREAUX

Dr S. PETKOVA

Dr M. RONDELLI

Dr G. REGE

Dr F. ROELANTS

Dr Y. SALAME

Dr C. SCOREY

Dr B. VALEMBOIS

Dr N. WAUTERS

Dr L. CHAPELLE, attaché

Dr K. CLAUS, attaché

Dr M. EYKERMAN, attaché

Dr M. FLAMANT, attaché

## ORL

**Dr P. LEICH, CS**

Dr M. MINET

Dr C. SOUCHAY

Dr Th. POLET

Dr J. LEMAITRE, chirurgien

Dr S. RENOY, attaché

## NEUROCHIRURGIE

**Dr F. GEFFRAY, CS**

Dr J.N. COMPS

Dr H.B. POULEAU

Dr V. SCORDIDIS

Dr M. TALIANU

## RHUMATOLOGIE

**Dr M. LEON, responsable**

Dr F. DAUMÉRIE

Dr N. DEMEULENAERE

## OPHTALMOLOGIE

**Dr A. VALEMBOIS, CS**

Dr B. DETRY

Dr F. DUCHATEAU

Dr L. LECOMTE

Dr JP LEKEU

Dr G. OLDERS

Dr F. RASQUIN

Dr D. SILBERBERG

Dr C. TSAKIRIS

Dr E. VAN ACKER

Dr D. BOISDEQUIN, attaché

Dr I. LIMBOURG, attaché

Dr J-M ROOBAERT, attaché

Dr C. VERBEKEN, attaché

## GERIATRIE

**Dr C. ALMPANIS, CS**

Dr G. FAYT

Dr A. PANCEA

Dr V. PIRE

Dr F. ROUSSEAU

## DERMATOLOGIE

**Dr E. BERLINGIN, responsable**

Dr O. ACCAPUTO

Dr L. BARAS

Dr A. CASAGRANDA

Dr C. DEBOUCK

Dr C. FRECOURT

Dr G. LAMY

Dr M. NEGULESCU

Dr N. VOTQUENNE

Dr S. ZOGHAIB

## BIOLOGIE CLINIQUE

**Dr X. MALAVIOLLE, CS**

Dr M. VATLET

Dr A. RANDAZZO

A.S. TANCRE

L. VERDICKT

Pharmaciennes-biologistes

## ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Dr F. DEHOU

Dr C. FAVERLY

## CHIRURGIE PLASTIQUE

**ET REPARATRICE**

**Dr F. GAEDE, CS**

Dr R. GHEERARDYN

Dr M. MISANI

## GASTRO-ENTEROLOGIE

**Dr F. FLAMME, CS**

Dr L. DUEZ

Dr A. FANCELLO

Dr A. HITTELET

Dr Y. NANG ATTOUT

Dr I. PERLOT

Dr A. MROUE, attaché

Dr M. SALAME, attaché

Dr G. DESDEMOUSTIER, med. gen.

## NEUROLOGIE

**Dr A. ELOSEGI, CS**

Dr R. BOUTON

Dr C. CUVELIER

Dr M. DAGONNIER

Dr C. DE COCK

Dr A-G HERBAUT

Dr E. LEVEQUE

Dr R. N'GBO N'GBO IKAZABO

Dr E. OPREA

Dr P.J. MARCELINO SERRANO

ALEGRIA

Dr L. ROBERT

Dr N. TAVARES FERREIRA

## CARDIOLOGIE

**Dr Ch. JANSSEN, CS**

Dr S. BALDASSARRE

Dr Ph. BRUNNER

Dr S. CARLIER

Dr P.DELMOTTE

Dr G. FLORES VIVIAN

Dr P. GODART

Dr I. JOUSTEN

Dr M. LANGOUO LONGMENE

Dr E. PARENT

Dr L. ROZEN

Dr G. VAN HEDDEGEM

Dr C. HUYNH, chir. cardiaque

Dr S. SIMÕES COSTA MARQUES

MACEDO

Dr C. DEL BORRELLO, med.gen.

## NEPHROLOGIE

**Dr F. MESTREZ, CS**

Dr L. MAZZOLENI

Dr R.D. SAVA

Dr F. TOUZANI

## ENDOCRINOLOGIE

**Dr C. LITVINE, CS**

Dr E. BIVOLEANU

Dr D. BORZA

Dr M-S BOUQUEGNEAU

Dr A. VANDERGHEYNST

Dr E. SCHILS, attaché

Dr M. CAPPACCHI, med gen

Dr I. DE VUYST, med gen

## PNEUMOLOGIE

**Dr L. BINET, CS**

Dr O. CHATTOU

Dr S. DEVOS

Dr A. d'HONDT

Dr J.P. d'ODEMONT

Dr D. DUTRY

Dr V. GUTIERREZ GOMEZ

Dr P. WACKENIER

Dr M. ZWIERZIJCK

## POLYSOMNOGRAPHIE

Dr O. CHATTOU

Dr d'HONDT

Dr D. DUTRY



**ONCO-HEMATOLOGIE**  
**SOINS PALLIATIFS**  
**Dr S. HOLBRECHTS, CS**

**ONCOLOGIE**  
Dr V. CASERT  
Dr N. CORNEZ  
Dr M. DIAZ  
Dr S. DINGENEN  
Dr S. HOLBRECHTS  
Dr V. RICHARD

**HEMATOLOGIE**  
Dr C. JACQUY

**SOINS PALLIATIFS**  
Dr D. LOSSIGNOL, med. gen.

**MEDECINS REFERENTS UNITE  
D'HOSPITALISATION**  
Dr M. ANTOINE, med.gen.  
Dr P. LECOCCQ méd. gen.  
Dr F. MEDJDOUB, med. gen.

**RADIOTHERAPIE**  
M. DESLE

**ONCO-GENETIQUE**  
Dr. I. VANDERNOOT, oncogénétique

**CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE**  
**Dr X. COLLARD, CS**

Dr F. BARVAIS  
Dr N. BUSIAU  
Dr B. CAUFRIEZE  
Dr B. COLLIN  
Dr V. COSTENOBLE  
Dr D. DESMETTE  
Dr C. DJEMAL  
Dr J.B. DUSSART  
Dr I. GANDEA  
Dr A. GRAULS  
Dr F. MATHEI  
Dr E. MOEST  
Dr F. MOUGONDO  
Dr S. OLAMAZADEH  
Dr P.B. VERSTRAETEN

**CHIRURGIE VISCERALE et  
VASCULAIRE**

**Dr J. LEMAITRE, CS**  
J. BORGHGRAEF  
Dr C. DELEUZE  
Dr A.L. DONFUT  
Dr F. FERDIN  
Dr D. HOSSEY  
Dr S. JOURNE  
Dr L. KLEIN  
Dr L. ROMERO  
Dr Y. SOKOLOV  
Dr A. THERASSE

**ISOTOPES**  
**Dr D. BLOCKLET, CS**  
Dr G. LUPO

**USI**  
**Dr A. D'HONDT, CS**  
Dr M. BEUMIER  
Dr S. DEMOITIE  
Dr S. DEVOS  
Dr L. HAENTJENS

**MEDECINE INTERNE  
MALADIES INFECTIEUSES  
CLINIQUE DU VOYAGE**  
**Dr C. ROSSI, CS**  
Dr F. LAURENT  
Dr Th. ROLAND

**PSYCHIATRIE**  
**Dr V. ROOBAERT, CS**  
Dr G. MBIAYO  
Dr V. SARBU  
Dr N. GERARD, pédopsy  
Dr X. BONGAERTS, psychiatre de  
liaison

**URGENCES**  
**Dr D. CHAMART, CS**  
Dr S. ALEMZADEH  
Dr E. BIKOULA  
Dr C. BUSSCHOTS MARTINS  
Dr M. COLIN  
Dr Z. CVIKO  
Dr F. DECAMPS  
Dr L. DHUIEGE  
Dr M. DINDAR  
Dr M. GRIS  
Dr E. HUVELLE  
Dr V. KEKENBOSH  
Dr L. LEFRANCQ  
Dr C. MICKET  
Dr A. MOUSSA  
Dr A. RAHMOUNI  
Dr G.M. WANKO

**ANESTHESIOLOGIE**  
**Dr A. DUCART, CS**  
Dr T. BLAES  
Dr C. CHASSAING  
Dr D. CHIRNOAGA  
Dr S. d'EUGENIO  
Dr S. GILLARD  
Dr L. HAENTJENS  
Dr L. HONTOIR  
Dr Y. KHAYAT  
Dr S. LECLERCQ  
Dr A.M. LEVRIE  
Dr D. LOGHIN  
Dr L. MATIAS DA CUNHA LOPES  
Dr C. MOINY  
Dr H. MORUE  
Dr J. MUTOMBO  
Dr O. ONOFREI  
Dr W. SALAME  
Dr C. SANCHEZ TORRES  
Dr L. VANDEBROUCK  
Dr B. VANDERBECK  
Dr M. WATHIEU

**IMAGERIE MEDICALE**  
**Dr D.WERY, CS**  
Dr C. BAKAM  
Dr L. BISSEN  
Dr N. BRASSART  
Dr O. CAUVAIN  
Dr M. CHOLEWINSKA  
Dr E. COPPENS  
Dr F. CORBUSIER  
Dr F. FONDU  
Dr M. GHADDAB  
Dr P.HANNUISE  
Dr R. KATZ  
Dr E. KYRATZI  
Dr J-N PARQUIER  
Dr A. PATTYN  
Dr B-Ch. POUTOUM LBE  
Dr S. TAYLOR  
Dr A. TOUBEAU  
Dr M. VAN WETTERE

**STOMATOLOGIE  
DENTISTERIE**  
**Dr, C. VERVAET, CS**  
Dr. L. DUFRASNE  
Dr Th. ENGELS  
Dr I. DECLERCQ  
Dr S. RENOY

S. AMORUSO  
L. BORIN  
A. BOUTELLA  
P. BREDA  
R. DUKAJ  
V. GUISLAIN  
J-L. HECQUET  
A. HERMAN  
S-T. LETHI  
C. MICHEL  
T. MICHEL  
M. MUSABIMANA  
F. PENELLE  
J. VANUS  
E.F. BOUUAERT, attaché

**MEDECINE PHYSIQUE ET  
READAPTATION**  
**Dr B. BOLLENS, CS**  
Dr N. DE BONT  
Dr B. HOES  
Dr E. DELAUNOIS  
Dr A. DAL BO, med.gen.

**HYGIENE HOSPITALIERE**  
Dr I. DELPLACE  
Dr M. VATLET

**UROLOGIE**  
**Dr M. NAUDIN, CS**  
Dr M. COSCARELLA  
Dr G. SOSCIA  
Dr S. HOLZ  
Dr D. PAMART

## LES AUTRES IMPLANTATIONS DU CHU AMBROISE PARÉ

Les différents services médicaux sont organisés autour d'une **médecine de pointe**, mais aussi autour de **soins spécialisés** ou encore de **soins courants et de proximité**.

- **Le Centre de Médecine Sportive de Mons**

Le Centre de Médecine Sportive organise une prise en charge globale de toutes les problématiques liées à la santé ou à la condition physique du sportif, qu'il soit professionnel ou amateur. En collaboration avec le centre ADEPS de Mons, il apporte une réponse au besoin de santé publique qu'est la prise en charge globale de la Médecine du sport.

*1, Av. de la Sapinette - 7000 Mons*



- **Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie**

Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie propose une prise en charge de radiologie complète, dans un lieu unique et facilement accessible. La mammographie en 3D, l'échographie, l'ostéodensitométrie et la radiologie standard digitalisée y sont pratiquées.

*139, Grand'Rue - 7000 Mons - Route de Jemappes*



- **Les Centres de Consultations de Boussu, de Quaregnon, de Frameries, de Casteau et de Colfontaine (Corpus Vita)**

Nos centres de consultations situés au cœur du Borinage accueillent des consultations spécialisées dans de nombreux domaines, tant pour l'adulte que pour l'enfant.

*108, Rue Francois Dorzée - 7300 Boussu*

*293, Rue de Monsville - 7390 Quaregnon*

*45, Rue de Grande-Bretagne - 7080 Frameries*

*2, Rue de Lens - 7061 Casteau*

*164, Avenue du Dr Schweitzer - 7340 Colfontaine*



# LE LABORATOIRE DE BIOLOGIE CLINIQUE ET SES CENTRES DE PRÉLÈVEMENTS

Pour plus de facilité et d'accessibilité, le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré met à la disposition de ses patients plusieurs centres de prélèvements répartis sur le territoire Hennuyer et plus particulièrement dans les environs de Mons.



**Boussu** : 108, rue François Dorzée

**Casteau** : 117, chaussée de Bruxelles

**Cuesmes** : 65, place de Cuesmes

**Dour** : 66, rue Grande

**Elouges** : 137, rue du Commerce

**Eugies** : 3, rue du Sondage

**Frameries** : 45, rue de Grande-Bretagne

**Ghlin** : 29B, place de Ghlin

**Harchies** : 6b, place Croix

**Havré** : 3, place d'Havré

**Houdeng-Goegnies** : 29, place de Goegnies

**Hyon** : 480/1, chaussée de Maubeuge

**Hyon** : 82, rue des Américains

**Jemappes** : 723, avenue Maréchal Foch

**Jurbise** : 466, route d'Ath

**Le Roeulx** : 1, chaussée de Mons

**Masnuy-St-Jean** : 24, rue des Déportés

**Maurage** : 208, rue de la Croisette

**Mons** : 12, place du Marché aux Herbes

**Nimy** : 219, rue des Viaducs

**Obourg** : 61, rue Saint-Macaire

**Pâturages** : 73, rue de la Perche

**Quaregnon** : 293, rue de Monsville

**Quiévrain** : 10, avenue Reine Astrid

**Quiévrain** : 133, rue de Mons

**St-Symphorien** : 56, chaussée du Roi Baudoin

# SECTEUR B - LE CHP CHÊNE AUX HAIES

L'activité hospitalière du Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies se déploie sur 327 lits, 79 places d'hospitalisation partielle ainsi que sur 60 lits de Maison de Soins Psychiatriques.

Le site compte 9 pavillons dédiés à l'hospitalisation complète. Trois d'entre eux sont réservés à une activité de psychiatrie légale. Ils accueillent d'une part, des patientes internées dans le cadre de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes et d'autre part, des patient(e)s hospitalisé(e)s dans le cadre de la loi de protection de la personne des malades mentaux du 26 juin 1990.

Les unités de soins destinées à l'hospitalisation complète ou à l'hospitalisation partielle, de jour essentiellement, développent des programmes visant à répondre, au mieux, aux besoins en santé mentale exprimés directement ou identifiés au sein de la population de la région.

## STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHP CHÊNE AUX HAIES :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement	146
A	Patientes internées	52
a	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement en hospitalisation partielle	40
ID	Lits intensifiés	24
t	Neuropsychiatrie de traitement en hospitalisation partielle	30
HIC	Lits intensifiés « High Intensive Care »	26
k	Neuropsychiatrie infantile de jour	9
<b>TOTAL</b>		<b>327</b>

Nous noterons que, dans le cadre du déploiement des équipes mobiles du "Projet 107", le CHP a procédé au gel de 40 lits T et 6 lits A. Un autre gel de 10 lits A a, quant à lui, permis l'intensification hospitalière du pavillon "Baudelaire". Enfin, 6 lits A gelés ont également permis d'intensifier le pavillon Rimbaud (24 lits ID). Enfin, l'intensification de Dali a permis la transformation de 30 lits A en 26 lits HIC.

## LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale du CHP Chêne aux Haies est assurée par le **Dr Juan TECCO**.

### MÉDECIN – DIRECTEUR

Dr J.-M. Tecco

### TROUBLES ADAPTATIFS

#### Service Debussy

Dr S. Lestienne

Dr F.-X. Dekeuleneer

### ALCOOLOGIE

#### Service Vivaldi

Dr F. Bon

Dr P. Wancket

### MISES EN OBSERVATION

#### Service Dali

Dr R. Llano Lopez

Dr I. San Sebastian

### INTERNEMENT

#### Service Claudel

Dr X. Bongaerts

#### Service Baudelaire

Dr X. Bongaerts

Dr A. Daillet

Dr C. Lantin

### PSYCHOSES AIGÜES

#### Service Magritte

Dr V. Bertouille

### PSYCHOSES CHRONIQUES

#### Service Gaudi

Dr R. Llano Lopez

### TROUBLES DE L'HUMEUR

#### Service Chagall

Dr M. Mitrica

#### Le Point du Jour

Dr J.-M. Tecco

### RETARD MENTAL

#### Service Rimbaud

Dr C. Kalaitzi

### DEMENCES

#### Service Ravel

Dr J. Tecco

### PSYCHOSES / RÉHABILITATION

#### L'Insert

Dr I. San Sebastian

### MAISON DE SOINS

### PSYCHIATRIQUES

#### Service Mozart

Dr J.-M. Tecco

### LABORATOIRE D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE

Prof N. Zdanowicz

### EQUIPES MOBILES

#### Réseau Partenaires 107

Dr C. Kalaitzi

### PSYCHOSES

#### Service L'Alternative

Dr R. Llano Lopez

### PÉDOPSYCHIATRIE

#### Service KÂÎ

Dr C. Lemoine

#### Service La Kapeline

Dr V. Godeau

Dr N. Gerard

#### Consultation de pédopsychiatrie

Dr N. Gerard



## LA M.S.P. MOZART

La Maison de Soins Psychiatriques « MOZART » accueille des personnes présentant un trouble psychique chronique stabilisé et dont l'état de santé ne requiert pas un encadrement hospitalier.

Il s'agit, pour ces personnes, d'un lieu de vie qui offre un cadre familial et qui participe à la stabilisation ainsi qu'au maintien des compétences individuelles acquises.

La MSP offre également aux résidents concernés, un accompagnement adapté réalisé par une équipe multidisciplinaire dans une atmosphère de vie agréable, par des aménagements spécifiques qui participent à la création d'une ambiance familiale.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un coordinateur infirmier chef de service, d'une infirmière chef, d'une infirmière chef adjointe, d'infirmiers, d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et d'éducateurs.



## LE RÉSEAU PARTENAIRES 107

La réforme des soins en santé mentale a pour objectif d'apporter, dans une vision de rétablissement, les soins adéquats aux personnes qui en ont besoin, à partir de 16 ans et ce, dans leur lieu de vie. Dans ce cadre, le Centre Hospitalier Psychiatrique « Chêne aux Haies », l'Hôpital Psychiatrique « Saint Jean de Dieu » de Leuze ainsi que l'Hôpital Psychiatrique « Saint Charles » de Welz-Velvain collaborent au sein du Projet 107 - Région Hainaut. Lors de la conférence interministérielle fin 2018, il a été décidé d'une intégration des deux projets développés sur la partie Ouest de la province du Hainaut : le réseau 107 Région Hainaut et le réseau santé mentale Hainaut occidental.

Tous les projets, développés dans le cadre de la réforme, doivent mettre en œuvre, avec un ensemble de partenaires, les 5 fonctions suivantes :

- prévention, promotion des soins en santé mentale, détection précoce, dépistage et de pose d'un diagnostic – **Fonction 1** ;
- équipes ambulatoires de traitement intensif, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques – **Fonction 2** ;
- équipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale – **Fonction 3** ;
- unités intensives de traitement résidentiel – **Fonction 4** ;
- formes d'habitats spécifiques où des soins peuvent être prodigués lorsque le domicile ou le lieu substitutif du domicile ne le permettent pas – **Fonction 5**.

Dans le cadre de la fonction 2, des équipes mobiles multidisciplinaires, placées sous la responsabilité d'un médecin psychiatre et basées à la Maison de réseau, au N° 20 de la rue du Onze Novembre, assurent le suivi et l'accompagnement de personnes en souffrance psychique, sur l'ensemble du territoire de Mons-Borinage.

## LE CENTRE POST-CURE POUR TOXICOMANES - POLIADE

Le Centre de rééducation fonctionnelle pour toxicomanes a vu le jour dans le cadre d'une convention signée entre le CHUPM-B et le Comité de l'assurance soins de santé de l'INAMI, en juin 2015. À noter que depuis le 01/01/2019, le centre relève des compétences de la Région Wallonne et plus particulièrement de l'Aviq.

En tant qu'établissement de rééducation fonctionnelle multidisciplinaire, le Centre, situé à Ghlin - route de Wallonie, constitue une unité fonctionnelle distincte. A ce titre, il dispose de locaux permettant l'hébergement de 12 patients et le développement d'activités thérapeutiques organisées, par une équipe multidisciplinaire composée d'un médecin psychiatre, de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

Le pilier de base du programme qui y est proposé, réside dans la vie communautaire au sein d'un groupe structuré.

Les personnes accueillies dans le Centre, et pour lesquelles un traitement ambulatoire ne suffit pas, le sont pour une durée de 6 semaines à trois mois, avec un renouvellement possible.

## L'ESPACE FAMILLES «CHÊNAPANS»

Beaucoup de patients psychiatriques sont parents ou grands-parents. Une hospitalisation de longue durée peut fragiliser le lien familial, c'est pourquoi, un espace Familles est à leur disposition.

**Les objectifs de l'Espace « Chênapans » sont les suivants :**

- favoriser la rencontre et les échanges entre enfants et parents hospitalisés ;
- renforcer les liens intergénérationnels malgré les troubles mentaux ;
- dédramatiser l'hôpital psychiatrique ;
- soutenir la parentalité en proposant de la documentation sur l'éducation et du matériel pour organiser des activités ludiques.

L'équipe est constituée d'une quinzaine d'accueillant(e)s - infirmières, assistantes sociales, ergothérapeutes, logopèdes et psychologues - membres du personnel de différentes unités du CHP Chêne aux Haies.



En 2022, les trois projets lancés en 2021 se sont poursuivis :

- L'équipe de **liaison pédopsychiatrique** a poursuivi ses activités et les a clôturées au 31 décembre 2022, date de fin du financement octroyé. Lui succèdera en 2023 le projet « **Alinéa** », dédié à la prise en charge des patients en âge de transtion ;
- Le projet **Amarrage**, d'intensification des lits k du centre Kâlf, a poursuivi son développement ;
- Le projet de consultations semi-urgentes et référent première ligne s'intitule désormais « **Projet ACT** ».



# NOS UNITÉS DE SOINS

**Baudelaire**



Réhabilitation des patientes internées et libérées à l'essai

**Chagall**



Troubles dépressifs

**Claudel**



Protection Sociale pour femmes internées

**Dali**



Mise en observation

**Debussy**



Troubles de l'adaptation

**Gaudi**



Psychoses

**Kapeline**



Adolescentes

**Magritte**



Psychoses

**Mozart**



Maison de Soins Psychiatrique



Rimbaud



Double diagnostic

Vivaldi



Assuétudes

## NOS HÔPITAUX DE JOUR

Alternative



Psychoses

Insert



Réinsertion  
professionnelle

Kali



Adolescents

Magritte



Psychoses

Point du jour



Dépressions

Ravel



Troubles de la mémoire  
et démences dégénératives



# SECTEUR C - LE PÔLE NON HOSPITALIER

Notre vision holistique de la santé et de l'autonomie induit une volonté d'intégration des prises en charge. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous disposons d'un vaste ensemble de services non hospitaliers.

## LES DEUX MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

**La Résidence du Bois d'Havré** propose une capacité d'accueil de 221 lits. Au cœur d'un écrin verdoyant, elle a été construite sur les principes du développement durable.

Sur le même site, 25 résidences-services de 52 m<sup>2</sup>, accessibles aux PMR, permettent à des personnes âgées de 60 ans au moins de mener une vie indépendante tout en faisant librement appel à un ensemble de services.

**La Bonne Maison de Bouzanton** est quant à elle située en centre-ville. Elle propose 36 lits MRS (Maison de repos et de soins), 26 lits MRPA (Maison de repos), 8 lits de "court séjour" ainsi qu'un centre de jour.

## LES SEPT CRÈCHES

Chacune de nos crèches dispose de son propre projet pédagogique et propose des horaires spécifiques.

- **Le Nid Douillet** (Allée des Oiseaux, 39 à 7022 Hyon) : 35 places
- **Cité P'tit** (Avenue François André, 20 à 7012 Jemappes) : 28 places
- **Bébé Lune** (Rue Achille Legrand, 1A à 7000 Mons) : 49 places
- **Crèche de Mons** (Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons) : 56 places
- **Crèche de Jemappes** (Rue du Fort Mahon, 68 à 7012 Jemappes) : 42 places
- **Les Ropieurs** (Vieux Chemin de Binche 396 à 7000 Mons) : 42 places
- **Les P'tits Fours** (Chaussée du Roelux, 331b à 7000 Mons) : 21 places

## ACASA

Acasa propose un ensemble de services propices au maintien à domicile des personnes âgées.

- Son centre de coordination des aides au domicile organise la mise en place de tous les types d'aide dont la personne a besoin ;
- Ses aides familiales accompagnent la personne pour remplir les tâches de sa vie quotidienne : organisation des courses, préparation de repas, accompagnement aux déplacements, démarches administratives, activités à caractère occupationnel, entretien courant des pièces habitées, linge...
- Ses aides ménagères sociales réalisent les tâches ménagères classiques telles que le nettoyage des surfaces, des vitres, l'entretien et le repassage du linge ;
- Enfin, le service livre chaque jour environ 200 repas à domicile.

## TÉLÉ ASSISTANCE

Télé Assistance s'adresse à des personnes qui se trouvent dans une situation fragilisée : convalescence, risques de chute ou de malaise, handicap, isolement, angoisses, solitude... Un pendantif leur permet d'entrer en contact en quelques secondes avec un téléopérateur qui prendra le temps de les connaître et de les rassurer.

# ORGANIGRAMME SECTEUR A

à la date du 31 décembre 2022



**SECTEUR A - CHU AMBROISE PARÉ**  
**PRÉSIDENT - S. KAYEMBE**



**COLLÈGE DE DIRECTION - HELORA**  
**Directeur général - S. MERCIER**  
**Directeur général adjoint - Ch. BOUCHEZ**



**DIRECTION EXÉCUTIVE**  
**S. BRICHARD**



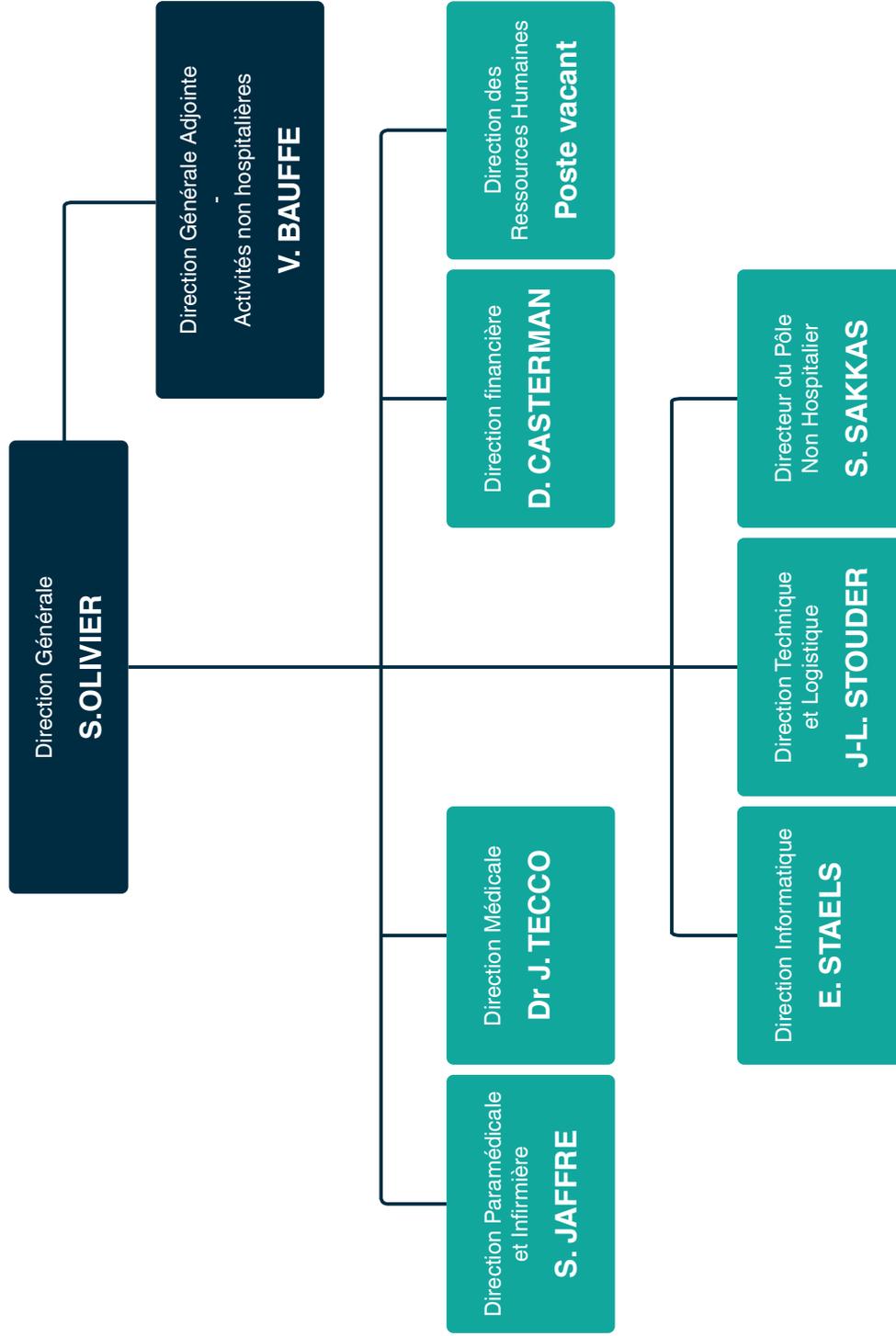
**COMITÉ DE SITE**  
**Direction médicale et qualité - L. BISSEN**  
**Direction infirmière & paramédicale - J. HÉRAUT**  
**INVITÉ PERMANENT**  
**Direction des ressources humaines - Ph. RUAUX**



**DIRECTION DES SECTEURS TRANSVERSAUX**  
**Direction des ressources humaines - Ph. RUAUX**  
**Direction financière - B. SWARTENBROECKX**  
**Direction informatique f.f. - E. STAELS**  
**Direction des pharmacies - V. POLART**  
**Direction de l'administration f.f. - J. HAVRON**

# ORGANIGRAMME DES SECTEURS B ET C

à la date du 31 décembre 2022





# LE PERSONNEL

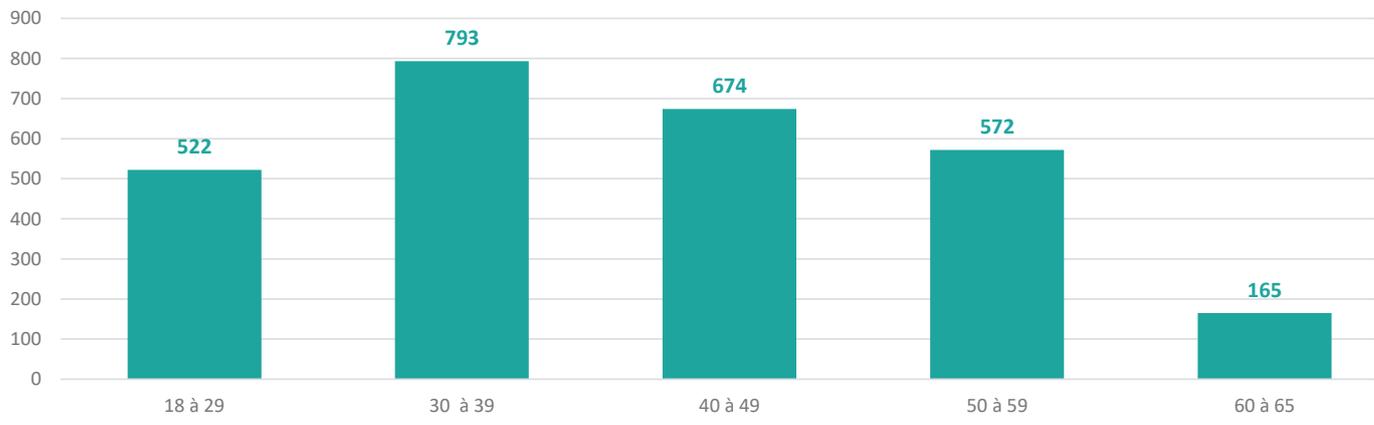
Par l'éventail des soins et des services offerts et par ses projets d'avenir ambitieux, l'Intercommunale CHUPMB s'est imposée comme un employeur majeur de la région de Mons-Borinage.

Elle offre une grande diversité d'emplois et de possibilités de carrières dans un environnement stimulant et enrichissant à dimension humaine.

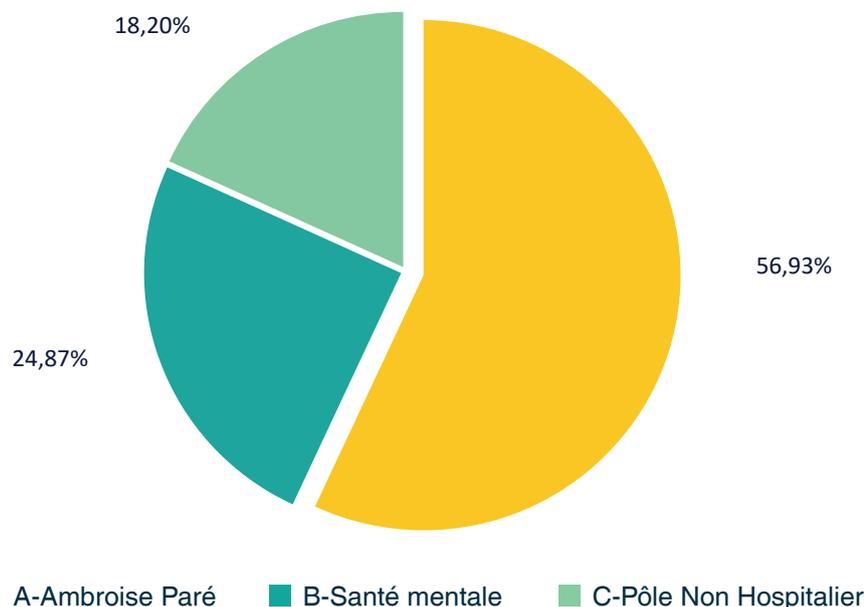
Le CHUPMB forme ainsi une véritable communauté de femmes et d'hommes dynamiques et motivés aux compétences aussi diversifiées que complémentaires.

En 2020, l'Intercommunale CHUPMB employait 2726 agents. Cela représente 2454 équivalents temps plein (ETP). À ce nombre s'ajoutent près de 300 médecins, kinésithérapeutes et dentistes indépendants.

## RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2022



## RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR



# INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est seule compétente pour l'approbation des comptes annuels.

Elle donne décharge aux administrateurs(trices) et aux membres du Collège des contrôleurs. Elle approuve le plan stratégique et son évaluation annuelle. Elle nomme et destitue les administrateurs(trices) et les membres du Collège des contrôleurs.

Elle fixe, sur avis du Comité de rémunération, les indemnités de fonction et jetons de présence attribués aux administrateurs(trices), aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit, dans les limites fixées par le Gouvernement wallon.

Elle nomme les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments. Elle admet, démissionne et exclut les associés.

Elle procède aux modifications statutaires. Elle fixe le contenu minimal du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion. Elle adopte les règles de déontologie et d'éthique à annexer au règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion.

L'Assemblée générale s'est réunie en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire les 30 juin et 22 décembre 2022.



## LES ASSOCIÉS DE L'INTERCOMMUNALE

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions (et classes d'actions)			
SECTEUR	A	B	C	D
Ville de Mons	50.000 (A1P)	480.224 (B1P)	1 (C1P)	1 (D1P)
Commune de Frameries	7.000 (A1P)	67.231 (B1P)	1 (C1P)	1 (D1P)
Ville de Saint-Ghislain		100 (B1)		
Commune de Colfontaine		100 (B1)		
Commune de Quévy		80 (B1)		
Commune de Quaregnon		1 (B1)		
Commune de Jurbise		1 (B1)		
<b>TOTAL « Communal »</b>	<b>57.000</b>	<b>547.737</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
C.P.A.S. de Mons		156.643 (B2P)	4.671 (C2P)	
Province de Hainaut		63.627(B2P)		
<b>TOTAL « Public non-communal »</b>	<b>0</b>	<b>220.270</b>	<b>4.671</b>	<b>0</b>
UMONS		1.000 (B3)		
Université Libre de Bruxelles		2.000 (B3)		
ETHIAS		200 (B3)		
<b>TOTAL « autres actionnaires »</b>	<b>0</b>	<b>3.200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL SECTORIEL</b>	<b>57.000</b>	<b>771.207</b>	<b>4.673</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>832.882</b>			



## LE COMMISSAIRE RÉVISEUR

Sur décision de l'Assemblée générale du 24 juin 2021, le mandat de commissaire a été confié à la SCRL RSM InterAudit pour une durée de trois ans ; RSM InterAudit a désigné comme représentantes Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, réviseurs d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

## LES ORGANES DE GESTION

### Le Conseil d'administration

Le tableau présenté ci-dessous reprend la composition de cette instance au 31/12/2022.

Le nombre maximum de membres du Conseil d'administration est fixé à 20 administrateurs. Tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement Wallon et non représenté conformément au système de la répartition proportionnelle, a droit à un siège d'observateur avec voix consultative au sein du conseil d'administration.

<b>PRÉSIDENT</b>	<b>KAYEMBE Samy, Ville de Mons</b>
<b>VICE-PRÉSIDENT</b>	<b>DUFRANE Florent, Ville de Mons</b>
<b>ADMINISTRATEURS</b>	
<b>Ville de Mons :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• ANDRÉ Yves</li><li>• CREPIN Vincent</li><li>• OSIYER Brahim</li><li>• OUALI Mélanie</li></ul>
<b>Commune de Boussu :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CORDA Giovanna (démission au 22/12/2022)</li></ul>
<b>Commune de Frameries:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CROMBEZ Barbara</li></ul>
<b>Commune de Colfontaine :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• NINFA Giuseppina</li></ul>
<b>Commune de Jurbise :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• DECOSTER Christa</li></ul>
<b>Commune de Quaregnon :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TORREKENS Alain</li></ul>
<b>Ville de Saint-Ghislain :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• BAURAIN Pascal</li><li>• FOURMANOIT Fabrice</li></ul>
<b>Centre Public d'Action Sociale de Mons :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• MEUNIER Marie</li></ul>
<b>UMONS :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pr DUBOIS Philippe</li></ul>
<b>Université Libre de Bruxelles :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pr HOUGARDY Jean-Michel</li></ul>
<b>Administrateurs Indépendants :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• WILLEMS Steve</li><li>• Pr DUCOBU Jean</li></ul>
	Y assistent avec voix consultative : <ul style="list-style-type: none"><li>• OLIVIER Stéphane, Directeur général du CHUPMB</li><li>• trois représentants du personnel</li></ul>

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration a tenu 11 réunions et a délibéré sur 197 dossiers.

## Les comités restreints de gestion

Le Conseil d'administration a délégué, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à trois Comités restreints, respectivement constitués pour la gestion des secteurs A, B et C.

La composition des trois Comités restreints de gestion est identique. Ils se tiennent le même jour, l'un à la suite de l'autre :

- KAYEMBE Samy, Président
- DUFRANE Florent
- MEUNIER Marie
- OSIYER Brahim
- OUALI Mélanie

Le CR « Secteur A » s'est réuni à 12 reprises et a délibéré sur 92 dossiers.

Le CR « Secteur B » s'est réuni à 12 reprises et a délibéré sur 54 dossiers.

Le CR « Secteur C » s'est réuni à 12 reprises et a délibéré sur 55 dossiers.

## Le Comité de rémunération

- KAYEMBE Samy, Président
- DUFRANE Florent
- MEUNIER MARIE
- OSIYER Brahim
- OUALI Mélanie

## Le Comité d'audit

- FOURMANOIT Fabrice, Président
- CORDA Giovanna (démission au 22/12/2022)
- DECOSTER Christa
- NINFA Giuseppina
- TORREKENS Alain

## Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit (Art 3 :9, 9° CSA)

L' article L1523- 26. du code de la démocratie locale et de la décentralisation est libellé comme suit :

**§ 1.** Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

**§ 2.** Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pour-cent du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Monsieur Fabrice FOURMANOIT, administrateur, a été désigné comme membre du Comité d'Audit au terme du conseil d'administration du 26 juin 2019. Monsieur FOURMANOIT est désigné comme l'administrateur disposant d'une expérience utile et technique en matière de comptabilité et d'audit. Ses fonctions de Président d'une intercommunale de santé, de chef de projet européen et de directeur d'école l'ont conduit à acquérir des compétences en matière de comptabilité et de gestion budgétaire.



## LA GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale au titulaire de la fonction dirigeante locale.

Ainsi, Monsieur Stéphane OLIVIER assure la gestion journalière de l'intercommunale.

## LES CONSEILS MÉDICAUX

Indépendamment de l'intégration du CHP Chêne aux Haies à l'Intercommunale, les deux institutions hospitalières, générale d'une part, et psychiatrique d'autre part, disposent des Comités prévus et organisés par la législation.

### Conseil médical - CHU Ambroise Paré

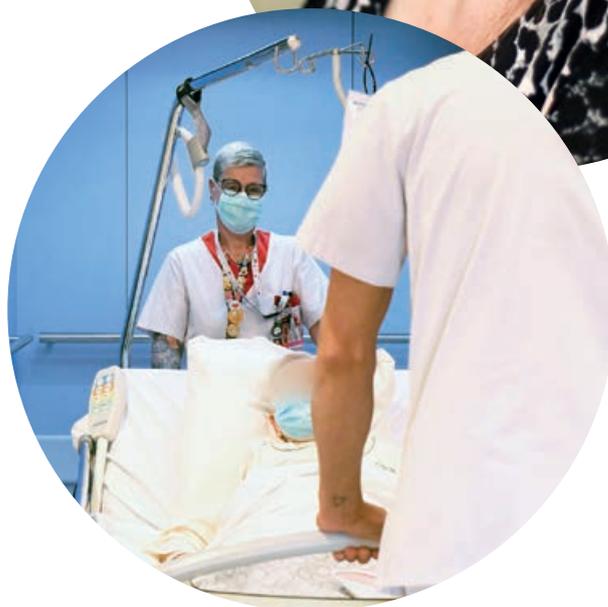
- Dr LEICH P. - PRÉSIDENT
- Dr SIMON J-F. – Vice-Président
- Dr HAENTJENS L. - Secrétaire
- Dr D'HONDT A. - Trésorier
- Dr BARVAIS F. - Membre
- Dr CAILLEAUX A. - Membre
- Dr CHAMART D. - Membre
- Dr DUCART A. - Membre
- Dr GEFFRAY F. - Membre
- Dr LITVINE C. - Membre
- Dr MALAVIOLLE X.- Membre
- Dr VANDEBROUCK L. - Membre
- Dr VAN HEDDEGEM G. - Membre
- Dr VERVAET C. - Membre
- Dr WERY D. – Membre

### Conseil médical - CHP Chêne aux Haies

- Dr BONGAERTS X., Président
- Dr SAN SEBASTIAN I., Secrétaire
- Dr DEKEULENEER FX
- Dr LEMOINE C
- Dr LLANO LOPEZ R.

## LES AUTRES COMITÉS LÉGAUX :

Les deux institutions hospitalières, générale d'une part, et psychiatrique d'autre part, disposent, en outre, de l'ensemble des Comités prévus et organisés par la législation.



# NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

## NOTRE MISSION

**Contribuer à l'autonomie et à la santé globale de tout habitant de notre région qui, à un moment de sa vie, a besoin de soins ou de services.**

### ● **Contribuer**

Ce terme nous situe comme un acteur parmi d'autres. Il sous-entend donc des interactions positives avec le patient/résident/bénéficiaire, son entourage, les autres acteurs socio-sanitaires, etc.

### ● **Autonomie**

Les crèches, Acasa, Télé Assistance et l'hébergement des seniors sont des activités destinées à des personnes présentant une autonomie moins grande que celle de la population générale.

### ● **Santé globale**

Nous nous reconnaissons précisément dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé : «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Notre intercommunale se distingue, en effet, par sa sensibilité sociale et par la complémentarité entre l'hôpital général et l'activité psychiatrique. Nous sommes également attachés à la santé de nos collaborateurs et à leur bien-être, indissociables de ceux de nos patients.

### ● **Tout habitant**

Cette expression exprime notre volonté d'inclusion et notre rejet de toute forme de discrimination.

### ● **Notre région**

On souhaite marquer ici le caractère territorial de notre mission. Cet ancrage est notamment lié à notre statut d'intercommunale : notre structure a été créée par des communes pour servir leur population.

### ● **À un moment de sa vie, a besoin**

Les personnes auxquelles nous apportons des soins ou des services ne sont pas, par essence, plus faibles que les autres. La spécificité de leurs besoins est liée à leur âge (petite enfance ou vieillesse) ou à d'autres facteurs qui sont susceptibles de concerner chacun d'entre nous. Nous sommes tous des patients, résidents ou bénéficiaires potentiels.

### ● **Soins ou services**

Notre mission ne se limite plus à des soins mais comprend également divers services.



## NOTRE VISION

**Fédérer des équipes compétentes et motivées pour offrir à chaque partenaire un service fiable, efficient et apprécié.**

- **Fédérer**

À l'avenir, les services relatifs à l'autonomie et à la santé globale devront être de plus en plus intégrés.

La qualité de notre travail est fonction, et le sera encore davantage à l'avenir, de la richesse des collaborations entre les divers services internes et externes à l'intercommunale.

- **Équipes compétentes et motivées**

Nos soins et services sont fournis par des équipes davantage que par des individus. La performance de notre organisation repose grandement sur les compétences et l'engagement de ces équipes. Nous comptons investir dans leur formation. Nous souhaitons également leur accorder un niveau d'autonomie et d'implication dans les décisions qui soit propice à leur engagement. Nous devons également mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser leur bien-être.

- **Chaque partenaire**

La personne partenaire est le patient, résident ou bénéficiaire reconnu dans sa dignité et dans ses compétences. Le mot « chaque » souligne la diversité et l'individualisation. Le partenaire peut également être un organisme, un acteur socio-sanitaire avec lequel nous collaborons. Il s'agit en effet de nous positionner au centre d'un écosystème de santé.

- **Fiable**

La sécurité et la qualité constituent le premier enjeu de notre stratégie. En effet, vu leurs besoins spécifiques, les personnes qui mettent temporairement leur vie ou celle de leurs proches entre nos mains doivent pouvoir le faire en toute confiance.

- **Efficient**

Nos moyens sont inévitablement limités. C'est pourquoi, nous devons chercher sans cesse à nous organiser de manière économe, et même « écolonome » tant les enjeux environnementaux deviennent prépondérants. Nous entendons éviter les gaspillages de matériel, de temps et d'énergie pour assurer la pérennité et le développement de notre institution.

- **Apprécié**

La qualité de notre travail et de nos échanges avec les patients, résidents ou bénéficiaires doit engendrer un haut degré de satisfaction et de fidélité. Nous voulons que leur bien-être et celui de nos équipes se renforcent mutuellement. Notre institution doit donc aussi être appréciée en tant qu'employeur.

# Bienveillance

« Respecter chacun, le comprendre et agir pour son bien »



Nous adoptons une attitude positive vis-à-vis de chaque individu. La bienveillance a, au moins, trois composantes : **l'humanité, l'écoute et l'empathie, l'aide.**

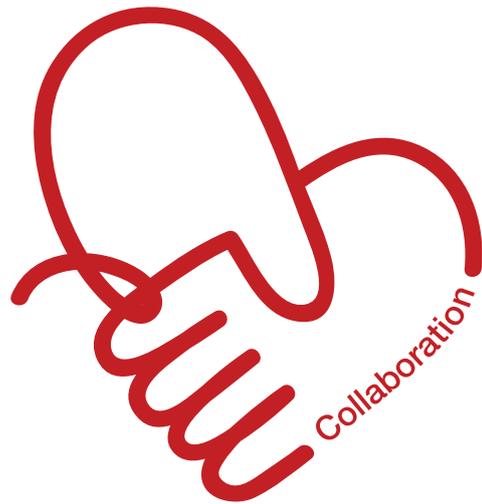
- **L'humanité** - C'est-à-dire le respect inconditionnel de la liberté et de la dignité de tout être humain. Ceci inclut de considérer chacun comme notre égal et exclut de lui imposer nos propres émotions, valeurs ou croyances. Il s'agit notamment d'avoir confiance en la capacité d'une personne à poser ses propres choix et à les respecter pleinement.
- **L'écoute et l'empathie** - Ils nous donnent la capacité d'être attentifs aux besoins de l'autre, à son éventuelle souffrance, et à nous y sentir reliés.
- **L'aide** - Celle-ci implique de prendre des actions appropriées pour répondre aux besoins de l'autre et soulager son éventuelle souffrance.

Naturellement, la bienveillance s'adresse au patient et à ses proches : nous voulons les traiter avec considération, gentillesse et sans aucune discrimination.

La bienveillance s'applique également à l'égard des collègues. Elle requiert, en ce sens, un certain modèle de leadership et de communication.

# Collaboration

« Cultiver l'entraide entre toutes les personnes qui contribuent au bien du patient »



● **Cultiver l'entraide** - L'expression a été choisie pour insister sur le caractère actif de la collaboration : il s'agit de mener intentionnellement toute action favorisant le travail en groupe.

● **Toutes les personnes** - La santé globale d'un individu demande le concours d'une multitude d'acteurs. Au sein de notre institution, tout collaborateur fait partie d'un chaînon de soins au sein duquel il tient un rôle important. L'ensemble des tâches réalisées mérite donc une reconnaissance égale. Aussi, au-delà de sa propre équipe, un collaborateur travaille, de façon solidaire et respectueuse, avec les autres services et métiers du CHUPMB. La collaboration est également de mise avec les professionnels extérieurs à notre institution. Finalement, il est évident que les patients et leurs proches sont acteurs à part entière de leurs soins, et donc nos principaux partenaires.

# Amélioration continue

« Saisir chaque occasion d'apprendre et d'améliorer notre façon de travailler »



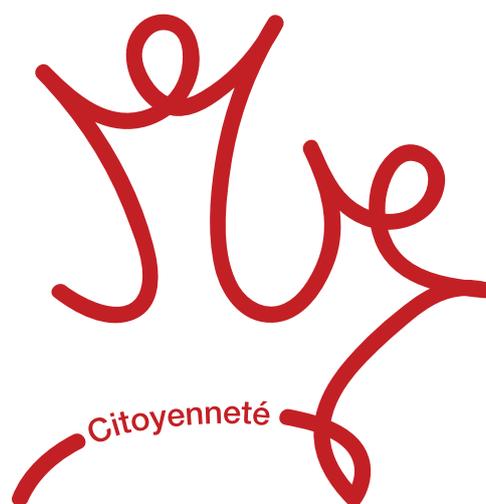
- **La sécurité** de nos patients et **la qualité** de notre travail ne sauraient être trop élevées. Nous devons donc perpétuellement chercher à nous former et à mieux nous organiser.

- Les erreurs, les événements indésirables, les échecs sont autant d'occasions d'**apprendre** et de nous **améliorer**. Quand ils surviennent, nous ne cherchons pas une personne à blâmer mais un processus à améliorer.

Au-delà de notre manière de travailler, nous devons également nous montrer **innovants** en imaginant des façons inédites de remplir notre mission.

# Citoyenneté

« Agir de manière exemplaire et servir l'intérêt général, en tant que service public attaché à sa région »



- L'une des spécificités du CHUPMB est d'appartenir aux communes de Mons-Borinage, et donc indirectement à leurs habitants. Il existe donc **une proximité et un attachement forts** de la part de notre institution à leur égard.

- Nous exerçons une responsabilité de santé publique au bénéfice de cette population. Nous devons l'assumer non seulement par le biais de nos soins et services, mais aussi par toutes les actions complémentaires menées au quotidien par notre institution. Elles doivent contribuer au **bien commun**, de manière positive et irréprochable.

- Notre caractère public exige également la **neutralité** et donc l'absence totale de discrimination.

Enfin, il s'agit de donner à chacun l'opportunité d'exercer son rôle citoyen en participant à divers débats et décisions.



# – CHAPITRE 2

# NOS TROIS

# CHANTIERS

# MAJEURS



# LE RÉSEAU HOSPITALIER LOCORÉGIONAL HELORA

La loi du 28 février 2019 relative au « réseautage clinique entre hôpitaux » a posé le cadre légal fédéral obligeant les hôpitaux généraux à constituer, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, des réseaux cliniques locorégionaux.



Le CHU Ambroise Paré à Mons, le CHU Tivoli à La Louvière et le Pôle Hospitalier Jolimont, rassemblant les hôpitaux de Jolimont à La Louvière, de Saint-Joseph à Mons, de Warquignies, de Tubize, de Nivelles et de Lobbes, ont pris la décision de constituer ensemble un tel réseau. Une demande d'agrément de Réseau a donc été introduite en ce sens auprès des autorités Wallonnes. Un agrément, à durée indéterminée, a été accordé au Réseau à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En juin 2021, les ASBL « HELORA Réseau » et « HELORA » ont été créées. La première vise uniquement à répondre à la loi du 28 février 2019 instituant le réseau hospitalier clinique locorégional. La seconde va bien plus loin et est vouée à l'intégration des structures.

# +HELORA

PLUS QU'UN RÉSEAU HOSPITALIER

Le CHU Ambroise Paré et le Pôle Hospitalier Jolimont entendent, en effet, poursuivre leur collaboration en vue d'aboutir à la mise en œuvre d'une gestion opérationnelle intégrée de leurs hôpitaux au sein de l'ASBL « HELORA ». Le CHU Tivoli ne souhaite pas s'associer, à court terme, à cette collaboration. Certaines dispositions garantissent toutefois la possibilité pour le CHU TIVOLI, d'intégrer ultérieurement cette collaboration.

Avec l'avènement d'HELORA nous voyons se dessiner progressivement les grandes lignes de cette ambitieuse collaboration :

## UN PROJET MÉDICAL COMMUN

Le réseau se fonde sur un projet médical commun. Il s'agit de répartir l'activité hospitalière de manière optimale à deux échelles.

**L'échelle macro** sera celle du réseau dans son ensemble, allant du Borinage au Centre et du Brabant Wallon à la Botte du Hainaut. À ce premier niveau, il y aura lieu de répartir les activités médicales les plus pointues, celles qui feront l'objet d'un seul agrément ou d'un seul financement par réseau.

**L'échelle micro** sera celle du bassin de soins : Mons-Borinage en ce qui nous concerne. À ce niveau, l'enjeu consiste à développer un pôle hospitalier intégré. Ainsi, la répartition de l'offre de soins aux patients de Mons et du Borinage relèvera de moins en moins de la concurrence locale mais de plus en plus de la coopération entre le CHU Ambroise Paré et le CHR Mons-Hainaut (Saint-Joseph et Warquignies). Un véritable pôle hospitalier montois prend naissance.



Des collaborations commencent déjà à voir le jour entre des médecins de notre hôpital et ceux du CHR Mons-Hainaut.

Au niveau d'HELORA, un Collège des Directeurs médicaux a été créé et se réunit chaque semaine. Le CHU Ambroise Paré y est représenté par son Directeur médical, le Docteur Luc BISSEN.

Une équipe d'accompagnement méthodologique a également été constituée pour soutenir le Collège dans l'établissement du projet médical. Ce projet médical sera la concrétisation de la stratégie médicale construite en cohérence avec la stratégie d'HELORA.

Des séminaires sont actuellement consacrés aux rencontres entre les services, en vue de définir des projets par discipline et par trajet de soins.

Un autre chantier majeur visant à définir le statut général des médecins et à harmoniser leur statut financier a également été ouvert au sein de ce même groupe de travail.

## UNE APPROCHE INTEGRÉE DES INFRASTRUCTURES

À partir du moment où nous souhaitons développer une offre médicale intégrée au niveau d'HELORA, il y a lieu de développer une vision également intégrée de nos futures infrastructures.

Sur le territoire de la Ville de Mons, nous construirons un nouvel hôpital, conçu et occupé conjointement par les équipes du CHU Ambroise Paré et du CHR Mons-Hainaut.

Sa localisation a été décidée en étroite concertation avec les autorités communales. Il sera construit sur le site Wilson (Mons – Jemappes), situé entre Jemappes et Mons, et son entrée sera sur l'Avenue Wilson. Idéalement situé, il permettra aux citoyens montois de bénéficier d'une offre de soins de qualité et de proximité. L'accessibilité est, ici aussi, idéale puisque la N51 relie facilement Mons à la frontière française et que la E42, quant à elle, connecte le site à l'ensemble des villes et communes du bassin « Mons-Borinage ».

Quant à l'avenir du site actuel, les bâtiments du CHU Ambroise Paré sont, pour une bonne partie d'entre eux, récents, en excellent état et non amortis financièrement. Ils devront donc conserver une activité médicale significative.

Quant à l'hôpital de Warquignies, aujourd'hui relativement vétuste, il répond à d'importants besoins de santé dans le Borinage et les Hauts-Pays et devrait être maintenu. Son activité de proximité devra être maintenue.

Cet ensemble intégré d'implantations hospitalières « à taille humaine » répondra au mieux aux attentes des patients et des collaborateurs.

## LA CRÉATION D'UN LOGIPOLE

HELORA maintient l'objectif de créer son propre Logipôle en y mutualisant les activités de support aux prestations hospitalières. Sa composante médicale, inclut la stérilisation, la pharmacie et les salles blanches, tandis que sa composante logistique, regroupe la cuisine, le magasin et la buanderie.

Dans ces domaines, des groupes de travail mixtes étudient les aspects financiers, logistiques, organisationnels et de localisation de ces importants projets.

Le Logipôle non médical sera situé dans la région de Mons.

# L'ACCRÉDITATION

Les démarches d'accréditation se généralisent parmi les hôpitaux belges. Si elle demande beaucoup d'efforts, cette démarche constitue un magnifique outil de changement organisationnel, au bénéfice de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

La notion de qualité, étendue à l'ensemble des aspects de la prise en charge du patient hospitalisé ou ambulatoire constitue, en effet, un objectif prioritaire du CHUPMB.

## QU'EST-CE QUE L'ACCRÉDITATION ?

L'accréditation est une méthode d'évaluation externe, effectuée sur base volontaire, qui fournit une évaluation indépendante d'un établissement de soins.



**ACCREDITATION**  
CANADA

Dans son fonctionnement, ses pratiques de soins et sa gestion, l'établissement de soins est évalué au regard d'un ensemble de normes formalisées et présentées dans un manuel, appelé « référentiel », reconnu des professionnels des soins de santé au niveau international.

L'accréditation est surtout un processus d'amélioration continue qui consiste à mettre en application un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine des soins et de l'organisation hospitalière, avec pour but premier d'améliorer la sécurité des patients. Il implique donc tous les membres de l'établissement de soins, du Conseil d'administration au personnel de terrain, de même que toutes les parties prenantes (les patients et leurs aidants, les médecins généralistes, les citoyens, les collaborateurs au sens large...).

## LE PROCESSUS AU CHUPMB

Le CHUPMB a adhéré, en 2018, au programme d'ACI (Accréditation Canada International). Cet organisme indépendant, d'envergure internationale, dispose de plus de 60 années d'expérience et accompagne les processus d'accréditation dans de très nombreux établissements de soins.

Les normes que nous devons respecter concernent tous les aspects de l'organisation de l'hôpital, tous les services, tous les collaborateurs.

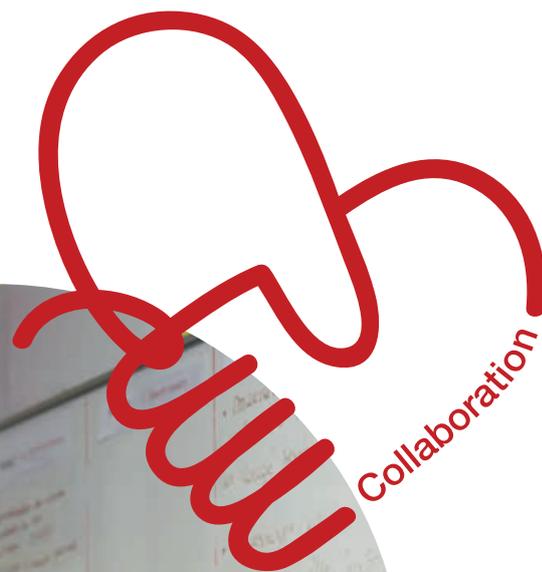
Les multiples actions à mener pour respecter ces normes font l'objet de 53 chantiers. Chacun d'eux demande la participation de plusieurs services ou départements et dispose d'un sponsor membre de la direction, d'un responsable de projet et d'un référent de la Cellule Qualité.

La simple lecture de l'intitulé de ces chantiers laisse deviner, quoique partiellement, la quantité de travail à engager :

1. gestion des incidents liés à la sécurité des patients
2. rapports trimestriels sur la sécurité
3. identification des patients
4. abréviations à proscrire
5. liste de contrôle chirurgie sécuritaire (et autres actes invasifs)
6. transfert d'informations
7. médicaments à haut risque
8. sécurité liée à l'héparine
9. médicaments de niveau d'alerte élevé (MHR)
10. sécurité des pompes à perfusion
11. sécurité liée aux narcotiques
12. formation et perfectionnement en sécurité patients
13. prévention de la violence en milieu de travail
14. programme (plan) de sécurité des patients
15. hygiène des mains
16. prévention des chutes
17. prévention des plaies de pression



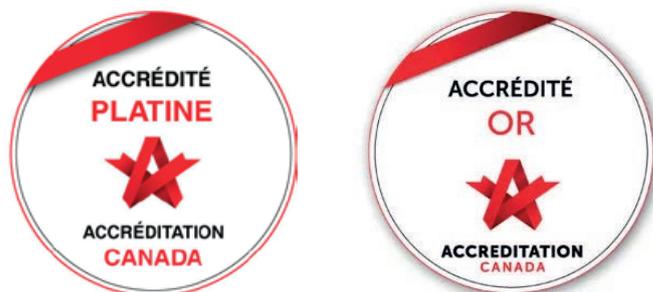
18. prévention du suicide
19. capital humain
20. communication
21. compétences
22. équipements et appareils médicaux
23. gestion des médicaments
24. gestion des ressources
25. gestion intégrée de la qualité
26. gouvernance
27. installations - environnement physique
28. planification et conception des services
29. préparation en vue de situations d'urgence
30. éthique et droits du patient
31. prévention et contrôle des infections
32. laboratoires et Analyses délocalisées
33. services de diagnostic - Imagerie
34. services transfusionnels
35. dons d'organes et tissus de donneurs décédés
36. retraitement des appareils et instruments médicaux (stérilisation)
37. services d'hospitalisation
38. procréation médicalement assistée
39. service des urgences et SMU
40. service de soins intensifs
41. services d'obstétrique
42. services périopératoires et actes invasifs
43. soins oncologiques et soins palliatifs
44. services de réadaptation
45. services de santé mentale
46. services de traitement des dépendances
47. services de soins à domicile
48. services de soins ambulatoires et primaires
49. implémentation DPI infirmier sur HAP
50. implémentation DPI prescription CHP
51. gestion documentaire - ENNOV
52. services d'hospitalisation CHP
53. crèche



## LE PROCESSUS A AMBROISE PARE ET AU CHENE AUX HAIES

Les efforts des équipes ont été récompensés par une double reconnaissance :

- le Chêne aux Haies obtenait l'accréditation, **niveau Platine**, en janvier 2022 ;
- le CHU Ambroise Paré décrochait le **niveau Or** en novembre 2022.



S'agissant d'une démarche d'amélioration continue, nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin. Un nouveau cycle d'accréditation est en cours de préparation dans chacun de nos hôpitaux.

## PROGRESSION VERS UN ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ

Après une année 2021 consacrée principalement à l'intégration opérationnelle du nouveau secteur « Pôle Non Hospitalier » dans notre intercommunale, travail qui s'est d'ailleurs poursuivi au cours de l'exercice 2022, ce dernier a été mis à profit pour développer de nouveaux projets.

Ainsi, la crèche de 21 places « **Les P'tits Fours** », précédemment gérée par une ASBL, a été intégrée à l'intercommunale au 1<sup>er</sup> juillet.

Dans le cadre du Plan Cigogne lancé par la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Wallonie pour financer l'exploitation de nouvelles places de crèches et l'infrastructure associée, les cinq projets que nous avons soumis ont été retenus :

- construction d'une nouvelle crèche de 42 places aux Grands Prés, dans le cadre du pôle scolaire conjoint avec la Ville de Mons et la Province de Hainaut ;
- nouvelle crèche de 42 places à Ghlin ;
- nouvelle crèche de 42 places à Cuesmes ;
- rénovation et extension de la crèche communale de Mons ;
- extension de 7 places à la crèche Cité P'tit.

Dans les maisons de repos et en particulier à la Résidence du Bois d'Havré, un travail de réorganisation a été entamé, pour une mise en application dès 2023.

Enfin, en décembre 2022, le Gouvernement wallon a retenu Télé Assistance parmi les opérateurs chargés de mettre en oeuvre un ambitieux projet d'assistance digitale 2.0 pour le maintien des seniors à domicile.





Citoyenneté

– CHAPITRE 3  
**COMPTES  
ANNUELS ET  
STATISTIQUES  
D'ACTIVITÉ**



# LES STATISTIQUES QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Le CHUPMB adhère à une culture visant l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des soins de l'ensemble des services, c'est-à-dire une culture dans laquelle les erreurs ne sont plus considérées comme des échecs personnels, mais comme des opportunités d'améliorer le système et d'éviter les difficultés ultérieures.

C'est dans ce cadre que le CHUPMB invite tous ses collaborateurs à déclarer tout événement indésirable (EI) ayant trait à la sécurité du patient ainsi qu'à la qualité des soins et des services.

Cette déclaration d'EI est concomitante à la prise de toutes les mesures immédiates et nécessaires à la préservation et au recouvrement de la sécurité du patient.

En fonction du type, de la gravité et de la fréquence de l'incident, le département qualité:

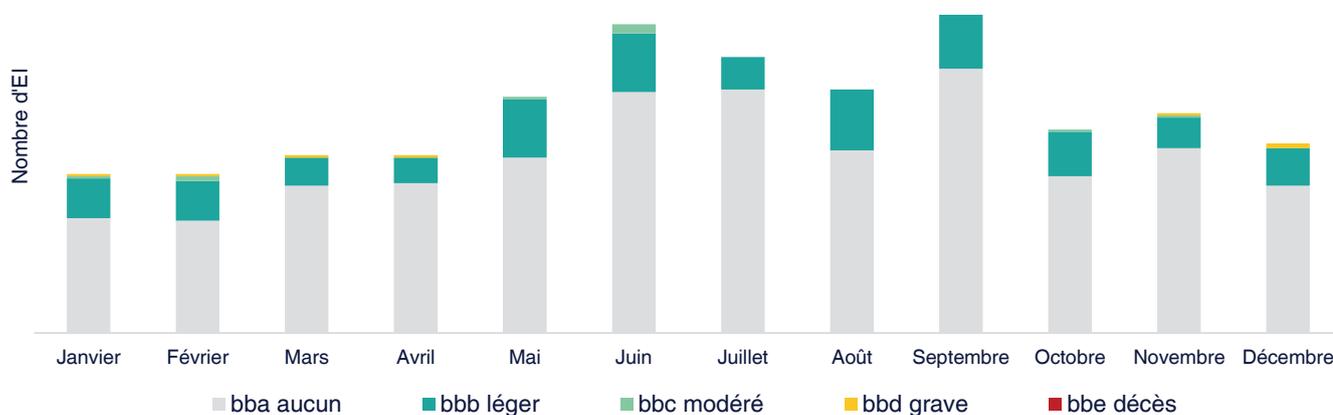
- analyse celui-ci avec les experts institutionnels concernés;
- informe la hiérarchie;
- propose des pistes d'actions;
- propose son soutien dans l'élaboration et le suivi des plans d'action, notamment par l'utilisation d'indicateurs.

Quand cela est approprié, les incidents sont également analysés au sein du comité qualité, du comité de direction ou d'un comité plus spécialisé.

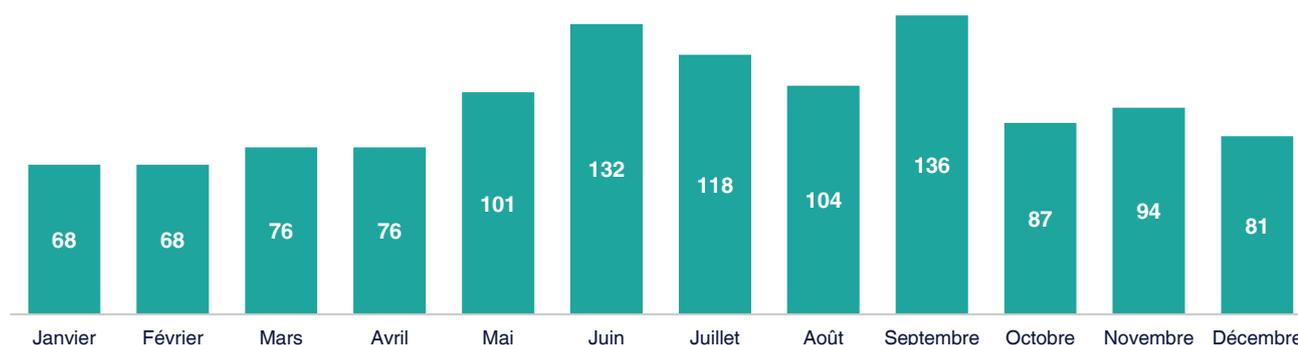
En 2022, 1139 EI ont été traités à Ambroise Paré et 417 au Chêne aux Haies.

## LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS À AMBROISE PARÉ (2022)

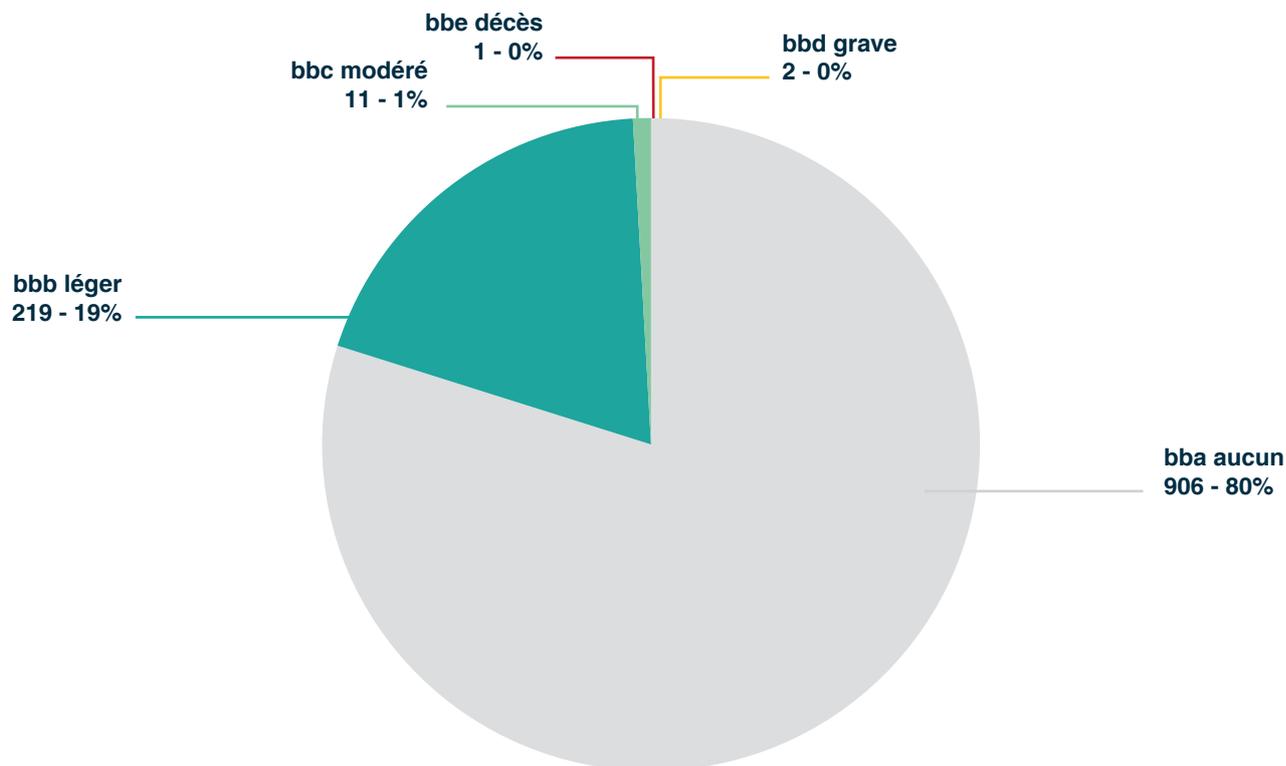
Dommmages patients (n=1139)



Total dommages patients - 2022

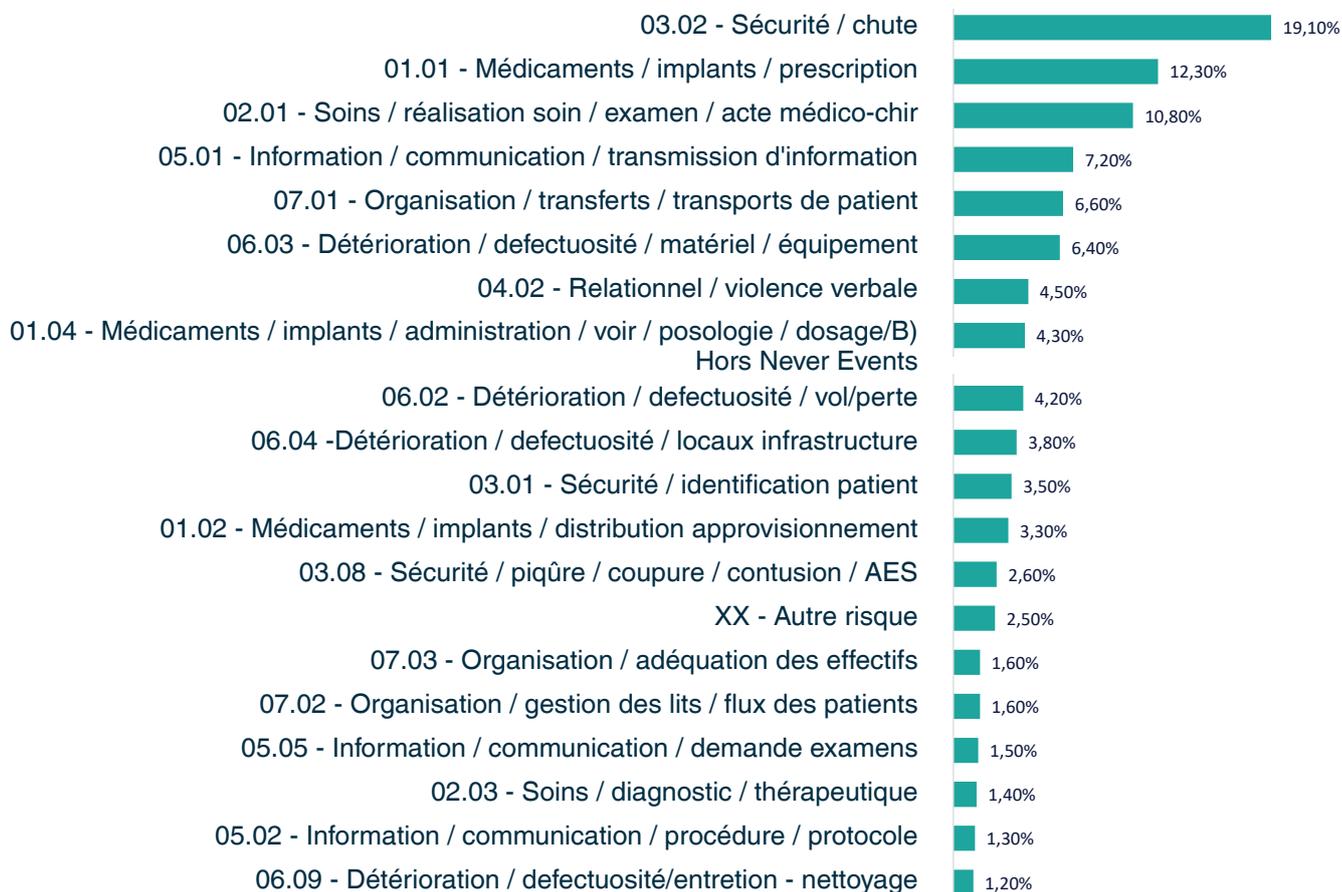


### Dommmages patients (n=1021)



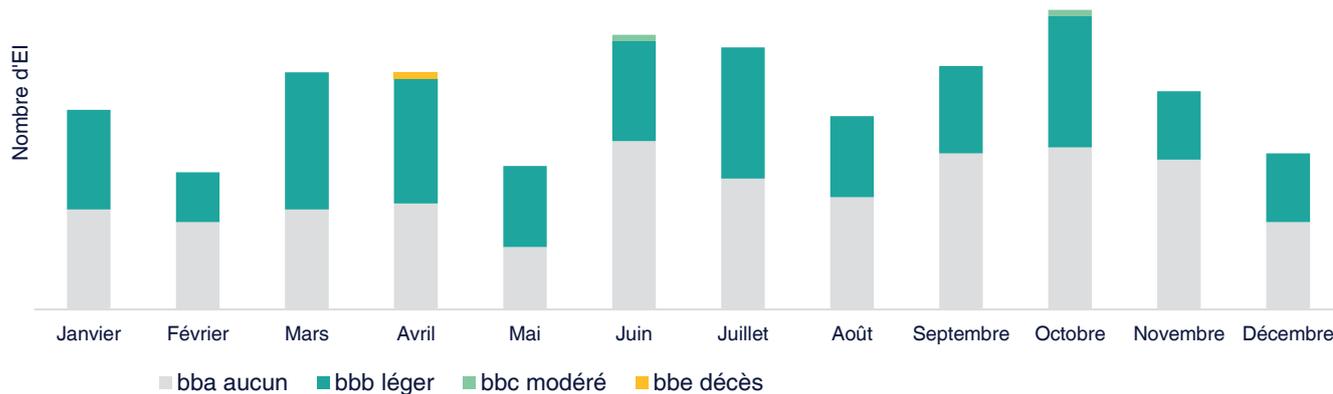
### TOP 20 - DOMAINE DE RISQUE (n=1141)

- 01 - Médicaments / Implant
- 02 - Soins
- 03 - Sécurité
- 04 - Relationnel
- 05 - Communication / information
- 06 - Détérioration / défautuosité
- 07 - Organisation
- 08 - Menaces externes
- xx - Autre (quand aucun des 7 précités n'est opportun)

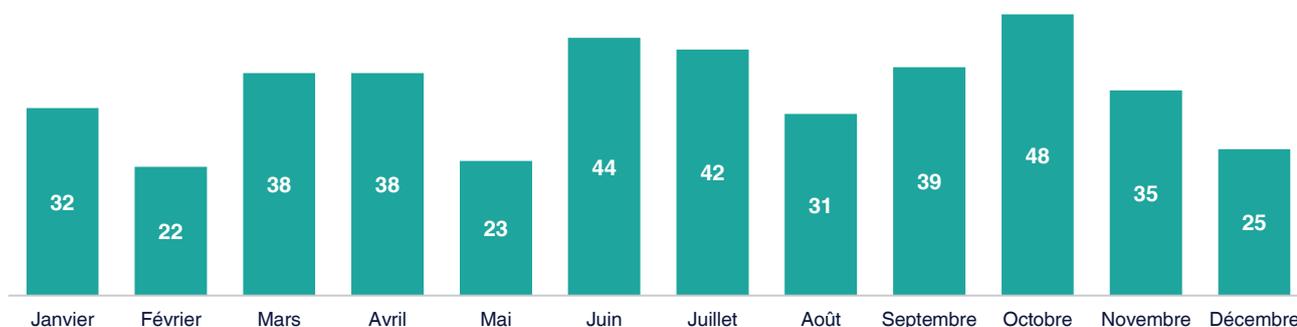


# LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS AU CHP CHÊNE AUX HAIES (2022)

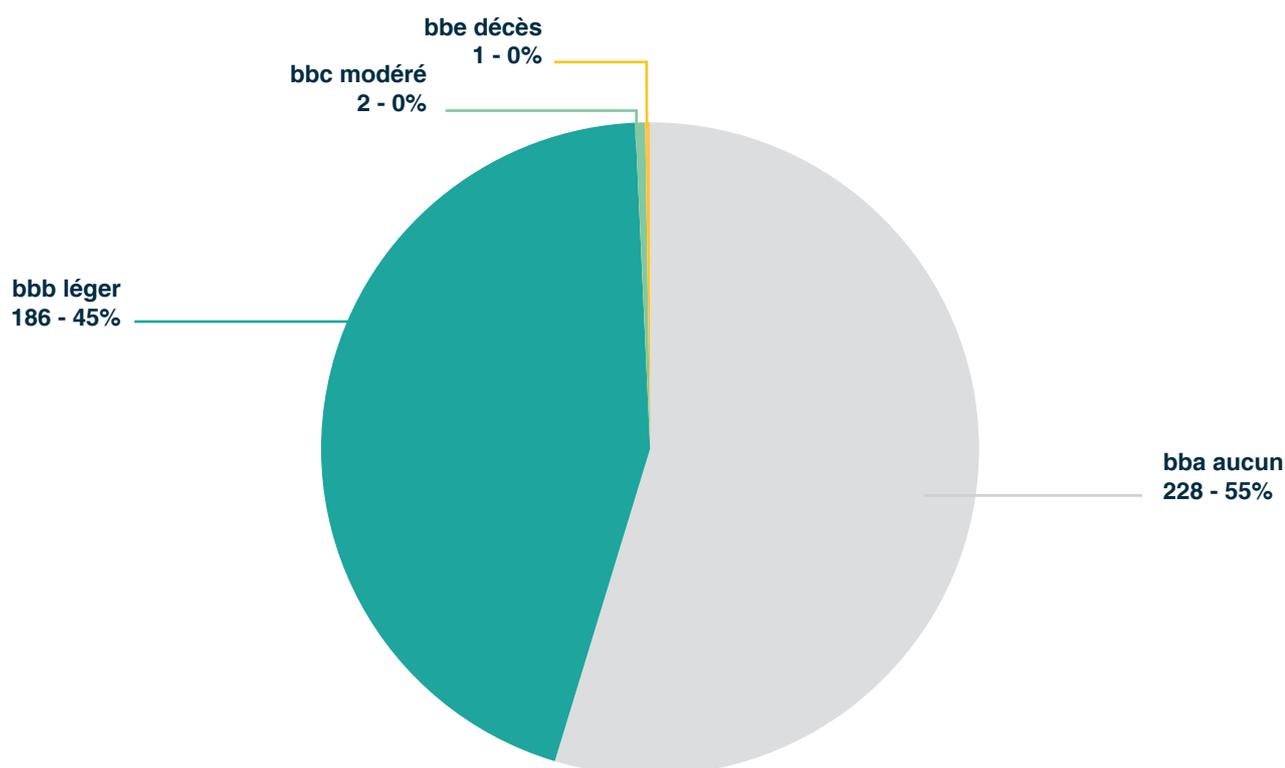
## Dommages patients (n=417)



## Total dommages patients



## Dommages patients (n=417)



## TOP 20 - DOMAINE DE RISQUE (n=1141)

- 01 - Médicaments / Implant
- 02 - Soins
- 03 - Sécurité
- 04 - Relationnel
- 05 - Communication / information
- 06 - Détérioration / défautuosité
- 07 - Organisation
- 08 - Menaces externes
- xx - Autre (quand aucun des 7 précités n'est opportun)



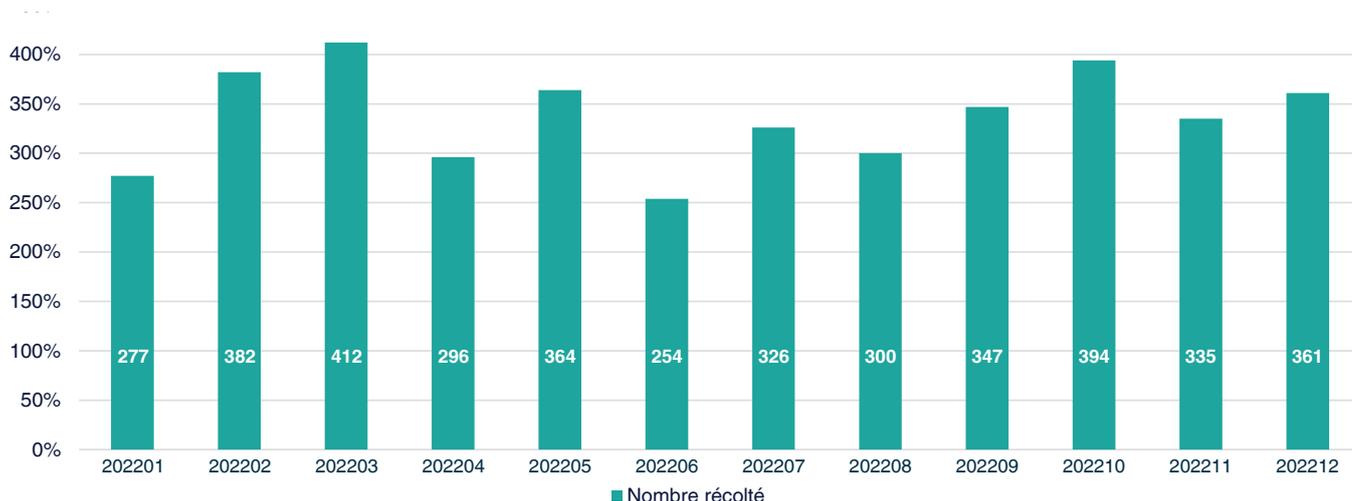
Soucieux de toujours améliorer la qualité de ses prestations au niveau de l'accueil et de l'hospitalisation, le CHU Ambroise Paré invite les patients, au terme de leur séjour d'hospitalisation, à **compléter un questionnaire anonyme de satisfaction**.

De pas du tout satisfait 😞 à tout à fait satisfait 😊, ils ont la possibilité d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5, l'ensemble des éléments constituant leur expérience de prise en charge.

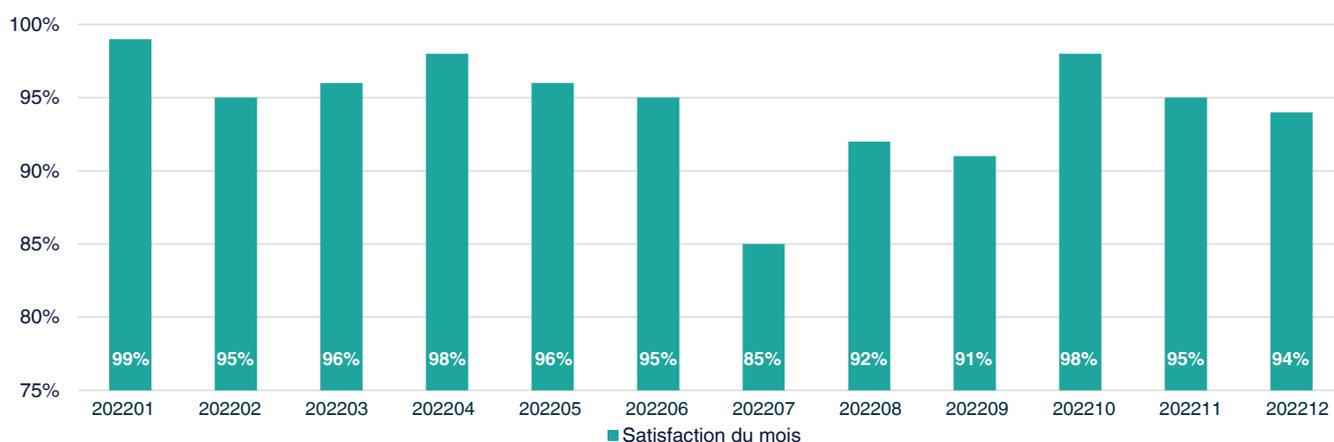
Comme chaque année, le nombre de questionnaires récoltés est assez modeste (environ 200 par mois) mais le taux de satisfaction des répondants est très élevé.

## SATISFACTION GLOBALE HAP – QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

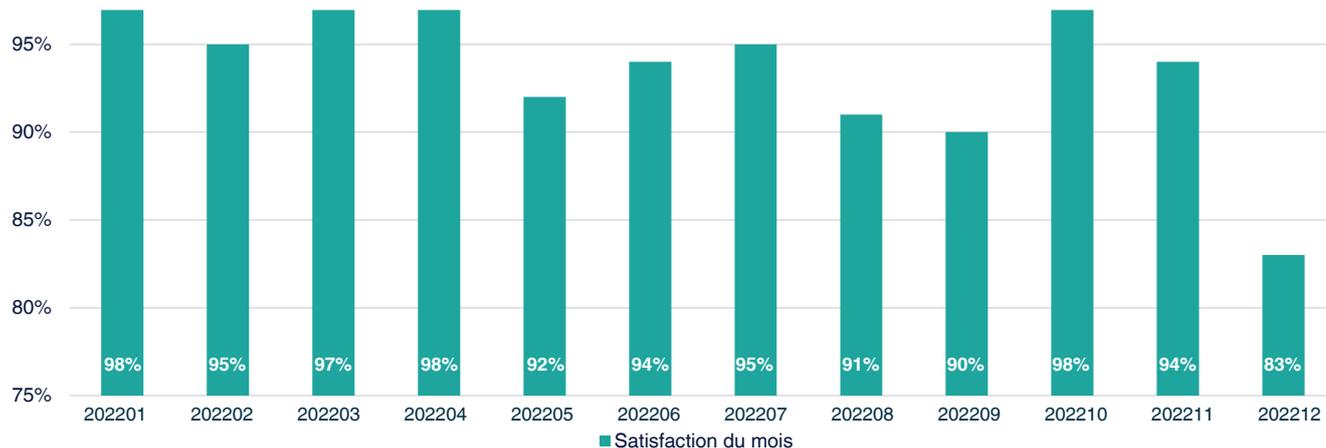
### Nombre de questionnaires de satisfaction récoltés



### Pourcentage de patients satisfaits



### Pourcentage de patients qui recommandent l'hôpital



# LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

## SITE CHU AMBROISE PARÉ

I. NOMBRE DE JOURN. HOSPIT.	2020	2021	2022
CHIRURGIE	19.531	22.457	22.121
MÉDECINE	32.065	33.406	34.705
GÉRIATRIE	17.148	17.310	18.552
SOINS INTENSIFS	3.714	3.781	3.296
PÉDIATRIE	2.501	3.817	3.806
MATERNITÉ	5.037	5.522	5.441
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	4.760	5.662	5.296
SP PALLIATIF	1.499	2.003	1.984
SP CHRONIQUE	9.417	11.718	11.987
<b>Total</b>	<b>95.672</b>	<b>105.675</b>	<b>107.187</b>

II. TAUX D'OCCUPATION (SUR BASE DES LITS AGRÉÉS)	2020	2021	2022
CHIRURGIE	51%	59%	60%
MÉDECINE	87%	91%	92%
GÉRIATRIE	63%	64%	69%
SOINS INTENSIFS	85%	86%	78%
PÉDIATRIE	25%	39%	39%
MATERNITÉ	69%	76%	75%
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	43%	52%	48%
SP PALLIATIF	68%	91%	91%
SP CHRONIQUE	65%	80%	82%

III. DURÉE DE SÉJOUR	2020	2021	2022
CHIRURGIE	3,59	3,29	3,10
MÉDECINE	6,73	6,10	6,18
GÉRIATRIE	20,71	18,43	18,03
SOINS INTENSIFS	8,14	8,75	7,00
PÉDIATRIE	2,98	3,44	2,77
MATERNITÉ	3,45	3,54	3,56
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	17,96	19,80	20,06
SP PALLIATIF	20,82	23,02	19,64
SP CHRONIQUE	30,57	32,64	32,66

<b>IV. NOMBRE D'ADMISSIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
CHIRURGIE	5.152	6.493	6.810
MÉDECINE	4.486	5.137	5.287
GÉRIATRIE	828	939	1.029
C + D	564	673	658
SOINS INTENSIFS	456	432	471
PÉDIATRIE	840	1.109	1.376
MATERNITÉ	1.459	1.562	1.529
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	265	286	264
SP PALLIATIF	72	87	101
SP CHRONIQUE	308	359	367
<b>Total</b>	<b>14.430</b>	<b>17.077</b>	<b>17.892</b>

<b>V. NOMBRE DE CONSULTATIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
ANESTHÉSIOLOGIE	4.671	7.250	10.033
CARDIOLOGIE	10.284	13.222	14.222
CHIRURGIE ABDOMINALE	8.566	12.325	12.434
CHIRURGIE PLASTIQUE	2.875	4.440	4.928
DERMATOLOGIE	10.964	13.675	14.040
URGENCES	45.638	54.741	63.333
GASTRO-ENTÉROLOGIE	8.085	8.881	8.299
GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE	27.932	35.674	34.638
MÉDECINE INTERNE	24.652	26.605	30.110
NEUROCHIRURGIE	1.741	2.370	2.917
NEUROLOGIE	9.277	11.668	11.052
ORL	9.701	11.959	8.954
OPHTALMOLOGIE	15.762	20.057	20.451
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	26.832	30.853	36.420
PÉDIATRIE	18.327	23.605	28.739
PNEUMOLOGIE	6.201	7.201	7.014
PSYCHIATRIE	11.364	12.258	5.305
RHUMATOLOGIE-REVALIDATION	7.549	11.058	10.893
STOMATOLOGIE	7.760	9.292	9.501
UROLOGIE	6.685	9.693	10.801
CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE	1.663	1.831	2.053
DIVERS	2.003	2.643	2.523
<b>Total</b>	<b>268.532</b>	<b>331.301</b>	<b>348.660</b>



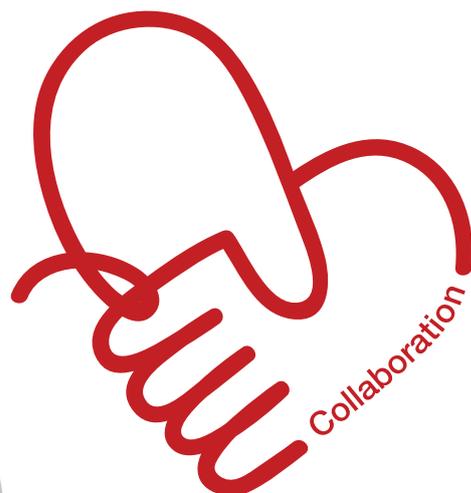
# LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

## SITE CHP CHÊNE AUX HAIES

I. EVOLUTION DES JOURNÉES PAR INDICE ET PAR ANNÉE	2020	2021	2022
A	55.069	55.125	55.120
a	10.636	10.906	9.486
T	0	0	0
t	2.360	2.659	3.421
DÉFENSE SOCIALE - INTERNEMENT	16.409	17.498	17.220
K	1661	2.014	1.607
<b>Total</b>	<b>86.135</b>	<b>88.202</b>	<b>86.854</b>

MAISON DE SOINS PSYCHIATRIQUES	20.932	20.892	20.541
--------------------------------	--------	--------	--------

II. CONSULTATIONS	2020	2021	2022
CONSULT PSYCHIATRIQUES	2.450	5.580	12.333
CONSULT MÉDECINE GÉNÉRALE	2.098	2.046	2.047



# LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ PÔLE NON HOSPITALIER

## TÉLÉ ASSISTANCE

	2020	2021	2022
NOMBRE D'ABONNÉS	3.995	4.275	4.304

## RÉSIDENCE DU BOIS D'HAVRÉ

	2020	2021	2022
JOURNÉES FACTURÉES	74.114	76.876	77.970
TAUX D'OCCUPATION	91,6%	95,3%	96,7%

## BONNE MAISON DE BOUZANTON

	2020	2021	2022
JOURNÉES FACTURÉES	23.529	21.681	22.439
TAUX D'OCCUPATION	91,8%	84,9%	89,29%

## ACASA : ACTIVITÉ 2022 (AIDES FAMILIALES)

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	304
HEURES PRESTÉES	59.555
REPAS LIVRÉS AU DOMICILE	73.769

## CRÈCHES : TAUX D'OCCUPATION EN 2022

CITÉ P'TIT	123%
CRÈCHE DE JEMAPPES	92%
BÉBÉ LUNE	102%
CRÈCHE DE MONS	83%
NID DOUILLET	99%
ROPIEURS	83%
LES P'TITS FOURS	112%



# COMPTES ANNUELS

## COMPTES CONSOLIDÉS - CHUPMB

<b>ACTIF</b>				
	<b>Codes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>241.970.209,70</b>	<b>237.663.644,04</b>	<b>4.306.565,66</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	<b>1.950.988,18</b>	<b>2.797.329,18</b>	<b>-846.341,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>499.229,65</b>	<b>625.416,85</b>	<b>-126.187,20</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>239.022.122,16</b>	<b>233.746.782,01</b>	<b>5.275.340,15</b>
A. Terrains et constructions	22	178.494.099,42	178.800.584,91	-306.485,49
B. Matériel d'équipement médical	23	12.404.357,93	11.068.158,91	1.336.199,02
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	7.895.935,42	7.584.853,17	311.082,25
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	29.321.400,83	29.450.533,76	-129.132,93
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	10.906.328,56	6.842.651,26	4.063.677,30
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>497.869,71</b>	<b>494.116,00</b>	<b>3.753,71</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>117.651.723,30</b>	<b>108.141.153,98</b>	<b>9.510.569,32</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>9.244.703,31</b>	<b>13.388.200,77</b>	<b>-4.143.497,46</b>
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	291	9.244.703,31	13.388.200,77	-4.143.497,46
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>4.638.070,28</b>	<b>3.874.554,27</b>	<b>763.516,01</b>
A. Approvisionnements et fournitures	31	4.638.070,28	3.874.554,27	763.516,01
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		<b>83.711.907,37</b>	<b>72.749.633,66</b>	<b>10.962.273,71</b>
A. Créances pour prestations	400/409	72.653.824,55	63.987.198,99	8.666.625,56
1. Patients	400	5.992.441,56	6.105.381,60	-112.940,04
2. Organismes assureurs	402	61.258.072,56	51.214.699,42	10.043.373,14
3. Rattrapages	403	3.700.815,75	5.527.213,11	-1.826.397,36
4. Produits à recevoir	404	1.789.832,12	1.616.798,84	173.033,28
4b. Acomptes versés aux fournisseurs	406	1.876.717,72	4.240,75	552.102,85
5. Créances douteuses	407	-1.964.055,16	1.336.659,90	-162.546,31
6. Réductions de valeurs	409	-1.817.794,63	-1.817.794,63	2.165.973,95
B. Autres créances	41	11.058.082,82	8.762.434,67	2.295.648,15
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415			
2. Autres	410/418	11.058.082,82	8.762.434,67	2.295.648,15
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>51/53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>55/58</b>	<b>16.872.763,15</b>	<b>14.573.663,40</b>	<b>2.299.099,75</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>3.184.279,19</b>	<b>3.555.101,88</b>	<b>-370.822,69</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>359.621.933,00</b>	<b>345.804.798,02</b>	<b>13.817.134,98</b>

## PASSIF

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 à 15-18</b>	<b>106.718.155,04</b>	<b>71.204.424,26</b>	<b>35.513.730,78</b>
<b>I. Apport</b>	<b>10</b>	<b>20.014.756,64</b>	<b>21.945.705,08</b>	<b>-1.930.948,44</b>
A. Disponible	1110	0,00	0,00	0,00
B. Indisponible	1119	20.014.756,64	21.945.705,08	-1.930.948,44
<b>II. Plus value de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Réserve</b>	<b>13</b>	<b>2.415.152,43</b>	<b>2.346.208,43</b>	<b>68.944,00</b>
A. Réserves statutairement indisponibles	130	656.763,61	656.763,61	0,00
B. Autres réserves indisponibles	131	1.758.388,82	1.689.444,82	68.944,00
<b>IV. Résultat reporté</b>	<b>14</b>	<b>57.662.623,44</b>	<b>18.441.067,67</b>	<b>39.221.555,77</b>
<b>V. Subsidés d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>26.625.622,53</b>	<b>28.471.443,08</b>	<b>-1.845.820,55</b>
<b>VI. Primes de fermeture</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	<b>16</b>	<b>3.291.598,36</b>	<b>48.300.188,15</b>	<b>-45.008.589,79</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>249.612.179,60</b>	<b>226.300.185,61</b>	<b>23.311.993,99</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>163.849.528,66</b>	<b>167.565.988,00</b>	<b>-3.716.459,34</b>
A. Dettes financières	170/4	136.768.720,05	137.465.781,63	-697.061,58
1. Dettes de location - financement	172			
2. Etablissements de crédits	173	136.768.720,05	137.465.781,63	-697.061,58
B. Dettes relatives aux achats biens & services	175	26.107.972,50	26.224.407,69	-116.435,19
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	972.836,11	3.875.798,68	-2.902.962,57
D. Dettes diverses	179	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>83.845.541,51</b>	<b>57.382.699,98</b>	<b>26.462.841,53</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	19.958.739,70	18.513.851,69	1.444.888,01
B. Dettes financières	43	10.000.000,00	6.060,18	9.993.939,82
1. Etablissements de crédits	430/31	10.000.000,00	6.060,18	9.993.939,82
C. Dettes courantes	44	27.685.618,37	26.067.888,95	1.617.729,42
1. Fournisseurs	440/444	22.834.320,17	24.850.188,22	-2.015.868,05
2. Montants de rattrapage	443	203.006,22	0,00	203.006,22
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	4.648.291,98	1.217.700,73	3.430.591,25
D. Acomptes reçus	46	48.591,78	45.040,93	3.550,85
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	23.743.702,11	11.512.093,47	12.231.608,64
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	7.094.390,02	1.993.148,86	5.101.241,16
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	16.649.312,09	9.518.944,61	7.130.367,48
F. Autres dettes	47/48	2.408.889,55	1.237.764,76	1.171.124,79
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>1.917.109,43</b>	<b>1.351.497,63</b>	<b>565.611,80</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>359.621.933,00</b>	<b>345.804.798,02</b>	<b>13.817.134,98</b>



# COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>70/74</b>	<b>307.759.621,51</b>	<b>281.848.834,73</b>	<b>25.910.786,78</b>
A. Chiffre d'affaires	70	280.547.652,69	256.405.139,56	24.142.513,13
Budget des moyens financiers	700	140.076.000,05	123.664.473,81	16.411.526,24
Rattrapage estimé exercice en cours	701	-316.591,11	2.202.181,26	-2.518.772,37
Suppléments de chambre	702	1.035.562,58	642.271,00	393.291,58
Forfaits conventions INAMI	703	10.494.324,84	10.010.211,18	484.113,66
Produits accessoires	704	48.231,47	28.991,14	19.240,33
Produits pharmaceutiques	705	40.864.991,27	36.127.075,60	4.737.915,67
Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	2.483.198,93	2.051.803,74	431.395,19
Montant global prospectif	707	5.697.636,44	5.055.739,56	641.896,88
Honoraires	709	80.164.298,22	76.622.392,27	3.541.905,95
C. Production immobilisée	72	0,00	17.436,30	-17.436,30
D. Autres produits d'exploitation	74	27.211.968,82	25.426.258,87	1.785.709,95
Subsides d'exploitation	740/1	0,00	0,00	0,00
Autres	743/9	27.211.968,82	25.426.258,87	1.785.709,95
<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>	<b>60/64</b>	<b>308.875.063,13</b>	<b>284.200.581,32</b>	<b>24.674.481,81</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	57.190.130,25	53.897.738,57	3.292.391,68
1. Achats	600/8	57.973.734,92	54.109.571,14	3.864.163,78
Variations de stocks	609	-783.604,67	-211.832,57	-571.772,10
B. Services et fournitures accessoires	61	76.033.439,46	71.904.423,67	4.129.015,79
Autres services et fournitures accessoires	610/616	21.637.936,71	19.154.463,81	2.483.472,90
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	2.538.281,88	3.669.255,42	-1.130.973,54
Emoluments Administrateurs	618	88.061,41	90.005,73	-1.944,32
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	51.769.159,46	48.990.698,71	2.778.460,75
C. Rémunérations et charges sociales	62	152.804.420,55	131.849.730,39	20.954.690,16
Personnel médical	620/625	3.016.423,97	2.500.376,99	516.046,98
Autre personnel	620/625	149.787.996,58	129.349.353,40	20.438.643,18
D. Amortissements s/immobilisations	630	19.807.131,88	18.416.294,00	1.390.837,88
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	145.125,11	342.306,11	-197.181,00
F. Provisions pour risques et charges	635/7	263.664,04	5.843.538,83	-5.579.874,79
G. Autres charges d'exploitation	64	2.631.151,84	1.946.549,75	684.602,09
<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>	<b>70/64</b>	<b>-1.115.441,62</b>	<b>-2.351.746,59</b>	<b>1.236.304,97</b>
<b>III. Perte d'exploitation (-)</b>	<b>64/70</b>			
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>2.201.878,08</b>	<b>2.262.163,26</b>	<b>-60.285,18</b>
B. Produits des actifs circulants	751	3.064,20	3.352,11	-287,91
C. Subsides en capital et intérêts	753	1.878.202,12	1.972.372,49	-94.170,37
D. Autres produits financiers	752/9	320.611,76	286.438,66	34.173,10
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>4.529.141,83</b>	<b>4.421.381,36</b>	<b>107.760,47</b>
A. Charges des emprunts	650	4.329.728,39	4.374.211,68	-44.483,29
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	654/9	199.413,44	47.169,68	152.243,76
<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>	<b>70/65</b>	<b>-3.442.705,37</b>	<b>-4.510.964,69</b>	<b>1.068.259,32</b>
<b>VI. Perte courante (-)</b>	<b>65/70</b>			
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>45.793.932,54</b>	<b>2.492.075,33</b>	<b>43.301.857,21</b>
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	619,29	0,00	619,29
C. Reprises de provision pour R & C	762	40.131.613,56	250.000,00	
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	3.068.151,96	61.999,79	3.006.152,17
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	2.593.547,73	2.180.075,54	413.472,19
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>3.011.940,38</b>	<b>-2.474.033,92</b>	<b>5.485.974,30</b>
A. Amortissements exceptionnels	660	4.464,15	3.843,28	620,87
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	2.409.549,83	65.717,24	2.343.832,59
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	597.926,40	-2.543.594,44	3.141.520,84
<b>IX. Produit de l'exercice</b>	<b>70/66</b>	<b>39.339.286,79</b>	<b>455.144,56</b>	<b>38.884.142,23</b>
Perte de l'exercice	66/70			
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION	Codes	2022	2021
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>70/69</b>	<b>57.662.623,44</b>	<b>18.441.067,67</b>
<b>Perte à affecter ( - )</b>	<b>69/70</b>		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	39.339.286,79	455.144,56
Perte de l'exercice à affecter ( - )	68/70		
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790	18.323.336,65	17.985.923,11
Perte reportée de l'exercice précédent ( - )	690		
<b>C. Dotations aux réserves</b>	<b>691/2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D. Résultat à reporter</b>			
1. Bénéfice à reporter	693	57.662.623,44	18.441.067,67
2. Perte à reporter	793		
<b>E. Intervention de tiers dans la perte</b>	<b>794</b>		
<b>F. Rémunérations capital</b>	<b>694/6</b>		
Rémunérations capital privilégié			
Rémunérations capital non privilégié			



## COMPTES - SECTEUR A

<b>ACTIF</b>				
	<b>Codes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>163.680.829,46</b>	<b>165.050.872,20</b>	<b>-1.370.042,74</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	<b>1.768.137,13</b>	<b>2.627.349,73</b>	<b>-859.212,60</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>419.649,88</b>	<b>526.857,68</b>	<b>-107.207,80</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>160.998.922,74</b>	<b>161.402.548,79</b>	<b>-403.626,05</b>
A. Terrains et constructions	22	142.161.982,86	144.156.073,36	-1.994.090,50
B. Matériel d'équipement médical	23	11.338.263,27	10.223.637,31	1.114.625,96
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	6.052.554,20	5.959.221,17	93.333,03
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	4.024,27	3.738,80	285,47
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	1.442.098,14	1.059.878,15	382.219,99
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>494.119,71</b>	<b>494.116,00</b>	<b>3,71</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>89.433.744,58</b>	<b>94.936.616,40</b>	<b>-5.502.871,82</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>9.160.280,89</b>	<b>12.901.617,63</b>	<b>-3.741.336,74</b>
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	291	9.160.280,89	12.901.617,63	-3.741.336,74
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>4.531.973,98</b>	<b>3.778.240,29</b>	<b>753.733,69</b>
A. Approvisionnements et fournitures	31	4.531.973,98	3.778.240,29	753.733,69
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		<b>68.180.134,67</b>	<b>71.036.405,10</b>	<b>-2.856.270,43</b>
A. Créances pour prestations	400/409	60.904.976,48	54.701.670,84	6.203.305,64
1. Patients	400	4.181.136,59	4.631.876,66	-450.740,07
2. Organismes assureurs	402	51.495.791,73	43.920.173,29	7.575.618,44
3. Rattrapages	403	3.137.665,83	4.692.586,46	-1.554.920,63
4. Produits à recevoir	404	1.850.253,67	1.676.470,01	173.783,66
5. Créances douteuses	407	1.717.056,59	1.159.554,66	557.501,93
6. Réductions de valeurs	409	-1.476.927,93	-1.378.990,24	-97.937,69
B. Autres créances	41	7.275.158,19	16.334.734,26	-9.059.576,07
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415			
2. Autres	410/418	7.275.158,19	16.334.734,26	-9.059.576,07
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	0,00
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>51/53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>55/58</b>	<b>5.127.705,91</b>	<b>4.555.326,49</b>	<b>572.379,42</b>
A. Chèques à encaisser	54	14.245,33	31.838,30	-17.592,97
B. Organismes financiers	55	5.067.573,93	4.573.259,18	494.314,75
C. Office des Chèques Postaux	56	19.217,42	19.371,02	-153,60
D. Caisse	57	58.630,41	54.377,23	4.253,18
E. Transferts internes de fonds	58	-64.258,03	-123.519,24	59.261,21
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>3.184.279,19</b>	<b>3.555.101,88</b>	<b>-370.822,69</b>
A. Charges à reporter	490	2.353.795,71	2.603.359,36	-249.563,65
B. Produits acquis	491	79.853,42	61.667,53	18.185,89
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>253.114.574,04</b>	<b>259.987.488,60</b>	<b>-6.872.914,56</b>

# PASSIF

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/18</b>	<b>50.823.201,42</b>	<b>63.757.436,98</b>	<b>-12.934.235,56</b>
<b>I. Apport</b>	<b>10</b>	<b>942.020,18</b>	<b>6.829.911,64</b>	<b>-5.887.891,46</b>
A. Disponible	110			0,00
B. Indisponible	111	942.020,18	6.829.911,64	-5.887.891,46
<b>II. Plus value de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Réserve</b>	<b>13</b>	<b>2.132.926,61</b>	<b>2.132.926,61</b>	<b>0,00</b>
A. Réserves statutairement indisponibles	1311	656.763,61	656.763,61	0,00
B. Autres réserves indisponibles	1319	1.476.163,00	1.476.163,00	0,00
<b>IV. Résultat reporté</b>	<b>14</b>	<b>26.177.208,73</b>	<b>-2.780.904,56</b>	<b>28.958.113,29</b>
<b>V. Subsidés d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>19.063.887,00</b>	<b>20.294.077,07</b>	<b>-1.230.190,07</b>
<b>VI. Primes de fermeture</b>	<b>18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	<b>16</b>	<b>2.507.158,90</b>	<b>37.281.426,22</b>	<b>-34.774.267,32</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>202.291.372,62</b>	<b>196.230.051,62</b>	<b>6.061.321,00</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>127.116.735,34</b>	<b>120.582.607,75</b>	<b>6.534.127,59</b>
A. Dettes financières		117.010.924,38	117.482.689,98	-471.765,60
1. Dettes de location - financement	172	0,00	0,00	0,00
2. Etablissements de crédits	173	117.010.924,38	117.482.689,98	-471.765,60
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	596.955,20	3.099.917,77	-2.502.962,57
D. Dettes diverses	179	9.508.855,76	0,00	9.508.855,76
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>73.932.870,95</b>	<b>74.921.216,49</b>	<b>-988.345,54</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	17.147.769,95	15.215.765,41	1.932.004,54
B. Dettes financières		10.000.000,00	6.060,18	9.993.939,82
1. Etablissements de crédits	430/31	10.000.000,00	6.060,18	9.993.939,82
C. Dettes courantes	44	24.921.330,89	22.368.721,12	2.552.609,77
1. Fournisseurs	440/444	20.544.055,06	21.528.975,56	-984.920,50
2. Montants de rattrapage	443	203.006,22	0,00	203.006,22
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	4.174.269,61	839.745,56	3.334.524,05
D. Acomptes reçus	46	48.537,48	45.060,55	3.476,93
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	20.700.235,80	9.118.624,38	11.581.611,42
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	7.089.736,21	1.963.353,35	5.126.382,86
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	13.610.499,59	7.155.271,03	6.455.228,56
F. Autres dettes	47/48	1.114.996,83	28.166.984,85	-27.051.988,02
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>1.241.766,33</b>	<b>726.227,38</b>	<b>515.538,95</b>
A. Charges à imputer	492	1.120.348,48	610.029,37	510.319,11
B. Produits à reporter	493	121.417,85	116.198,01	5.219,84
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>253.114.574,04</b>	<b>259.987.488,60</b>	<b>-6.872.914,56</b>



# COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>70/74</b>	<b>229.969.922,00</b>	<b>215.428.427,22</b>	<b>14.541.494,78</b>
A. Chiffre d'affaires	70	212.502.317,07	198.003.115,31	14.499.201,76
Budget des moyens financiers	700	82.197.591,03	74.033.996,29	8.163.594,74
Rattrapage estimé exercice en cours	701	-932.205,23	1.771.358,34	-2.703.563,57
Suppléments de chambre	702	1.035.562,58	642.166,00	393.396,58
Forfaits conventions INAMI	703	6.133.311,40	5.639.822,36	493.489,04
Produits accessoires	704	48.231,47	28.991,14	19.240,33
Produits pharmaceutiques	705	40.246.975,50	35.609.685,05	4.637.290,45
Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	1.583.290,05	1.449.979,08	133.310,97
Montant global prospectif	707	5.697.636,44	5.055.739,56	641.896,88
Honoraires	709	76.491.923,83	73.771.377,49	2.720.546,34
C. Production immobilisée	72	0,00	17.436,30	-17.436,30
D. Autres produits d'exploitation	74	17.467.604,93	17.407.875,61	59.729,32
Subsides d'exploitation	740/1	0,00	0,00	0,00
Autres	743/9	17.467.604,93	17.407.875,61	59.729,32
<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>	<b>60/64</b>	<b>230.600.562,89</b>	<b>219.017.200,20</b>	<b>11.583.362,69</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	53.296.382,09	50.815.810,44	2.480.571,65
1. Achats	600/8	54.070.204,44	51.008.302,65	3.061.901,79
Variations de stocks	609	-773.822,35	-192.492,21	-581.330,14
B. Services et fournitures accessoires	61	64.505.141,73	63.363.729,81	1.141.411,92
Autres services et fournitures accessoires	610/616	14.657.157,42	13.760.100,01	897.057,41
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	1.758.069,52	2.991.423,90	-1.233.354,38
Emoluments Administrateurs	618	52.836,85	54.003,43	-1.166,58
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	48.037.077,94	46.558.202,47	1.478.875,47
C. Rémunérations et charges sociales	62	94.772.547,00	82.441.281,70	12.331.265,30
Personnel médical	620/625	3.016.423,97	2.500.376,99	516.046,98
Autre personnel	620/625	91.756.123,03	79.940.904,71	11.815.218,32
D. Amortissements s/immobilisations	630	15.817.772,98	15.831.423,86	-13.650,88
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	97.757,71	247.033,59	-149.275,88
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-222.847,74	4.542.480,88	-4.765.328,62
G. Autres charges d'exploitation	64	2.333.809,12	1.775.439,92	558.369,20
<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>	<b>70/64</b>	<b>-630.640,89</b>	<b>-3.588.772,98</b>	<b>2.958.132,09</b>
<b>III. Perte d'exploitation (-)</b>	<b>64/70</b>			<b>0,00</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>1.544.057,95</b>	<b>1.568.686,42</b>	<b>-24.628,47</b>
B. Produits des actifs circulants	751	3.063,87	3.352,00	-288,13
C. Subsides en capital et intérêts	753	1.224.032,64	1.274.873,37	-50.840,73
D. Autres produits financiers	752/9	316.961,44	290.461,05	26.500,39
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>3.708.144,87</b>	<b>3.745.690,32</b>	<b>-37.545,45</b>
A. Charges des emprunts	650	3.666.540,66	3.713.593,79	-47.053,13
B. Charges des crédits à court terme	656			0,00
C. Autres charges financières	654/9	41.604,21	32.096,53	9.507,68
<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>	<b>70/65</b>	<b>-2.794.727,81</b>	<b>-5.765.776,88</b>	<b>2.971.049,07</b>
<b>VI. Perte courante (-)</b>	<b>65/70</b>			<b>0,00</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>32.796.123,74</b>	<b>2.129.298,96</b>	<b>30.666.824,78</b>
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	0,00	0,00	0,00
C. Reprises de provision pour R & C	762	30.738.516,88	250.000,00	30.488.516,88
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	89.646,64	28.962,60	60.684,04
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	1.967.960,22	1.850.336,36	117.623,86
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>1.043.282,64</b>	<b>-2.507.229,76</b>	<b>3.550.512,40</b>
A. Amortissements exceptionnels	660	2.160,60	3.295,21	-1.134,61
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	29.055,60	28.948,95	106,65
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	1.012.066,44	-2.539.473,92	3.551.540,36
<b>IX. Produit de l'exercice</b>	<b>70/66</b>	<b>28.958.113,29</b>	<b>-1.129.248,16</b>	<b>30.087.361,45</b>
Perte de l'exercice	66/70			<b>0,00</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>AFFECTATION</b>				
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>70/69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-26.177.208,73</b>
<b>Perte à affecter ( - )</b>	<b>69/70</b>	<b>-26.177.208,73</b>	<b>2.780.904,56</b>	<b>-2.780.904,56</b>
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	0,00	0,00	-28.958.113,29
Perte de l'exercice à affecter ( - )	68/70	-28.958.113,29	1.129.248,16	-1.129.248,16
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790			0,00
Perte reportée de l'exercice précédent ( - )	690	2.780.904,56	1.651.656,40	1.129.248,16
<b>C. Dotations aux réserves</b>	<b>691/2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D. Résultat à reporter</b>				
1. Bénéfice à reporter	693	0,00	0,00	-26.177.208,73
2. Perte à reporter	793	-26.177.208,73	2.780.904,56	-2.780.904,56
<b>E. Intervention de tiers dans la perte</b>	<b>794</b>			<b>0,00</b>
<b>F. Rémunérations capital</b>	<b>694/6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rémunérations capital privilégié				
Rémunérations capital non privilégié				



## COMPTES - SECTEUR B

<b>ACTIF</b>				
	<b>Codes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>44.755.635,67</b>	<b>39.620.751,91</b>	<b>5.134.883,76</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	<b>182.851,05</b>	<b>169.979,45</b>	<b>12.871,60</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>38.213,95</b>	<b>44.959,22</b>	<b>-6.745,27</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>44.534.570,67</b>	<b>39.405.813,24</b>	<b>5.128.757,43</b>
A. Terrains et constructions	22	33.461.048,90	32.820.638,72	640.410,18
B. Matériel d'équipement médical	23	234.089,93	219.489,75	14.600,18
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	1.455.126,47	1.479.800,40	-24.673,93
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00	0,00
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	9.384.305,37	4.885.884,37	4.498.421,00
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>46.529.517,31</b>	<b>47.206.744,33</b>	<b>-677.227,02</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>71.250,00</b>	<b>486.583,14</b>	<b>-415.333,14</b>
A. Créances pour prestations	290	71.250,00	486.583,14	-415.333,14
B. Autres créances	291	0,00	0,00	0,00
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>106.096,30</b>	<b>96.313,98</b>	<b>9.782,32</b>
A. Approvisionnements et fournitures	31	106.096,30	96.313,98	9.782,32
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		<b>36.900.480,98</b>	<b>38.001.994,41</b>	<b>-1.101.513,43</b>
A. Créances pour prestations	400/409	9.724.770,50	7.603.114,76	2.121.655,74
1. Patients	400	662.163,61	534.190,66	127.972,95
2. Organismes assureurs	402	8.803.287,79	6.487.787,30	2.315.500,49
3. Rattrapages	403	563.149,92	834.626,65	-271.476,73
4. Produits à recevoir	404	-68.034,29	-77.404,22	9.369,93
5. Créances douteuses	407	149.050,21	165.060,21	-16.010,00
6. Réductions de valeurs	409	-384.846,74	-341.145,84	-43.700,90
B. Autres créances	41	27.175.710,48	30.398.879,65	-3.223.169,17
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415	0,00	0,00	
2. Autres	410/418	27.175.710,48	30.398.879,65	-3.223.169,17
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>51/53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>55/58</b>	<b>9.374.908,67</b>	<b>8.480.484,26</b>	<b>894.424,41</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>76.781,36</b>	<b>141.368,54</b>	<b>-64.587,18</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>91.285.152,98</b>	<b>86.827.496,24</b>	<b>4.457.656,74</b>

## PASSIF

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/18</b>	<b>57.718.853,80</b>	<b>44.025.885,92</b>	<b>13.692.967,88</b>
<b>I. Apport</b>	<b>10</b>	<b>18.956.843,86</b>	<b>15.000.000,00</b>	<b>3.956.843,86</b>
A. Disponible	110			0,00
B. Indisponible	111	18.956.843,86	15.000.000,00	3.956.843,86
<b>II. Plus value de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Réserve</b>	<b>13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Réserves statutairement indisponibles	1311	0,00	0,00	0,00
B. Autres réserves indisponibles	1319	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Résultat reporté</b>	<b>14</b>	<b>31.229.693,41</b>	<b>20.848.519,91</b>	<b>10.381.173,50</b>
<b>V. Subsidés d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>7.532.316,53</b>	<b>8.177.366,01</b>	<b>-645.049,48</b>
<b>VI. Primes de fermeture</b>	<b>18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	<b>16</b>	<b>592.520,64</b>	<b>11.018.761,93</b>	<b>-10.426.241,29</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>32.973.778,54</b>	<b>31.782.848,39</b>	<b>1.190.930,15</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>19.147.991,10</b>	<b>19.726.512,28</b>	<b>-578.521,18</b>
A. Dettes financières		18.772.110,19	18.950.631,37	-178.521,18
1. Dettes de location - financement	172	0,00	0,00	0,00
2. Etablissements de crédits	173	18.772.110,19	18.950.631,37	-178.521,18
B. Dettes relatives aux achats	175	0,00	0,00	0,00
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	375.880,91	775.880,91	-400.000,00
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>13.644.293,95</b>	<b>11.823.710,25</b>	<b>1.820.583,70</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.280.489,67	1.514.302,01	-233.812,34
B. Dettes financières		0,00	0,00	0,00
1. Etablissements de crédits	430/31	0,00	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	7.918.328,20	8.851.756,60	-933.428,40
1. Fournisseurs	440/444	1.673.468,18	2.702.963,77	-1.029.495,59
2. Montants de rattrapage	443	0,00	0,00	0,00
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	6.244.860,02	6.148.792,83	96.067,19
D. Acomptes reçus	46	54,30	-19,62	73,92
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.789.031,74	1.342.818,88	446.212,86
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	3.645,73	29.738,21	-26.092,48
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1.785.386,01	1.313.080,67	472.305,34
F. Autres dettes	47/48	2.656.390,04	114.852,38	2.541.537,66
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>181.493,49</b>	<b>232.625,86</b>	<b>-51.132,37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>91.285.152,98</b>	<b>86.827.496,24</b>	<b>4.457.656,74</b>



# COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>70/74</b>	<b>54.270.382,57</b>	<b>43.362.905,02</b>	<b>10.907.477,55</b>
A. Chiffre d'affaires	70	48.982.537,01	39.946.053,91	9.036.483,10
Budget des moyens financiers	700	42.601.440,71	35.544.896,00	7.056.544,71
Rattrapage estimé exercice en cours	701	615.614,12	430.822,92	184.791,20
Suppléments de chambre	702	0,00	105,00	-105,00
Forfaits conventions INAMI	703	0,00	0,00	0,00
Produits accessoires	704	0,00	0,00	0,00
Produits pharmaceutiques	705	618.015,77	517.390,55	100.625,22
Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	899.908,88	601.824,66	298.084,22
Montant global prospectif	709	4.247.557,53	2.851.014,78	1.396.542,75
Honoraires	72	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	74	5.287.845,56	3.416.851,11	1.870.994,45
D. Autres produits d'exploitation	740/1	0,00	0,00	0,00
Subsides d'exploitation	743/9	5.287.845,56	3.416.851,11	1.870.994,45
Autres	743/9	17.467.604,93	17.407.875,61	59.729,32
<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>	<b>60/64</b>	<b>52.063.637,75</b>	<b>41.404.653,31</b>	<b>10.658.984,44</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	2.462.624,97	1.959.123,45	503.501,52
1. Achats	600/8	2.472.407,29	1.978.463,81	493.943,48
Variations de stocks	609	-9.782,32	-19.340,36	9.558,04
B. Services et fournitures accessoires	61	9.735.097,83	6.875.325,33	2.859.772,50
Autres services et fournitures accessoires	610/616	3.910.471,47	3.218.501,87	691.969,60
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	1.478.499,42	1.206.326,07	272.173,35
Emoluments Administrateurs	618	17.612,28	18.001,15	-388,87
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	4.328.514,66	2.432.496,24	1.896.018,42
C. Rémunérations et charges sociales	62	36.981.667,25	28.857.233,57	8.124.433,68
Personnel médical	620/625	0,00	0,00	0,00
Autre personnel	620/625	36.981.667,25	28.857.233,57	8.124.433,68
D. Amortissements s/immobilisations	630	2.465.583,12	2.373.237,50	92.345,62
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	43.383,65	3.961,13	39.422,52
F. Provisions pour risques et charges	635/7	294.592,96	1.301.057,95	-1.006.464,99
G. Autres charges d'exploitation	64	80.687,97	34.714,38	45.973,59
<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>	<b>70/64</b>	<b>2.206.744,82</b>	<b>1.958.251,71</b>	<b>248.493,11</b>
<b>III. Perte d'exploitation (-)</b>	<b>64/70</b>			<b>0,00</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>654.219,00</b>	<b>693.476,84</b>	<b>-39.257,84</b>
B. Produits des actifs circulants	751	0,33	0,11	0,22
C. Subsides en capital et intérêts	753	654.169,48	697.499,12	-43.329,64
D. Autres produits financiers	752/9	49,19	-4.022,39	4.071,58
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>653.679,98</b>	<b>670.311,52</b>	<b>-16.631,54</b>
A. Charges des emprunts	650	647.557,46	657.287,82	-9.730,36
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	654/9	6.122,52	13.023,70	-6.901,18
<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>	<b>70/65</b>	<b>2.207.283,84</b>	<b>1.981.417,03</b>	<b>225.866,81</b>
<b>VI. Perte courante (-)</b>	<b>65/70</b>			<b>0,00</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>10.029.289,34</b>	<b>361.571,90</b>	<b>9.667.717,44</b>
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	0,00	0,00	0,00
C. Reprises de provision pour R & C	762	9.393.096,68	0,00	9.393.096,68
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	163.961,00	31.832,72	132.128,28
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	472.231,66	329.739,18	142.492,48
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>1.855.399,68</b>	<b>-5.903,39</b>	<b>1.861.303,07</b>
A. Amortissements exceptionnels	660	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	2.380.494,23	20,00	2.380.474,23
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	-525.094,55	-5.923,39	-519.171,16
<b>IX. Produit de l'exercice</b>	<b>70/66</b>	<b>10.381.173,50</b>	<b>2.348.892,32</b>	<b>8.032.281,18</b>
Perte de l'exercice	66/70			<b>0,00</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>AFFECTATION</b>				
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>70/69</b>	<b>31.229.693,41</b>	<b>20.848.519,91</b>	<b>10.381.173,50</b>
<b>Perte à affecter ( - )</b>	<b>69/70</b>			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	10.381.173,50	2.348.892,32	8.032.281,18
Perte de l'exercice à affecter ( - )	68/70			
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790	20.848.519,91	18.499.627,59	2.348.892,32
Perte reportée de l'exercice précédent ( - )	690			0,00
<b>C. Dotations aux réserves</b>	<b>691/2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D. Résultat à reporter</b>				<b>0,00</b>
1. Bénéfice à reporter	693	31.229.693,41	20.848.519,91	10.381.173,50
2. Perte à reporter	793			0,00
<b>E. Intervention de tiers dans la perte</b>	<b>794</b>			
<b>F. Rémunérations capital</b>	<b>694/6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rémunérations capital privilégié				
Rémunérations capital non privilégié				



## COMPTES - SECTEUR C

<b>ACTIF</b>				
	<b>Codes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>33.533.744,57</b>	<b>32.992.019,93</b>	<b>541.724,64</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>41.365,82</b>	<b>53.599,95</b>	<b>-12.234,13</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>33.488.628,75</b>	<b>32.938.419,98</b>	<b>550.208,77</b>
A. Terrains et constructions	22	2.871.067,66	1.823.872,83	1.047.194,83
B. Matériel d'équipement médical	23	832.004,73	625.031,85	206.972,88
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	388.254,75	145.831,60	242.423,15
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	29.317.376,56	29.446.794,96	-129.418,40
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	79.925,05	896.888,74	-816.963,69
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>3.750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.750,00</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>8.336.826,12</b>	<b>4.209.106,30</b>	<b>4.127.719,82</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>13.172,42</b>	<b>0,00</b>	<b>13.172,42</b>
A. Créances pour prestations	290	13.172,42	0,00	13.172,42
B. Autres créances	291	0,00	0,00	0,00
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00	0,00
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		<b>5.279.656,43</b>	<b>1.922.547,20</b>	<b>3.357.109,23</b>
A. Créances pour prestations	400/409	2.024.077,57	1.682.413,39	341.664,18
1. Patients	400	1.149.141,36	939.314,28	209.827,08
2. Organismes assureurs	402	958.993,04	806.738,83	152.254,21
3. Rattrapages	403	0,00	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404	7.612,74	21.973,80	-14.361,06
5. Créances douteuses	407	10.610,92	12.045,03	-1.434,11
6. Réductions de valeurs	409	-102.280,49	-97.658,55	-4.621,94
B. Autres créances	41	3.255.578,86	240.133,81	3.015.445,05
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415	0,00	0,00	0,00
2. Autres	410/418	3.255.578,86	240.133,81	3.015.445,05
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	0,00
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>51/53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>55/58</b>	<b>2.370.148,57</b>	<b>1.537.852,65</b>	<b>832.295,92</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>673.848,70</b>	<b>748.706,45</b>	<b>-74.857,75</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41.870.570,69</b>	<b>37.201.126,23</b>	<b>4.669.444,46</b>

## PASSIF

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/18</b>	<b>683.209,14</b>	<b>702.527,58</b>	<b>-19.318,44</b>
<b>I. Apport</b>	<b>10</b>	<b>115.843,02</b>	<b>115.793,44</b>	<b>49,58</b>
A. Disponible	110	0,00	0,00	0,00
B. Indisponible	111	115.843,02	115.793,44	49,58
<b>II. Plus value de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Réserve</b>	<b>13</b>	<b>282.225,82</b>	<b>213.281,82</b>	<b>68.944,00</b>
A. Réserves statutairement indisponibles	130	0,00	0,00	0,00
B. Autres réserves indisponibles	131	282.225,82	213.281,82	
<b>IV. Résultat reporté</b>	<b>14</b>	<b>255.721,30</b>	<b>373.452,32</b>	<b>-117.731,02</b>
<b>V. Subsidés d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>29.419,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29.419,00</b>
<b>VI. Primes de fermeture</b>	<b>18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	<b>16</b>	<b>191.918,82</b>	<b>0,00</b>	<b>191.918,82</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>40.995.442,73</b>	<b>36.498.598,65</b>	<b>4.496.844,08</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>27.093.657,98</b>	<b>27.256.867,97</b>	<b>-163.209,99</b>
A. Dettes financières		985.685,48	1.032.460,28	-46.774,80
1. Dettes de location - financement	172	0,00	0,00	0,00
2. Etablissements de crédits	173	985.685,48	1.032.460,28	-46.774,80
B. Dettes relatives aux achats - biens et services	175	26.107.972,50	26.224.407,69	-116.435,19
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>13.407.935,14</b>	<b>8.849.086,29</b>	<b>4.558.848,85</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.530.480,08	1.783.784,27	-253.304,19
B. Dettes financières		0,00	0,00	0,00
1. Etablissements de crédits	430/31	0,00	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	616.796,93	618.248,89	-1.451,96
1. Fournisseurs	440/444	616.796,93	618.248,89	-1.451,96
2. Montants de rattrapage	443	0,00	0,00	0,00
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	0,00	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.254.434,57	1.050.650,21	203.784,36
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	1.008,08	57,30	950,78
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1.253.426,49	1.050.592,91	202.833,58
F. Autres dettes	47/48	10.006.223,56	5.396.402,92	4.609.820,64
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>493.849,61</b>	<b>392.644,39</b>	<b>101.205,22</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>41.870.570,69</b>	<b>37.201.126,23</b>	<b>4.669.444,46</b>



# COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>70/74</b>	<b>25.601.012,20</b>	<b>24.500.936,41</b>	<b>1.100.075,79</b>
A. Chiffre d'affaires	70	19.637.981,75	18.455.970,34	1.182.011,41
Prix de la journée d'hospitalisation	700	15.276.968,31	14.085.581,52	1.191.386,79
Rattrapage estimé exercice en cours	701	0,00	0,00	0,00
Suppléments de chambre	702	0,00	0,00	0,00
Forfaits	703	4.361.013,44	4.370.388,82	-9.375,38
Produits accessoires	704	0,00	0,00	0,00
Produits pharmaceutiques	705	0,00	0,00	0,00
Honoraires	709	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	72	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	74	5.963.030,45	6.044.966,07	-81.935,62
Subsides d'exploitation	740/1	0,00	0,00	0,00
Autres	743/9	5.963.030,45	6.044.966,07	-81.935,62
<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>	<b>60/64</b>	<b>28.292.557,75</b>	<b>25.222.161,73</b>	<b>3.070.396,02</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	1.431.123,19	1.122.804,68	308.318,51
1. Achats	600/8	1.431.123,19	1.122.804,68	308.318,51
Variations de stocks	609	0,00	0,00	0,00
B. Services et fournitures accessoires	61	3.874.895,16	2.807.752,87	1.067.142,29
Autres services et fournitures accessoires	610/616	3.261.923,07	2.368.835,77	893.087,30
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	595.359,81	420.915,95	174.443,86
Emoluments Administrateurs	618	17.612,28	18.001,15	-388,87
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	0,00	0,00	0,00
C. Rémunérations et charges sociales	62	21.050.206,30	20.852.264,70	197.941,60
Personnel médical	620/625	0,00	0,00	0,00
Autre personnel	620/625	21.050.206,30	20.852.264,70	197.941,60
D. Amortissements s/immobilisations	630	1.523.775,78	211.632,64	1.312.143,14
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	3.983,75	91.311,39	-87.327,64
F. Provisions pour risques et charges	635/7	191.918,82	0,00	191.918,82
G. Autres charges d'exploitation	64	216.654,75	136.395,45	80.259,30
<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>	<b>64/70</b>			<b>0,00</b>
<b>III. Perte d'exploitation (-)</b>	<b>75</b>	<b>3.601,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3.601,13</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>751</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B. Produits des actifs circulants	753	0,00	0,00	0,00
C. Subsides en capital et intérêts	752/9	3.601,13	0,00	3.601,13
D. Autres produits financiers	65	167.316,98	5.379,52	161.937,46
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>167.316,98</b>	<b>5.379,52</b>	<b>161.937,46</b>
A. Charges des emprunts	650	15.630,27	3.330,07	12.300,20
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	654/9	151.686,71	2.049,45	149.637,26
<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>	<b>70/65</b>	<b>-2.855.261,40</b>	<b>-726.604,84</b>	<b>-2.128.656,56</b>
<b>VI. Perte courante (-)</b>	<b>65/70</b>			<b>0,00</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>2.968.519,46</b>	<b>1.204,47</b>	<b>2.967.314,99</b>
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	619,29	0,00	619,29
C. Reprises de provision pour R & C	762	0,00	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	2.814.544,32	1.204,47	2.813.339,85
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	153.355,85	0,00	153.355,85
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>113.258,06</b>	<b>39.099,23</b>	<b>74.158,83</b>
A. Amortissements exceptionnels	660	2.303,55	548,07	1.755,48
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	0,00	36.748,29	-36.748,29
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	110.954,51	1.802,87	109.151,64
<b>IX. Produit de l'exercice</b>	<b>70/66</b>			
Perte de l'exercice	66/70	0,00	-764.499,60	764.499,60
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AFFECTION DU RESULTAT

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>AFFECTATION</b>				
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>70/69</b>	<b>0,00</b>	<b>-764.499,60</b>	<b>764.499,60</b>
<b>Perte à affecter ( - )</b>	<b>69/70</b>			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	0,00	-764.499,60	764.499,60
Perte de l'exercice à affecter ( - )	68/70			
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790			0,00
Perte reportée de l'exercice précédent ( - )	690	0,00	0,00	0,00
<b>C. Dotations aux réserves</b>	<b>691/2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D. Résultat à reporter</b>				<b>0,00</b>
1. Bénéfice à reporter	693			0,00
2. Perte à reporter	793	0,00	764.499,60	-764.499,60
<b>E. Intervention de tiers dans la perte</b>	<b>794</b>			
<b>F. Rémunérations capital</b>	<b>694/6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rémunérations capital privilégié				
Rémunérations capital non privilégié				



## COMPTES - SECTEUR D

<b>ACTIF</b>				
	<b>Codes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00	0,00
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	0,00	0,00	0,00
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00	0,00
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00	0,00
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00	0,00
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00	0,00
1. Patients	400	0,00	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00	0,00
3. Rattrapages	403	0,00	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404	0,00	0,00	0,00
5. Créances douteuses	407	0,00	0,00	0,00
6. Réductions de valeurs	409	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	41	49,58	0,00	49,58
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415	0,00	0,00	0,00
2. Autres	410/418	49,58	0,00	49,58
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	0,00
<b>VIII. Placements de trésorerie</b>	<b>51/53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>55/58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>

## PASSIF

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/18</b>	<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>
<b>I. Apport</b>	<b>10</b>	<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>
A. Disponible	110	49,58		49,58
B. Indisponible	111	0,00	0,00	0,00
<b>II. Plus value de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Réserve</b>	<b>13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Réserves statutairement indisponibles	1311	0,00	0,00	0,00
B. Autres réserves indisponibles	1319	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Résultat reporté</b>	<b>14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>V. Subsidés d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VI. Primes de fermeture</b>	<b>18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	<b>16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Dettes financières		0,00	0,00	0,00
1. Dettes de location - financement	172	0,00	0,00	0,00
2. Etablissements de crédits	173	0,00	0,00	0,00
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00	0,00
B. Dettes financières		0,00	0,00	0,00
1. Etablissements de crédits	430/31	0,00	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00	0,00
2. Montants de rattrapage	443	0,00	0,00	0,00
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	0,00	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00	0,00
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	0,00	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00	0,00
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>49,58</b>	<b>0,00</b>	<b>49,58</b>



# COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>70/74</b>	<b>25.601.012,20</b>	<b>24.500.936,41</b>	<b>1.100.075,79</b>
A. Chiffre d'affaires	70	0,00	0,00	0,00
Budget des moyens financiers	700	0,00	0,00	0,00
Rattrapage estimé exercice en cours	701	0,00	0,00	0,00
Suppléments de chambre	702	0,00	0,00	0,00
Forfaits conventions INAMI	703	0,00	0,00	0,00
Produits accessoires	704	0,00	0,00	0,00
Produits pharmaceutiques	705	0,00	0,00	0,00
Financement de l'entité fédérée - prix d'hébergement	706	0,00	0,00	0,00
Honoraires	709	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	72	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	74	0,00	0,00	0,00
Subsides d'exploitation	740/1	0,00	0,00	0,00
Autres	743/9	0,00	0,00	0,00
<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>	<b>60/64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	0,00	0,00	0,00
1. Achats	600/8	0,00	0,00	0,00
Variations de stocks	609	0,00	0,00	0,00
B. Services et fournitures accessoires	61	0,00	0,00	0,00
Autres services et fournitures accessoires	610/616	0,00	0,00	0,00
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	0,00	0,00	0,00
Emoluments Administrateurs	618	0,00	0,00	0,00
Rémunération méd./paraméd./soignant	619	0,00	0,00	0,00
C. Rémunérations et charges sociales	62	0,00	0,00	0,00
Personnel médical	620/625	0,00	0,00	0,00
Autre personnel	620/625	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements s/immobilisations	630	0,00	0,00	0,00
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	635/7	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	64	0,00	0,00	0,00
<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>	<b>70/64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. Perte d'exploitation (-)</b>	<b>64/70</b>			<b>0,00</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00	0,00
C. Subsides en capital et intérêts	753	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits financiers	752/9	0,00	0,00	0,00
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Charges des emprunts	650	0,00	0,00	0,00
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	654/9	0,00	0,00	0,00
<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>	<b>70/65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VI. Perte courante (-)</b>	<b>65/70</b>			<b>0,00</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	0,00	0,00	0,00
C. Reprises de provision pour R & C	762	0,00	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	0,00	0,00	0,00
<b>VII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Amortissements exceptionnels	660	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	0,00	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Produit de l'exercice</b>	<b>70/66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Perte de l'exercice	66/70			<b>0,00</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AFFECTION DU RESULTAT

	Codes	2022	2021	Ecart
<b>AFFECTATION</b>				
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>70/69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Perte à affecter ( - )</b>	<b>69/70</b>			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	0,00	0,00	0,00
Perte de l'exercice à affecter ( - )	68/70			
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790			0,00
Perte reportée de l'exercice précédent ( - )	690	0,00	0,00	0,00
<b>C. Dotations aux réserves</b>	<b>691/2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D. Résultat à reporter</b>				<b>0,00</b>
1. Bénéfice à reporter	693			0,00
2. Perte à reporter	793	0,00	0,00	0,00
<b>E. Intervention de tiers dans la perte</b>	<b>794</b>			
<b>F. Rémunérations capital</b>	<b>694/6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rémunérations capital privilégié				
Rémunérations capital non privilégié				





### ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES CHUPMB 2022

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilitisations incorporelles	Codes	Immobilitisations financières
<b>a. Valeur d'acquisition</b>	<b>20</b>		<b>21</b>		<b>28</b>	
Au terme de l'exercice précédent		16.021.906,53		11.259.851,71		494.116,00
Mutation de l'exercice (+)		57.303,57		148.186,15		3.753,71
Mutation de l'exercice (-)		0,00		-1.050,28		0,00
Tft d'une rubrique à 1 autre		-68.243,66		29.220,10		0,00
Au terme de l'exercice		16.010.966,44		11.436.207,68		497.869,71
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent		-13.224.577,35		-10.634.434,86		0,00
Mutation de l'exercice (+)		-880.202,17		-303.593,45		0,00
Mutation de l'exercice (-)		44.801,26		1.050,28		0,00
Au terme de l'exercice		-14.059.978,26		-10.936.978,03		0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>		<b>1.950.988,18</b>		<b>499.229,65</b>		<b>497.869,71</b>



## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CHUPMB 2022

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
	22	23	24	25	26	27
<b>a. Valeur d'acquisition</b>						
Au terme de l'exercice précédent	318.196.527,10	92.445.949,51	46.556.119,83	122.032,10	29.450.533,76	6.842.651,26
Mutation de l'exercice (+)	4.434.496,57	5.380.705,83	2.204.821,70	0,00	1.093.269,78	13.614.217,29
Mutation de l'exercice (-)	-1.894.613,10	-9.094,05	-141.477,31	0,00	-845,35	-678.013,79
Tff d'une rubrique à 1 autre	8.698.458,88	32.930,40	50.759,51	0,00	0,00	-8.872.526,20
Au terme de l'exercice	329.434.869,45	97.850.491,69	48.670.223,73	122.032,10	30.542.958,19	10.906.328,56
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent	-139.395.942,19	-81.377.790,60	-38.971.266,66	-122.032,10	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-12.045.310,06	-4.076.231,73	-1.917.756,90	0,00	-1.221.557,36	0,00
Mutation de l'exercice (-)	500.482,22	7.888,57	114.735,25	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-150.940.770,03	-85.446.133,76	-40.774.288,31	-122.032,10	-1.221.557,36	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>178.494.099,42</b>	<b>12.404.357,93</b>	<b>7.895.935,42</b>	<b>0,00</b>	<b>29.321.400,83</b>	<b>10.906.328,56</b>



## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLES ET FINANCIÈRES HAP 2022

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilisations incorporelles	Codes	Immobilisations financières
<b>a. Valeur d'acquisition</b>	<b>20</b>		<b>21</b>		<b>28</b>	
Au terme de l'exercice précédent		13.953.829,32		10.894.768,27		494.116,00
Mutation de l'exercice (+)		34.794,25		125.825,34		3,71
Mutation de l'exercice (-)		-68.243,66		-1.050,28		
Tff d'une rubrique à 1 autre		13.920.379,91		29.220,10		
Au terme de l'exercice				11.048.763,43		494.119,71
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent		-11.326.479,59		-10.367.910,59		0,00
Mutation de l'exercice (+)		-870.564,45		-262.253,24		0,00
Mutation de l'exercice (-)		44.801,26		1.050,28		0,00
Au terme de l'exercice		-12.152.242,78		-10.629.113,55		0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>		<b>1.768.137,13</b>		<b>419.649,88</b>		<b>494.119,71</b>

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES HAP 2022

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
	22	23	24	25	26	27
<b>a. Valeur d'acquisition</b>						
Au terme de l'exercice précédent	228.829.064,66	87.722.815,92	30.428.658,87	122.032,10	3.738,80	1.059.878,15
Mutation de l'exercice (+)	1.070.187,84	4.910.056,82	1.511.150,55		1.130,82	8.318.845,70
Mutation de l'exercice (-)	-1.894.613,10	-6.790,50	-141.477,31		-845,35	-55.572,88
Tft d'une rubrique à 1 autre	7.747.977,68	32.930,40	50.759,51			-7.881.052,83
Au terme de l'exercice	235.752.617,08	92.659.012,64	31.849.091,62	122.032,10	4.024,27	1.442.098,14
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent	-84.672.991,30	-77.499.178,61	-24.469.437,70	-122.032,10	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-9.418.125,14	-3.827.155,78	-1.441.834,97		0,00	0,00
Mutation de l'exercice (-)	500.482,22	5.585,02	114.735,25		0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-93.590.634,22	-81.320.749,37	-25.796.537,42	-122.032,10	0,00	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>142.161.982,86</b>	<b>11.338.263,27</b>	<b>6.052.554,20</b>	<b>0,00</b>	<b>4.024,27</b>	<b>1.442.098,14</b>



## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLES ET FINANCIÈRES CHP 2022

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilisations incorporelles	Codes	Immobilisations financières
<b>a. Valeur d'acquisition</b>	<b>20</b>		<b>21</b>		<b>28</b>	
Au terme de l'exercice précédent		2.016.610,33		253.838,93		
Mutation de l'exercice (+)		22.509,32		16.019,21		
Mutation de l'exercice (-)						
Tff d'une rubrique à 1 autre						
Au terme de l'exercice		2.039.119,65		269.858,14		0,00
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent		-1.846.630,88		-208.879,71		
Mutation de l'exercice (+)		-9.637,72		-22.764,48		
Mutation de l'exercice (-)						
Au terme de l'exercice		-1.856.268,60		-231.644,19		0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>		<b>182.851,05</b>		<b>38.213,95</b>		<b>0,00</b>

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CHP 2022

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
	22	23	24	25	26	27
<b>a. Valeur d'acquisition</b>						
Au terme de l'exercice précédent	79.946.155,05	2.217.142,12	15.433.106,65	0,00	0,00	4.876.712,57
Mutation de l'exercice (+)	3.115.872,01	70.715,87	408.386,68			5.154.231,08
Mutation de l'exercice (-)						-613.269,11
Tff d'une rubrique à 1 autre						-33.369,17
Au terme de l'exercice	83.062.027,06	2.287.857,99	15.841.493,33	0,00	0,00	9.384.305,37
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent	-48.962.102,86	-2.001.469,69	-13.966.476,61			
Mutation de l'exercice (+)	-2.390.056,07	-61.556,84	-443.360,13			
Mutation de l'exercice (-)						
Au terme de l'exercice	-51.352.158,93	-2.063.026,53	-14.409.836,74	0,00	0,00	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>31.709.868,13</b>	<b>224.831,46</b>	<b>1.431.656,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9.384.305,37</b>

## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES PNH 2022

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilisations incorporelles	Codes	Immobilisations financières
<b>a. Valeur d'acquisition</b>	<b>20</b>		<b>21</b>		<b>28</b>	
Au terme de l'exercice précédent				108.670,23		0,00
Mutation de l'exercice (+)				6.341,60		3.750,00
Mutation de l'exercice (-)						
Tft d'une rubrique à 1 autre						
Au terme de l'exercice		0,00		115.011,83		3.750,00
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent				-55.070,28		0,00
Mutation de l'exercice (+)				-18.575,73		
Mutation de l'exercice (-)						
Au terme de l'exercice		0,00		-73.646,01		0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>		<b>0,00</b>		<b>41.365,82</b>		<b>3.750,00</b>

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PNH 2022

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
	22	23	24	25	26	27
<b>a. Valeur d'acquisition</b>						
Au terme de l'exercice précédent	2.262.103,68	2.497.621,55	340.983,14	0,00	29.446.794,96	896.888,74
Mutation de l'exercice (+)	226.211,44	393.567,81	271.793,07		1.092.138,96	141.140,51
Mutation de l'exercice (-)		-2.303,55				
Tft d'une rubrique à 1 autre	950.481,20					-958.104,20
Au terme de l'exercice	3.438.796,32	2.888.885,81	612.776,21	0,00	30.538.933,92	79.925,05
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent	-438.230,85	-1.872.589,70	-195.151,54	0,00	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-129.497,81	-186.594,93	-29.369,92		-1.221.557,36	
Mutation de l'exercice (-)		2.303,55				
Au terme de l'exercice	-567.728,66	-2.056.881,08	-224.521,46	0,00	-1.221.557,36	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>2.871.067,66</b>	<b>832.004,73</b>	<b>388.254,75</b>	<b>0,00</b>	<b>29.317.376,56</b>	<b>79.925,05</b>

## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORABLES ET FINANCIÈRES MSP 2022

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilisations incorporelles	Codes	Immobilisations financières
<b>a. Valeur d'acquisition</b>	<b>20</b>		<b>21</b>		<b>28</b>	
Au terme de l'exercice précédent		51.466,88		2.574,28		0,00
Mutation de l'exercice (+)						
Mutation de l'exercice (-)						
Tft d'une rubrique à 1 autre						
Au terme de l'exercice		51.466,88		2.574,28		0,00
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent		-51.466,88		-2.574,28		0,00
Mutation de l'exercice (+)						
Mutation de l'exercice (-)						
Au terme de l'exercice		-51.466,88		-2.574,28		0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>



## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MSP 2022

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
	22	23	24	25	26	27
<b>a. Valeur d'acquisition</b>						
Au terme de l'exercice précédent	7.159.203,71	8.369,92	353.371,17	0,00	0,00	9.171,80
Mutation de l'exercice (+)	22.225,28	6.365,33	13.491,40			
Mutation de l'exercice (-)						-9.171,80
Tff d'une rubrique à 1 autre						
Au terme de l'exercice	7.181.428,99	14.735,25	366.862,57	0,00	0,00	0,00
<b>c. Amortissements</b>						
Au terme de l'exercice précédent	-5.322.617,18	-4.552,60	-340.200,81	0,00	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-107.631,04	-924,18	-3.191,88			
Mutation de l'exercice (-)						
Au terme de l'exercice	-5.430.248,22	-5.476,78	-343.392,69	0,00	0,00	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>1.751.180,77</b>	<b>9.258,47</b>	<b>23.469,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

### DETTES FINANCIÈRES

CHUPMB	Codes	Exercice 2022
<b>Dette à plus d'un an</b>		
Etablissement de crédit	173	101.456.125,12
<b>Dettes à un an au plus</b>		
Etablissement de crédit	423	11.105.183,17
<b>TOTAL</b>		<b>112.561.308,29</b>

SECTEUR A	Codes	Exercice 2022
<b>Dette à plus d'un an</b>		
Etablissement de crédit	173	82.494.418,01
<b>Dettes à un an au plus</b>		
Etablissement de crédit	423	9.973.324,78
<b>TOTAL</b>		<b>92.467.742,79</b>

SECTEUR B	Codes	Exercice 2022
<b>Dette à plus d'un an</b>		
Etablissement de crédit	173	18.003.167,84
<b>Dettes à un an au plus</b>		
Etablissement de crédit	423	1.083.847,49
<b>TOTAL</b>		<b>19.087.015,33</b>

SECTEUR C	Codes	Exercice 2022
<b>Dette à plus d'un an</b>		
Etablissement de crédit	173	614.692,86
<b>Dettes à un an au plus</b>		
Etablissement de crédit	423	22.367,09
<b>TOTAL</b>		<b>637.059,95</b>

SECTEUR D	Codes	Exercice 2022
<b>Dette à plus d'un an</b>		
Etablissement de crédit	173	343.846,41
<b>Dettes à un an au plus</b>		
Etablissement de crédit	423	25.643,81
<b>TOTAL</b>		<b>369.490,22</b>



## Dettes fiscales, salariales et sociales

CHUPMB	Codes	Exercice 2022
<b>1. Impôts</b>		
Précompte professionnel et impôts	451/453	7.094.390,02
<b>2. Rémunérations &amp; Ch sociales</b>		
Dettes envers l'ONSS	454	11.215.311,79
<b>3. Autres dettes salariales et sociales</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>23.743.702,11</b>

SECTEUR A	Codes	Exercice 2022
<b>1. Impôts</b>		
Précompte professionnel et impôts	451/453	7.089.736,21
<b>2. Rémunérations &amp; Ch sociales</b>		
Dettes envers l'ONSS	454	11.223.859,17
<b>3. Autres dettes salariales et sociales</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>20.700.235,80</b>

SECTEUR B	Codes	Exercice 2022
<b>1. Impôts</b>		
Précompte professionnel et impôts	451/453	3.645,73
<b>2. Rémunérations &amp; Ch sociales</b>		
Dettes envers l'ONSS	454	-8.547,38
<b>3. Autres dettes salariales et sociales</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>1.789.031,74</b>

SECTEUR C	Codes	Exercice 2022
<b>1. Impôts</b>		
Précompte professionnel et impôts	451/453	1.008,08
<b>2. Rémunérations &amp; Ch sociales</b>		
Dettes envers l'ONSS	454	
<b>3. Autres dettes salariales et sociales</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>1.254.434,57</b>

SECTEUR D	Codes	Exercice 2022
<b>1. Impôts</b>		
Précompte professionnel et impôts	451/453	
<b>2. Rémunérations &amp; Ch sociales</b>		
Dettes envers l'ONSS	454	
<b>3. Autres dettes salariales et sociales</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

## Personnel et frais de personnel

CHUPMB		Codes	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Effectif moyen du personnel			2.206,88	2.155,56
2. Frais de personnel (62 uniquement)				
a. Rémunérations et avantages sociaux	620		113.261.257,92	97.536.451,17
b. Cotisations patronales assur.sociales	621		34.133.544,80	29.178.650,71
c. Autres frais de personnel	623		4.062.499,49	3.901.414,49
d. Pensions de retraite et de survive	624		0,00	0,00
e. Provisions salariales	625		1.347.118,34	1.233.214,04
<b>TOTAL</b>			<b>152.804.420,55</b>	<b>131.849.730,41</b>

SECTEUR A		Codes	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Effectif moyen du personnel			1337,76	1337,76
2. Frais de personnel (62 uniquement)				
a. Rémunérations et avantages sociaux	620		70.069.300,12	61.274.625,25
b. Cotisations patronales assur.sociales	621		21.354.293,11	18.608.811,75
c. Autres frais de personnel	623		2.519.268,50	2.416.413,76
d. Pensions de retraite et de survive	624		0,00	0,00
e. Provisions salariales	625		829.685,27	141.430,94
<b>TOTAL</b>			<b>94.772.547,00</b>	<b>82.441.281,70</b>

SECTEUR B et D		Codes	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Effectif moyen du personnel			508,31	463,82
2. Frais de personnel (62 uniquement)				
a. Rémunérations et avantages sociaux	620		27.696.430,31	21.771.340,14
b. Cotisations patronales assur.sociales	621		7.922.493,72	6.126.648,31
c. Autres frais de personnel	623		962.134,89	904.573,55
d. Pensions de retraite et de survive	624			
e. Provisions salariales	625		400.608,33	54.671,57
<b>TOTAL</b>			<b>36.981.667,25</b>	<b>28.857.233,57</b>

SECTEUR C		Codes	Exercice 2022	Exercice 2021
1. Effectif moyen du personnel			360,81	353,98
2. Frais de personnel (62 uniquement)				
a. Rémunérations et avantages sociaux	620		15.495.527,49	14.490.485,78
b. Cotisations patronales assur.sociales	621		4.856.757,97	4.443.190,65
c. Autres frais de personnel	623		581.096,10	580.427,18
d. Pensions de retraite et de survive	624			
e. Provisions salariales	625		116.824,74	1.037.111,53
<b>TOTAL</b>			<b>21.050.206,30</b>	<b>20.551.215,14</b>



# RÈGLES D'ÉVALUATION

## FRAIS D'ETABLISSEMENT, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement par application des taux annuels suivants :

### FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

- Frais de constitution et d'apports 33%
- Autres frais d'établissement 33%
- Intérêts intercalaires 10%
- Frais de restructuration 33%

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Immobilisations incorporelles 33%

### CONSTRUCTIONS

- Constructions 3%
- Autres droits réels sur des immeubles 3%
- Grosses réparations et gros entretiens 10%
- Agencement des immeubles 3%
- Matériel d'équipement médical 20%
- Matériel d'équipement non médical et mobilier 10%
- Matériel roulant 20%
- Matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et à 4%.

Par exception, pour les constructions de type modulaire préfabriqué, le taux d'amortissement est de 10 % par an.

Par exception, la valeur des travaux de rénovation d'immeuble faisant partie des actifs transférés lors de l'opération de cession à titre gratuit d'universalité entre l'ASBL Centre Régional de Mons-Borinage et le Centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage, continue à être amortie au taux de 2,17 % qui était appliqué avant la cession.

2. Les constructions qui, lors de leur acquisition sont, en raison de leurs caractéristiques techniques destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, sont amorties sur leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. L'amortissement prend cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en état d'exploitation effective.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues aux n°1 à 4.

6. Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.



7. Si des subsides d'investissements ou des avances du Ministère de la Santé Publique, autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976, ont été allouées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation au compte "autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations.

8. Les primes de fermeture relatives aux biens immobiliers font l'objet de réductions échelonnées au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour lesquelles la prime a été obtenue. Quant à celles relatives aux frais de fonctionnement, elles sont transférées au compte de résultats sur base d'un plan échelonné.

## STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition, au prix moyen pondéré ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

## CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Conseil d'Administration décide du montant des réductions de valeur compte tenu d'une analyse individualisée des créances douteuses.

Une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

### CRÉANCES SUR PATIENTS

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- créances non échues (facturation de décembre de l'année X) : pas de perte attendue ;
- créances relatives à la facturation de janvier à novembre de l'année x : perte attendue de 25 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-1 : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 75 % de la valeur nominale ;
- créances antérieures à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 100 % de la valeur nominale.

### CRÉANCES SUR ORGANISMES ASSUREURS

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- couverture à 100 % des créances relatives aux facturations des années X-2 et plus.

La prévision du rattrapage de l'exercice en cours est établie sur base des règles ministérielles connues au moment du calcul. Cette estimation se fait de manière prudente compte tenu des incertitudes liées aux modalités de révision des sous-parties concernées.

Le montant définitif du rattrapage positif ou négatif est enregistré sur base des révisions communiquées par le Ministre de la Santé Publique.

## DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les emprunts subsidiés par la Région wallonne (dits « emprunts CRAC ») sont comptabilisés par écriture miroir au sein des comptes annuels (17/29 et 41/42), les charges financières relatives à ces emprunts étant compensées par un remboursement des intérêts opéré par le CRAC.

## PROVISION POUR PECULES DE VACANCES

Pour les agents statutaires comme pour les agents contractuels, la provision pour pécules de vacances de l'année X, est égale au montant du pécule de vacances servi l'année X-1 aux agents en activité au 31 décembre de l'exercice X-1, majoré d'un pourcentage tenant compte des augmentations barémiques et de l'indexation.

## RECETTES DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DE MATERIEL DE SYNTHESE

Compte tenu des décalages de facturation importants pouvant exister par rapport au moment de la délivrance, les recettes facturées en début d'année postérieure à l'exercice considéré, font l'objet d'une écriture de régularisation visant à les associer à l'exercice considéré et à garantir ainsi la concomitance entre les charges et recettes d'un même exercice.



# JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES D'ÉVALUATION

**1ÈRE MODIFICATION** : application d'un taux d'amortissement spécifique aux immobilisés objet de la cession à titre gratuit d'universalité entre l'ASBL Centre Régional de Mons-Borinage et le Centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage.

**JUSTIFICATION** : continuité dans l'application du taux d'amortissement.

**IMPACT FINANCIER** : néant, ce taux ayant été également appliqué en 2021

**2ÈME MODIFICATION** : reprise de la provision pour charges de pensions statutaires (secteurs A et B).

**JUSTIFICATION** : le Conseil d'administration, qui a pris en sa séance du 12 avril 2023 la décision de modifier les règles d'évaluation sur ce point et de procéder à la reprise de l'intégralité de cette provision dans les comptes du Secteur A et du Secteur B pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2022, justifie cette décision comme suit :

« Il ressort du rapport de la Cour des comptes de septembre 2021 portant sur l' « Analyse financière des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne » (p. 37) que, dans le secteur médico-social, seul le CHUPMB a constitué des provisions pour pensions et obligations similaires. Tel n'est pas le cas de Vivalia, l'ISPPC et ISOSL.

Considérant que :

- **L'article III.89, § 1<sup>er</sup>** du Code de droit économique précise que « Toute entreprise (...) procède, une fois l'an au moins, avec bonne foi et prudence, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir à la date choisie un inventaire complet de ses avoirs et droits de toute nature, de ses dettes, obligations et engagements de toute nature relatifs à son activité et des moyens propres qui y sont affectés (...) » ;
- **L'article 3:1, alinéa 1<sup>er</sup>** de l'AR/CSA institue le principe de l'image fidèle : « les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de la société (...). » ;
- En matière de règles d'évaluation, **l'article 3:6, § 1<sup>er</sup>** de l'AR/CSA précise que « L'organe d'administration (...) détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1<sup>er</sup> (...). Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société (...). (...) ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société (...). » ;
- **L'article 3:8, alinéa 2** de l'AR/CSA précise que les règles d'évaluation « sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de la société (...), de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologique, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'article 3:1, alinéa 1<sup>er</sup>. »
- **L'article 3:10** de l'AR/CSA institue le principe de prudence : « les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi » ; ce principe est réitéré par l'article 3:29 de l'AR/CSA en matière de provisions pour risques et charges.

Considérant la pratique des autres intercommunales actives dans le domaine médico-social ;

Considérant l'intégration structurelle des activités hospitalières du Secteur A au sein de la future association sans but lucratif « NEW HELORA » ;



Considérant que bien que le risque sous-jacent ne soit pas absent, il y a cependant lieu de tenir compte :

- Des caractéristiques propres au CHUPMB ;
- D'un manque de comparabilité avec les autres intercommunales actives dans le domaine médico-social, en ce que la constitution par le CHUPMB de la provision pour pensions ne permet pas de donner à la situation financière de l'intercommunale une image fidèle comparable à celle résultant de la situation financière desdites autres intercommunales ;
- De la modification substantielle engendrée par l'intégration structurelle des activités hospitalières du Secteur A dans l'association sans but lucratif « NEW HELORA » sur sa structure du patrimoine ; et
- Du souci essentiel et fondamental de continuité des activités de l'intercommunale ;

Le Conseil d'administration décide d'adapter, conformément à l'article 3:8, alinéa 2 de l'AR/CSA, les règles d'évaluation du CHUPMB en ce qui concerne les provisions pour risques et charges et de procéder à une reprise de l'intégralité de la provision pour charges de pensions statutaires constituée dans les comptes du Secteur A et du Secteur B pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2022. »

Impact financier :

- Secteur A : + 30.738.516,88 €
- Secteur B : + 9.393.096,68 €



# LE RAPPORT DU RÉVISEUR



## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE En abrégé CHUPMB SC

Rapport du commissaire  
31 décembre 2022

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING



# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE MONS-BORINAGE SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique Mons-Borinage (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique Mons-Borinage durant cinq exercices consécutifs.

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 359.621.933 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 39.339.287.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0438.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

## Paragraphe d'observation

### Budget des moyens financiers - rattrapages

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.19 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont les soldes dus pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élèvent à un total de € 203.006. Sur base des travaux réalisés, nous n'avons pas de raison de penser que ces montants s'écartent des réglementations et circulaires émises par le SPF Santé Publique en matière de financement hospitalier.

### Impact de la crise COVID-19 – Interventions Fédérales

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également l'attention sur l'annexe C-app 15 des comptes annuels qui, de manière générale, décrit l'impact de l'Arrêté royal du 30 octobre 2020 et ses arrêtés modificatifs fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus « COVID 19 » et, en particulier, les hypothèses de calcul pour déterminer les montants pris en résultat, à rétroceder en ce qui concerne les avances perçues en 2020 et à obtenir en ce qui concerne les années 2021 et 2022, comptabilisés globalement à court terme.

### Budget des moyens financiers – mesure IF-IC

Nous renvoyons à l'annexe C-app 15 où sont décrites les modalités d'activation de la mesure IFIC au cours de l'exercice 2022, les impacts sur le résultat et les incertitudes en matière de révision des forfaits accordés à la Société pour le financement de cette mesure.

### Autre point

Nous attirons l'attention sur la modification apportée aux règles d'évaluation en matière de provisions pour risques et charges ayant amené à une reprise de provision dont la motivation figure dans l'annexe C-app 6.19.

## Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et Associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- ▶ Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Mons, le 25 mai 2023

Digitally signed  
by Céline  
Arnaud  
(Signature)  
Date: 2023.05.25  
11:47:30 +02'00'

CÉLINE ARNAUD  
ASSOCIÉE

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed  
by Catherine  
Saey  
(Signature)  
Date: 2023.05.25  
11:44:31 +02'00'

CATHERINE SAEY  
ASSOCIÉE





# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

## 1. EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'année 2022 a été marquée par une activité soutenue au CHU Ambroise Paré, les effets de la crise Covid sur la fréquentation de l'hôpital étant devenus marginaux.

La progression de l'activité qui aurait pu être attendue au vu de la forte demande de soins, a toutefois été tempérée par la pénurie de personnel infirmier, qui n'a pas permis de déployer la pleine capacité de l'hôpital faute de moyens humains.

Le CHP Chêne aux haies, quant à lui, a retrouvé le niveau d'activité qui était le sien avant la crise.

Dans le secteur non hospitalier, les maisons de repos voient leur taux d'occupation revenir progressivement au niveau de l'avant-Covid.

Le taux d'occupation des crèches reste relativement stable par rapport à l'an dernier.

## 2. LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

L'exercice 2022 se clôture par un bénéfice consolidé de 39.339.286,79 € :

- Résultat bénéficiaire de 28.958.113,29 € pour le secteur A des activités d'hospitalisation générale ;
- Résultat bénéficiaire de 10.381.173,50 € pour le secteur B des activités psychiatriques ;
- Résultat à l'équilibre de 0,00 € pour le secteur des activités non hospitalières (après prise en compte d'une libéralité consentie par le secteur B au secteur C à concurrence du déficit de celui-ci, soit).

Ce résultat s'explique par une reprise de provisions importante.

En effet, par décision du Conseil d'administration du 12 avril 2023, il a été décidé de modifier les règles d'évaluation relatives à la constitution d'une provision pour charges de pensions statutaires, et de procéder à la reprise des provisions constituées au cours des exercices précédents, à hauteur de 30.738.516,88 € pour le secteur A et 9.393.096,68 € pour le secteur B.

Le total du bilan s'élève à 359.621.933,00 €.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

### 2.1 - BILAN CONSOLIDÉ

Le total des actifs immobilisés s'élève à 241.970.209,70 €, soit une augmentation de 1,81 % par rapport à l'exercice 2021, imputable essentiellement à la construction d'un nouveau pavillon au CHP Chêne aux Haies.

Le volume des actifs circulants progresse, essentiellement du chef de l'augmentation des créances (patients et organismes assureurs), passant de 108.141.153,98 € à 117.651.723,30 €.

Les capitaux propres progressent fortement de 71.204.424,26 € à 106.718.155,04 € (delta positif de 35.513.730,78 €) :

Capitaux propres 2021 : 71.204.424,26 €

+ Variation compte Apports : - 1.930.948,44 € (-1.931.047,60 € démissions d'actionnaires + 99,16 € souscription de nouvelles actions par des actionnaires existants)

+ Variation compte Autres réserves indisponibles : + 68.944,00 € (+ 68.944,00 € transfert de l'ASBL P'tits Fours)

+ Variation compte Résultat reporté : + 39.221.555,77 € (bénéfice de l'intercommunale : 39.339.286,79 € - transfert ASBL P'tits Fours 117.731,02 €)

+ Variation compte Subsidés d'investissements : - 1.845.820,55 €

= Capitaux propres 2022 : 106.718.155,04 €

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit recule légèrement, en raison du remboursement progressif des emprunts contractés en vue de financer les travaux d'infrastructures réalisés de 2014 à 2018.

Au niveau des autres dettes à long terme, on constate une diminution de la dette vis-à-vis de la Santé Publique, relative aux avances Covid reçues en 2020 (- 2.902.962,57 €). Ce montant a été transféré à l'actif, la créance totale de l'Intercommunale vis-à-vis de la Santé Publique étant plus importante que la dette.

## 2.2 - COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2021, une progression du chiffre d'affaires (+9,42 %), les principales recettes hospitalières découlant en tout ou en partie de l'activité (budget des moyens financiers, honoraires, forfaits de conventions INAMI) repartant à la hausse après la crise Covid, malgré les limitations inhérentes aux ressources humaines disponibles.

La masse salariale est portée à la hausse malgré le contexte de réduction des effectifs déployés, en raison des multiples indexations salariales (5 en 2022) et de l'application des nouvelles échelles IFIC.

Le résultat d'exploitation consolidé (hors charges et produits non récurrents) est de - 1.115.441,62 €, le résultat courant (hors charges et produits non récurrents) de -3.442.705,37 €, et le résultat de l'exercice de + 39.339.286,79 €.

## 2.3 - COMPTES DE RÉSULTATS PAR SECTEUR

### 2.3.1 - Secteur aigu - CHU Ambroise Paré (secteur A)

L'inflation galopante, qui se traduit par une forte augmentation du prix des biens et services, et par des indexations salariales à répétition (5 en 2022) pèse fortement sur le résultat des hôpitaux qui couvrent une partie de leurs frais de fonctionnement par prélèvement sur les honoraires médicaux, lesquels accusent un retard d'indexation par rapport à l'évolution des frais qu'ils sont censés couvrir.

Les prix de l'énergie ont impacté également les résultats des hôpitaux.

L'implémentation de l'IFIC, en année pleine à partir de 2022, a pesé aussi négativement sur les résultats, le financement octroyé couvrant insuffisamment le coût de la revalorisation salariale accordée.

Le compte de résultat en 2022 fait apparaître une augmentation des produits d'exploitation de +6,8% et des charges d'exploitation de 5,3%.

L'évolution des principaux postes du compte de résultat durant l'année 2022 peut se résumer aux éléments suivants :

- La progression de 7.844.947€ du Budget des Moyens Financiers du CHU Ambroise Paré, principalement par les multiples indexations des salaires et le financement des nouveaux barèmes IFIC appliqués toute l'année en 2022 ; et cela malgré le transfert du financement du projet For K et Rhéseau Santé mentale enfants et adolescents vers le CHP, tout comme les charges liées à cette activité.  
A noter l'octroi de la dernière aide fédérale Covid de 1.259.754€ relative au 1er trimestre 2022, soit une diminution de l'aide fédérale de 2.384.916€ par rapport à l'année 2021.
- L'augmentation de l'activité et l'indexation avec un impact sur les forfaits Inami, les honoraires et les recettes pharmaceutiques.
- Les autres produits d'exploitation stables avec d'une part une augmentation de récupérations et subventions diverses et d'autre part le transfert de l'activité Poliade vers le CHP (forfaits et charges) en 2022.
- L'augmentation des produits exceptionnels suite à la reprise de la provision pour charges de pensions statutaires d'un montant de 30.738.517€ et aux recettes des années antérieures dont le déport de facturation et l'aide fédérale Covid 2021.
- L'augmentation des coûts d'approvisionnement suite à l'inflation, au coût de l'énergie (+40%) et à l'augmentation des produits pharmaceutiques.  
L'inventaire des produits du labo ayant été comptabilisé pour la 1ère fois en 2022 pour un montant de 614.583€, avec impact positif sur les charges d'approvisionnement.
- L'augmentation des services et biens divers avec l'augmentation des frais de location de matériel, du coût des transports des patients et des frais de maintenance médicale.
- Un effort particulier réalisé pour limiter l'appel à l'intérim qui reste circonscrit au personnel soignant, et ce pour des situations urgentes.

- L'augmentation des honoraires versés aux médecins en lien avec la croissance de la production d'honoraires.
- L'augmentation des charges salariales suite aux indexations successives et l'application des barèmes IFIC en année pleine.  
Le surcroît de la masse salariale liée à l'application de l'IFIC n'est pas intégralement couvert par le financement octroyé au travers du BMF, soit une charge estimée à 3.281.000€.
- La diminution des provisions pour risques et charges, de 37.281.426€ en 2021 à 2.507.159€, suite principalement à la reprise de la provision de pension de 30.738.517€ et à la reprise de la provision destinée à couvrir le coût de l'IFIC 2021 de 4.477.927€.

### 2.3.2 - Secteur des activités psychiatriques - CHP Chêne aux haies (secteur B)

L'évolution des principaux postes du compte de résultats peut se résumer aux éléments suivants :

- Le budget des moyens financiers évolue fortement en raison des multiples indexations, mais aussi parce que certaines activités ayant un tropisme psychiatrique, ont été transférées du secteur A vers le secteur B au 1er janvier 2022 (Rhéseau et For-K).

Le poste BMF augmente également en raison d'un relèvement des provisions IFIC et Accord social 2022-Conditions de travail (cette dernière majoration finançant une augmentation de 400 € bruts de la prime d'attractivité).

- Les honoraires médicaux augmentent fortement (+48,7 %) en raison d'une restructuration de l'activité des psychiatres de l'intercommunale, qui ont recentré leurs activités autour du CHP Chêne aux haies au 1/1/2022.
- le prix d'hébergement au 1/7/2022 est fortement impacté par l'activation des m<sup>2</sup> relatifs à la construction du nouveau pavillon DALI.
- La rubrique « autres produits d'exploitation » est influencée en particulier par le transfert, au 1er janvier 2022, de l'activité du CRF Poliade du secteur A vers le secteur B : + 1.031.143 €.
- Au niveau des produits exceptionnels, l'élément le plus marquant est la reprise de la provision pour charges de pensions statutaires, décidée en séance du Conseil d'administration du 12 avril 2023 (+ 9.393.096,68 €).
- En ce qui concerne les Approvisionnements, Bien et services divers, on notera essentiellement :
  - Une augmentation des achats de produits pharmaceutiques de 17,2 %, dont on retrouve la contrepartie dans les facturations de produits pharmaceutiques ;
  - Une diminution des achats de produits médicaux de 38,9 %, imputable à la réduction des acquisitions de moyens de protection contre le Covid ;
  - Une augmentation des frais énergétiques de 47,7 % ;
  - Une stabilisation des coûts d'intérim au niveau de 2021 (490.000 €).
- La masse salariale est portée par le rythme des indexations, mais aussi par l'application en année pleine des dispositions de l'IFIC et par le transfert du personnel des activités Rhéseau, For-K et Poliade.  
Le surcroît de masse salariale liée à l'application de l'IFIC (de la RGB à 100 % pour les membres du personnel qui n'ont pas choisi l'IFIC) n'est pas intégralement couvert par le financement octroyé au travers du BMF, et le delta à charge de l'employeur est estimé, pour l'année 2022, à 554.000 €.
- Au niveau des réductions de valeur et provisions, la charge nette du contentieux est de 43.000 € (29.000 € de reprise pour couvrir les irrécouvrables constatés, et une nouvelle dotation de 72.000 € résultant d'une nouvelle évaluation du portefeuille de créances).

Une provision pour charges salariales liées à l'IFIC régionalisé a été actée à hauteur de 119.766 €.



- En charges exceptionnelles, une libéralité au profit du secteur C, d'un montant égal à celui de son déficit 2022, soit 2.380.067,18 €, est actée (solidarité volontaire entre les secteurs B et C, destinée à établir une compensation entre le bénéfice du secteur B et la perte du secteur C).

L'attribution de cette libéralité fera l'objet d'une décision d'approbation par les actionnaires lors des assemblées générales des deux secteurs concernés.

### 2.3.3 - Secteur non hospitalier (secteur C)

L'activité n'y est pas toujours maximale (tensions sur le taux d'occupation des maisons de repos qui ne revient que progressivement à son niveau d'avant Covid, difficultés de recrutement dans le secteur des aides familiales)

Les éléments suivants ont eu un impact considérable sur le résultat 2022 du secteur C :

1. Les terrains et immeubles des secteurs transférés du CPAS de Mons sont exploités dans le cadre d'un droit d'emphytéose ; comptablement, le total des canons, correspondant à l'amortissement en capital du solde des emprunts conclus le CPAS de Mons a été comptabilisé au 1/1/2021 en classe 2 « Immobilisés » pour un total de 29.5 millions €, avec contrepartie dans un compte de « Dettes à long terme ».

Cette classe 2 est amortie pour la première fois en 2022, à raison de 4 %, ce qui génère une charge d'amortissement de près de 1.2 millions €.

2. La masse salariale a été bien maîtrisée malgré les indexations multiples, augmentant de seulement 197.941,60 €.

Les dispositions de l'IFIC sont applicables au secteur des maisons de repos à partir du 1/7/2022.

La liquidation effective n'a pas été possible en 2022, de sorte qu'une provision a été actée à hauteur des débours estimés, soit 191.918,82 €.

Le financement attendu a été comptabilisé en Autres produits d'exploitation, à hauteur de 285.430,20 €.

3. Les coûts de l'énergie augmentent considérablement, de 488.206,48 € à 745.770,37 €, soit + 52,8 % ; cette charge est toutefois tempérée par l'aide régionale accordée et à justifier sur base des factures de consommation (135.990 €).
4. L'occupation incomplète du quota d'APE au cours de l'exercice 2022, a conduit à limiter à 2.300.776,58 € le montant des recettes pouvant être considérées comme acquises.
5. En produits exceptionnels, il faut noter une recette de 443.642,86 € liée aux subventions du pacte wallon pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire : ce montant étant lié à une majoration de la subvention 2022 (calculée sur base des effectifs 2021) qui ne se produira plus au cours des années suivantes, a été considéré comme recette exceptionnelle.
6. Enfin, une libéralité, d'un montant égal à celui du déficit du secteur C et consentie par le secteur B, égale à 2.380.067,18 €, est actée en produits exceptionnels (solidarité volontaire entre les secteurs B et C, destinée à établir une compensation entre le bénéfice du secteur B et la perte du secteur C).

L'attribution de cette libéralité fera l'objet d'une décision d'approbation par les actionnaires lors des assemblées générales des deux secteurs concernés.

## 3. ÉVÈNEMENTS MAJEURS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

### 3.1 - APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE SECTEUR A (CHU AMBROISE PARÉ) À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NEW HELORA

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

L'objectif est la mise en oeuvre progressive et phasée d'une gestion opérationnelle intégrée du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Pôle Hospitalier Jolimont, par une intégration structurelle au sein d'une association sans but lucratif de droit privé.

Le transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) se réalisera en deux phases successives :

- **Première phase** : le CHUPMB transfère sa branche d'activité hospitalière secteur A à la société coopérative NEW HELORA ;
- **Deuxième phase** : la société coopérative NEW HELORA est transformée le jour même en ASBL.

Ce transfert des activités hospitalières du secteur A (CHU Ambroise Paré) s'effectue sous la forme d'un apport de branche d'activité s'élevant à 32.767.090,22 €, lequel apport est rémunéré par des actions attribuées au CHUPMB (participation du CHUPMB dans la société coopérative NEW HELORA).

Lors de la transformation de NEW HELORA en ASBL, les actions de la société coopérative NEW HELORA seront annulées, de telle sorte que la participation dans NEW HELORA, enregistrée à concurrence de l'apport de branche, devra faire l'objet d'une prise en charge, qui viendra en déduction des fonds propres du CHUPMB secteur A.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités hospitalière secteur A (CHU Ambroise Paré) seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte de NEW HELORA à partir de cette date.

### 3.2 - CESSIION DE LA BRANCHE D'ACTIVITÉS « LOGISTIQUES » À L'INTERCOMMUNALE LOGIPÔLE

Cette opération, décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

L'objectif est l'intégration des activités « logistiques » (issues de manière transversale des Secteurs A, B et C du CHUPMB et du PÔLE HOSPITALIER JOLIMONT) au sein de la nouvelle intercommunale société coopérative « LOGIPÔLE », constituée par acte notarié le 12 avril 2023.

La branche d'activités « logistiques » du CHUPMB fera l'objet d'une cession à titre gratuit de branche d'activité.

Concrètement, ce faisant, la cession à titre gratuit de branche d'activité aura pour effet juridique d'entraîner le transfert de plein droit au LOGIPÔLE des actifs et des passifs se rattachant à cette branche d'activité.

La cession de la branche d'activités « logistiques » s'opérant à titre gratuit, le CHUPMB ne recevra par conséquent aucune rémunération de quelque nature que ce soit (ni actions du LOGIPÔLE, ni toute autre forme de rémunération en espèces ou en nature) en contrepartie du transfert de cette branche d'activité.

En l'absence de contrepartie, les actifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de charges exceptionnelles dans le chef du CHUPMB, tandis que les passifs cédés gratuitement seront inscrits au titre de produits exceptionnels.

L'actif net ainsi transféré constituera, par conséquent, une moins-value exceptionnelle dans le chef du CHUPMB.

Sur la base de la situation comptable au 31 décembre 2022, l'actif net des activités « logistiques » s'élève à :

- 384.211,63 € pour le Secteur A ;
- 231.278,31 € pour le Secteur B ;
- 24.956,14 € pour le Secteur C.

Soit, au total au niveau du CHUPMB, 640.446,08 €, charge qui se rapportera à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2023, conformément à la décision du Conseil d'administration du 12 avril 2023 considérant que cet élément ne devait pas impacter les comptes de l'exercice 2022.

Il est prévu une rétroactivité comptable au 1er janvier 2023 : toutes les opérations accomplies par le CHUPMB à partir du 1er janvier 2023 se rapportant à la branche d'activités « logistiques » seront réputées, du point de vue comptable, avoir été accomplies pour le compte du LOGIPÔLE à partir de cette date.

### 3.3 - CONSÉQUENCES PATRIMONIALES

Ces opérations de réorganisation auront pour effet que :

- Les fonds propres du secteur A du CHUPMB seront réduits à concurrence de 32.767.090,22 € ;
- Les fonds propres demeurant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans ce secteur seront positifs à concurrence de 57.697,53 €.

Par ailleurs, les fonds propres des autres secteurs du CHUPMB s'élèvent, au 31/12/2022, à :

- Secteur B : 57.718.853,80 €
- Secteur C : 683.209,14 €
- Secteur D : 49,58 €

## 4. RISQUES ET INCERTITUDES

### 4.1 - RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS

La restructuration des activités évoquée au point précédent n'aura pas d'impact de trésorerie dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice 2022 tel qu'il mettrait en péril la continuité du fonctionnement de l'intercommunale.

En effet :

- Aucune ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire n'existe dans les secteurs A résiduel, B et C, la trésorerie de départ au 1er janvier 2023 étant positive tous secteurs globalisés ;
- Sur base des modalités de prise en charge du coût salarial des agents statutaires du secteur A mis à disposition de NEW HELORA, l'estimation du résultat 2023 du secteur A résiduel est bénéficiaire et génère un cash-flow évalué à 1.500.923 €, le secteur, par sa nature, n'ayant par ailleurs aucun engagement de remboursement de crédits ; les fonds propres de ce secteur sont, au 1er janvier 2023, positifs à concurrence de 57.697,53 € ;
- Les modalités de prise en charge du coût salarial des agents statutaires postulent un système d'avances de trésorerie par NEW HELORA permettant au secteur A de ne pas devoir préfinancer les débours salariaux ;
- Les budgets de fonctionnement des secteurs B et C pour l'année 2023, tels qu'établis par le Conseil d'administration du 16 novembre 2022 et approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2022, ne sont pas significativement affectés par les opérations de restructuration du secteur A.

Dans la mesure où aucune circonstance interne ou externe (modification des règles de financement, nouveaux projets à impact financier important, ...) n'est intervenue depuis l'établissement de ces budgets, les résultats prévisionnels y afférents peuvent être considérés comme toujours cohérents.

Ces résultats provisionnels sont :

- Secteur B : + 1.789.328 €
- Secteur C : - 1.574.080 €

Le cash-flow prévisionnel 2023 est :

- Secteur B : + 3.551.754 €
- Secteur C : - 232.265 €

Au cours de l'année 2023, les remboursements en capital d'emprunt s'élèvent à :

- Secteur B : 1.066.899 €
- Secteur C : 1.743.685 €

Le delta (cash-flow – remboursement en capital) se monte à :

- Secteur B : + 2.484.855 €
- Secteur C : - 1.975.950 €

Au niveau de l'intercommunale considérée dans l'intégralité de ses secteurs, ces données prévisionnelles tablent donc sur un excédent de trésorerie par rapport aux remboursements de dettes échéant l'an, estimé à 2.009.828 €.

## 4.2 - ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Aucune modification législative ou réglementaire susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation économique de l'intercommunale n'est identifiée.

## 5 - AUTRES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Ces circonstances ont été décrites au point 3 ci-dessus.

## 6 - INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

## 7 - INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.

Néant.

## 8 - INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE OU SPÉCULATIFS

L'intercommunale n'a pas recours à ce type d'instruments

## 9 - RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Non applicable



## 10 - CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'organe d'administration confirme qu'il n'a pas eu de conflits d'intérêts au sens des dispositions légales applicables en vertu du Code des sociétés.

## 11 - JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'UN DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

L'organe d'administration confirme l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'un des membres du comité d'audit.

Stéphane OLIVIER

Directeur général

Samy KAYEMBE

Président





# – CHAPITRE 4

# LES ANNEXES



# RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION CHUPMB

## INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION (BCE)</b>	0440.868.364
<b>TYPE D'INSTITUTION</b>	Intercommunale
<b>NOM DE L'INSTITUTION</b>	Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage
<b>PÉRIODE DE REPORTING</b>	2022

	<b>NOMBRE DE RÉUNIONS</b>
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	4
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	11
<b>COMITÉ DE RÉMUNÉRATION</b>	2
<b>COMITÉ D'AUDIT</b>	2
<b>COMITÉ RESTREINT DE GESTION A</b>	12
<b>COMITÉ RESTREINT DE GESTION B</b>	12
<b>COMITÉ RESTREINT DE GESTION C</b>	12



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Président	Kayembe Samy	32.046,87 €	Rémunération mensuelle fixe	Voir commentaires	Mandats dérivés non rémunérés : • Administrateur ASBL PHU Cœur du Hainaut • Administrateur ASBL HELORA Réseau Hospitalier  Mandat dérivé rémunéré : • Administrateur ASBL HELORA (5.669,64 €)	Voir annexe
Vice-président	Dufrane Florent	20.206,82 €	Rémunération mensuelle fixe	Voir commentaires	Mandat dérivé non rémunéré : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Ouali Mélanie	1.053,75 € 1.475,25 €	5 jetons de présence CA 7 jetons de présence CR		Mandat dérivé non rémunéré : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Smeets Yves	421,50 € 632,25 €	2 jetons de présence CA 3 jetons de présence CR		Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Osiyer Brahim	1.475,25 € 2.318,25 €	7 jetons de présence CA 11 jetons de présence CR		Néant	Voir annexe

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Meunier Marie	2.107,50 € 2.318,25 €	10 jetons de présence CA 11 jetons de présence CR		Mandats dérivés non rémunérés : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut • Administrateur ASBL HELORA Réseau Hospitalier  Mandat dérivé rémunéré : • Administrateur ASBL HELORA (2.309,64 €)	Voir annexe
Administrateur et Président du Comité d'audit	Fourmanoit Fabrice	1.686,00 € 421,50 €	8 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité d'audit	Corda Gionanna	1.475,25€ 210,75 €	7 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Torrekens Alain	2.107,50 € 421,50 €	10 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Decoster Christa	1.475,25€ 210,75 €	7 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Ninfa Giuseppina	1.686,00 € 421,50 €	8 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur	André Yves	2.107,50 €	10 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUITE

Administrateur	Crombez Barbara	1.896,75€	9 jetons de présence CA		Mandat dérivé rémunéré : • Administrateur ASBL HELORA (2.116,24 €)	Voir annexe
Administrateur	Baurain Pascal	632,25€	3 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur à partir du 24/06/2021	Willems Steve	1.896,75 €	9 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Crepin Vincent	1.475,25 €	7 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Ducobu Jean	1.475,25€	7 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Dubois Philippe	843,00€	4 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Harmegnies Bernard	1.053,75€	5 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Vandebrouck Line	1.686,00€	9 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
		<b>87.238,19 €</b>			<b>10.095,52 €</b>	

## COMMENTAIRES :

Le montant du jeton de présence du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit a été fixé à 121,05 € (indice pivot de base 138,01), soit, sur base de l'indice en vigueur, à 210,75 € en 2022.

En ce qui concerne le Président et le Vice-président, le fait que la rémunération ne prenne pas la forme d'un jeton de présence mais d'une rémunération mensuelle se justifie par la multitude de tâches réalisées par ces mandataires, en plus de leur participation aux réunions des organes de gestion :

- participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise, etc.) ;
- participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques... ;
- représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors des départs en pensions...;
- participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs...)
- rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- etc.

Au vu de la visibilité et du niveau de responsabilité respectifs du Président et du Vice-président, ces tâches sont assumées en quantité différente. Le Président en assume le volume le plus important.

Conformément à l'Art. L5311-1 §10. du CDLD, la rémunération du Président et du Vice-président est calculée pour leur participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Lorsqu'un défaut de participation est constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence. En 2022, le Président et le Vice-Président ont participé à toutes les réunions auxquelles ils étaient tenu de participer.



## TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général	Olivier Stéphane	173.910,66 €	Brut imposable : 155.229,77 € ONSS : 7.133,36 € Cotisation FPS : 18.860,89 € Avantage GSM : 180 € Chèques repas : 1.296 € FIE : 2.340 €	Mandats dérivés non rémunérés : - Chambord : administrateur suppléant (jusqu'au 15/06/2022) - ACAH : administrateur (jusqu'au 06/12/2022) - Association belge des directeurs d'hôpitaux : administrateur
Directrice exécutive CHU Ambroise Paré f.f.	Brichard Sophie	137.686,00 €	Brut imposable : 121.355,00 € ONSS annuel : 18.023,77€ Avantage GSM : 216 € Chèques repas : 1.518 € FIE : 2.100 €	Mandat dérivé non rémunéré : - Chambord : administrateur suppléant (à partir du 15/06/2022)
Directeur département Infirmier et paramédical CHU Ambroise Paré	Héaut Jacques	145.079,25 €	Brut imposable : 129.523,75 € ONSS : 5.930,72 € Cotisation FPS : 9.768,78 € Avantage GSM : 144 € Chèques repas : 1.254 € FIE : 2.100 €	Néant
Directeur département Infirmier et paramédical CHP Chêne aux Haies	Jaffre Sébastien	125.315,90 €	Brut imposable : 111.925,77 € ONSS : 5.118,60 € Chèques repas : 1.308 € FIE : 2.100 € Avantage GSM : 144 €	Mandats dérivés non rémunérés : - Initiative d'habitation Protégé l'Appart: administrateur - CRF Impulso : administrateur - Plateforme picarde pour la santé mentale : administrateur
Directeur financier	Casterman David	143.771,21 €	Brut imposable : 128.974,31 € ONSS : 5.694,94€ Cotisation FPS : 9.185,96 € Avantage GSM : 84€ Chèques repas : 1.272€ FIE : 2.100€	Mandats dérivés non rémunérés : - OIP Chêne aux Haies : délégué
Directeur des pharmacies	Polart Valérie	124.727,56€	Brut imposable : 111.388,20 € ONSS : 5.104,17€ Cotisation FPS : 8.379,19 € Avantage GSM : 144€ Chèques repas : 1.290 € FIE : 2.100€	Mandat dérivé non rémunéré : - ACAH : administrateur (à partir du 06/12/2022)

## TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur des Ressources Humaines	Ruax Philippe	126.286,75 €	Brut imposable : 112.664,51 € ONSS : 5.258,66€ Cotisation FPS : 8.615,58 € Avantage GSM : 252€ Chèques repas : 1.272€ FIE : 2.100€	Néant
Directeur informatique f.f.	Staels Eric	102.940,73 €	Brut imposable : 97.801,45€ ONSS : 3.046,50€ Cotisation FPS : 4.466,69 € Avantage GSM : 144 € Chèques repas : 1.104 €	Néant
Directeur Chargé de Missions / Directeur du Pôle non hospitalier	Sakkas Sebastien	116.624,27	Brut imposable : 101.381,49 € ONSS :15.242,78 € Chèques repas : 378 € FIE : 2.100 €	Néant
Directeur logistique et infrastructures	Stouder Jean-Luc	137.686,00 €	Brut imposable : 122.965,19 € ONSS : 5.637,90€ Cotisation FPS : 9.262,91 € Avantage GSM : 180 € Chèques repas : 858 € FIE : 2.100 €	Néant
Directeur Qualité	Slingeneijer Michel	137.700,18 €	Brut imposable : 122.944,13 € ONSS : 5.637,14€ Cotisation FPS : 9.262,91 € Avantage GSM : 144€ Chèques repas : 1.032€ FIE : 2.100€	Néant
Directeur administratif f.f.	Havron Julien	115.330,13€	Brut imposable : 102.984,06 € ONSS : 4.562,25 € Cotisation FPS : 7.855,82 € Chèques repas : 1.230€ FIE : 1.925€	Néant

## TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur Médical CHU Ambroise Paré	Bissen Luc	226.365,76 €	Brut imposable : 196.967,49 € ONSS : 29.614,27 € Avantage GSM : 216 € Chèques repas : 1.428 € FIE : 2.100 €	Mandat dérivé non rémunéré : - ProtonW.BE SCRL à finalité sociale : administrateur - AIRC : membre de l'AG - Association des médecins chefs francophones : Administrateur
Directeur Médical CHP Chêne aux Haies	Tecco Juan	117.692,42 €	Statut indépendant	Néant
Directrice du développement extra-hospitalier (fin 30/06/2022)	Livolsi Anna-Maria	62.566,12 €	Brut imposable : 54.388,73 € ONSS : 8.177,39€ Chèques repas : 356€	Néant
Directeur général CHU Ambroise Paré	Mercier Stéphan	34.382,02	Brut imposable : 29.888,31 € ONSS : 4.493,71 €	Néant
Directrice générale adjointe CHU Ambroise Paré	Bouchez Chantal	67.131,72 €	Brut imposable : 58.503,67 € ONSS : 8.796,05€ Avantage GSM : 144€	Mandats dérivés non rémunérés : - Santhea : Administrateur - Chambord : Président - PHU Cœur du Hainaut : Administrateur

## PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui/ Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui/ Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Néant

## COMMENTAIRES

Outre la notion de rémunération au sens de la circulaire du 11 décembre 2014, nous mentionnons également dans la colonne « Détail de la rémunération annuelle brute et des avantages » les remboursements de frais, de même que les avantages de toute nature, même si ceux-ci ne sont pas considérés comme de la rémunération vu l'application des règles fiscales.

# POURCENTAGES DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2022 - LISTE DES PRÉSENCES

### 11 RÉUNIONS

	27-janv	17-févr	09-mars	31-mars	18-mai	02-juin	30-juin	19-sep	12-oct	16-nov	22-dec	TOTAL	% présences	Commentaire(s)
Kayembe Sammy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
Dufrane Florent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
Ouali Mélanie	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	5	45%	
Smeets Yves	1	1	0	0	0	0	0	-	-	-	-	2	29%	Fin 30/06/2022
Osiyer Brahim	1	1	1	1	0	1	1	0	1	0	0	7	64%	
Meunier Marie	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	10	91%	
Fourmanoit Fabrice	1	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	8	73%	
Crombez Barbara	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	9	82%	
Corda Gionanna	1	1	0	1	1	1	1	0	1	0	0	7	64%	
Torrekens Alain	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	10	91%	
Decoster Christa	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	7	64%	
Ninfa Giuseppina	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	8	73%	
André Yves	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	10	91%	
Baurain Pascal	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	3	27%	

Willems Steve	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	9	82%
Crepin Vincent	1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	7	64%	
Ducobu Jean	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	8	73%	
Goffard Jean-Christophe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
Harmegnies Bernard	1	1	1	0	1	0	1	-	-	-	-	-	5	71%		
Harmegnies Bernard	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	4	100%		
Vandebrouck Line	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	8	73%		
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>																
<b>69%</b>																

**Remarque** : un administrateur qui ne participe pas à l'entièreté de la réunion est considéré comme absent ;

**NB** : (1) = Présent ; (0) = Absent ; (-) = N'est pas membre de l'organe de gestion

## COMITÉ RESTREINT DE GESTION A, B ET C - ANNÉE 2022- LISTE DES PRÉSENCES

### 12 RÉUNIONS

Date	7 janv	24 janv	4 févr	11 mars	8 avril	6 mai	3 juin	6 juil	2 sept	7 oct	4 nov	2 déc	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)
Kayembe Sammy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%	
Dufrane Florent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%	
Ouali Mélanie	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	6	50%	
Smeets Yves	1	1	1	0	0	0	0	-	-	-	-	-	3	43%	Fin 30/06/2022
Osiyer Brahim	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	11	92%	
Meunier Marie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	11	92%	
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>													<b>79%</b>		

## RÉMUNÉRATION - ANNÉE 2022 - LISTE DES PRÉSENCES

### 2 RÉUNION

Date	4 févr	6 mai	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)
Kayembe Sammy	1	1	2	100%	-
Dufrane Florent	1	1	2	100%	-
Ouali Mélanie	0	1	1	50%	-
Osiyer Brahim	1	1	2	100%	-
Meunier Marie	1	1	2	100%	-
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>				<b>90%</b>	

### Remarques :

Un administrateur qui ne participe pas à l'entièreté de la réunion est considéré comme absent.

Les trois comités restreints de gestion du CHUPMB ont la même composition et se tiennent le même jour l'un à la suite de l'autre, ne donnant lieu à l'octroi que d'un seul jeton de présence.

Les mandats au sein du comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

## COMITÉ D'AUDIT - ANNÉE 2022 - LISTE DES PRÉSENCES

### 2 RÉUNIONS

Date	11 mai	07 nov	Total	% Présences	Commentaire(s)
Fourmanoit Fabrice	1	1	2	100%	-
Torrekens Alain	1	1	2	100%	-
Corda Giovanna	1	0	1	50%	-
Ninfa Giuseppina	1	1	2	100%	-
Decoster Christa	1	0	1	50%	-
<b>TAUX DE PRÉSENCE MOYEN</b>				<b>80%</b>	

### PRÉSIDENT - MONSIEUR SAMY KAYEMBE

Mois	Montant brut de la rémunération versée (€)	Justification : taux de participation aux réunions des organes de gestion de l'intercommunale
Janv-22	2.536,53	100%
Févr-22	2.587,27	100%
Mars-22	2.587,27	100%
Avr-22	2.639,01	100%
Mai-22	2.639,01	100%
Juin-22	2.691,78	100%
Juil-22	2.691,78	100%
Août-22	2.691,78	100%
Sept-22	2.745,61	100%
Oct-22	2.745,61	100%
Nov-22	2.745,61	100%
Déc-22	2.745,61	100%
<b>TOTAL</b>	<b>32.046,87</b>	

### VICE-PRÉSIDENT - MONSIEUR FLORENT DUFRANE

Mois	Montant brut de la rémunération versée (€)	Justification : taux de participation aux réunions des organes de gestion de l'intercommunale
Janv-22	1.599,39	100%
Févr-22	1.631,37	100%
Mars-21	1.631,37	100%
Avr-22	1.664,00	100%
Mai-22	1.664,00	100%
Juin-22	1.697,27	100%
Juil-22	1.697,27	100%
Août-22	1.697,27	100%
Sept-22	1.731,22	100%
Oct-22	1.731,22	100%
Nov-22	1.731,22	100%
Déc-22	1.731,22	100%
<b>TOTAL</b>	<b>20.206,82</b>	

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ANNÉE 2022 - LISTE DES PRÉSENCES

## 4 RÉUNIONS

	AGO du 30/06/2022	AGE du 30/06/2022	AGO du 22/12/2022	AGE du 22/12/2022	Taux de présence
<b>ASSOCIES COMMUNAUX</b>					
<b>Mons</b>	1	KAYEMBE Samy	1	KAYEMBE Samy	100%
	1	OSIYER Brahim	1	OSIYER Brahim	50%
	1	DUFRANE Florent	1	DUFRANE Florent	100%
	1	BARVAIS Marc	1	BARVAIS Marc	100%
	1	ANDRE Yves	1	ANDRE Yves	100%
<b>Frameries</b>	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0%
			1	CROMBEZ Barbara	100%
	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0%
	0	BATTELLO Giancarlo	0	BATTELLO Giancarlo	0%
	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0%
	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0%
<b>Boussu</b>	0	DETOMBE Maud	0	DETOMBE Maud	0%
	1	CORDA Giovanna	1	CORDA Giovanna	50%
	0	HONOREZ Céline	0	HONOREZ Céline	0%
	0	BARBAROTTA Sabrina	0	BARBAROTTA Sabrina	0%
	0	CONSIGLIO Joseph	0	CONSIGLIO Joseph	0%
<b>Colfontaine</b>	0	GOLINVEAU D	0	GOLINVEAU D	0%
	0	HERMAND O	0	HERMAND O	0%
	0	LIVOLSI G	0	LIVOLSI G	0%
	0	SCINTA G	0	SCINTA G	0%
	0	SOUMMAR A	0	SOUMMAR A	0%
<b>Saint-Ghislain</b>	0	DECOSTER Christa	0	DECOSTER Christa	50%
	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	50%
	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	50%
	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	50%
	1	MORCRETTE Caroline	1	MORCRETTE Caroline	50%
<b>Jurbise</b>	0	DECOSTER Christa	1	DECOSTER Christa	0%
	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0%
	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0%
	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0%
	0	MORCRETTE Caroline	0	MORCRETTE Caroline	50%
<b>Quaregnon</b>	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	100%
	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0%
	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0%
	0	PANUNZIO Laura	0	PANUNZIO Laura	0%
	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0%

Quévy	0	WAMBERSY V	0%						
	0	BOUGARD L	0%						
	0	PECRIAUX V	0%						
	0	CAMBRUZZI T	0%						
	0	TONGLET S	0%						

## ASSOCIES NON COMMUNAUX

Prov. Hainaut	0	SENECAUT Manuella	0%						
	0	HUART Martine	0%						
	0	LENFANT Etienne	0%						
	0	BLANCHART Nicolas	0%						
	1	MEURANT Angélique	1	MEURANT Angélique	0	MEURANT Angélique	0	MEURANT Angélique	50%

CPAS Mons	0	BARONE Umberto	0%						
	1	DIEU Marie-Claire	100%						
	0	GHILAIN Eric	0%						
	1	Frédérique MAHY	100%						
	1	MEUNIER Marie	100%						

CHU TIVOLI	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane					0%
	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert					0%
	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc					0%
	0	SMEETS Yves	0	SMEETS Yves					0%
	1	VAN DE SYPE Dominique	1	VAN DE SYPE Dominique					100%

Maison solidarité Mons -Wapi	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
asbl Méd. HSG	0	-	0	-	1	Didier Chamart	1	Didier Chamart	50%
Belfius	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
U Mons	1	HARMEGNIES Bernard	1	HARMEGNIES Bernard	1	Philippe Dubois	1	Philippe Dubois	100%
ETHIAS	1	PETRY Marcel	1	PETRY Marcel	1	Marcel Petry	1	Marcel Petry	100%
ULB	0	-	0	-	1	Jean Ducobu	1	Jean Ducobu	50%

## TAUX DE PRÉSENCE MOYEN

29%

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent ;

## REMARQUES

Les associés publics donnent traditionnellement mandat à un seul représentant pour porter à l'Assemblée Générale la délibération de leur Conseil. Ceci explique les faibles taux de présence.

# RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Comme le prévoit l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler que l'intercommunale est le pouvoir organisateur d'un hôpital général, d'un hôpital psychiatrique, d'une maison de soins psychiatriques, de 7 crèches, de deux maisons de repos et de soins, d'un SAFA... dont le chiffre d'affaires annuel 2022 s'élève à 280.547.652,69 €.

## 2. LA PERTINENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES AVANTAGES

### A. LE PRÉSIDENT :

Pour la rémunération brute annuelle du Président de l'Intercommunale CHUPMB, le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation est appliqué.

Ce montant est de 17.140,41 € (indice pivot de base 138,01 du 1er janvier 1990). Le montant indexé au 1er janvier 2023 est de 37.846,80 €.

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent, eu égard aux nombreuses tâches réalisées par celui-ci. Outre sa participation aux réunions des Comités formels de l'Intercommunale, le Président réalise une multitude d'autres tâches :

- Participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise, etc.) ;
- Participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques... ;
- Représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- Rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors de départs en pensions... ;
- Participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- Validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- Rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs...) ;
- Rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- Multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- Etc.



## **B. LE VICE-PRÉSIDENT :**

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour la rémunération brute annuelle du Vice-président est de 12.855,31 € (indice pivot de base 138,01 du 1er janvier 1990).

Au CHUPMB, le montant de la rémunération annuelle brute a été fixé à 10.807,82 € (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990). Le montant indexé au 1er janvier 2023 est de 23.863,92 €.

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent. Comme énoncé au point précédent pour le Président, outre sa participation aux Comités formels de l'Intercommunale, le Vice-président de l'intercommunale réalise, lui aussi, une multitude d'autres tâches.

## **C. LES ADMINISTRATEURS :**

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour le jeton de présence est de 125 € (indice pivot de base 138,01 du 1er janvier 1990).

Pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit, les administrateurs perçoivent un jeton de présence de 121,05 € (indice pivot de base 138,01 du 1er janvier 1990). Le montant indexé au 1er janvier 2023 est de 242,09 €.

Eu égard aux responsabilités endossées par les administrateurs, le montant du jeton de présence nous apparaît pleinement pertinent.

Nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2021 et a délibéré sur 162 dossiers. Chaque comité restreint de gestion s'est réuni à 12 reprises. Le CR1 a délibéré sur 119 dossiers. Le CR2 a délibéré sur 38 dossiers. Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises.

## **D. LES TITULAIRES DE FONCTIONS DE DIRECTION :**

Le montant annuel maximal de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale au sein des intercommunales à l'index du 1er janvier 2023 s'élève à 315.120,83 €.

Tout le personnel de direction rémunéré, tant sous statut de salarié que sous statut d'indépendant, bénéficie d'une rémunération située bien en-deçà du plafond précité.

Outre leur rémunération brute annuelle, ceux-ci perçoivent les avantages suivants :

- Ils bénéficient d'un montant mensuel pour frais forfaitaires incombant à l'employeur (avec accord du SFP Finances). Ce montant s'élève à 195€ par mois pour le Directeur Général et à 175€ par mois pour les autres directeurs.
- Ils bénéficient également de titres-repas dont la valeur faciale est de 6 € et la retenue travailleur est de 1,24€, aux mêmes conditions que les autres membres du personnel de l'intercommunale ;
- Ils disposent également d'un abonnement GSM plafonné.
- Ils disposent, pour certains, d'une convention de mise à disposition d'un PC portable / Tablette / Smartphone de société dont l'avantage est évalué à 6 € / 3 € / 3 € par mois, directement prélevé au niveau du salaire et figurant sur la fiche de paie de l'intéressé.
- Les membres de la direction ne bénéficient pas de véhicules de fonction ni d'assurance-groupe.

De manière informelle, nous avons pu constater que ces rémunérations correspondent globalement à celles qui sont pratiquées dans d'autres institutions de tailles comparables du secteur hospitalier.

## **3. LES RECOMMANDATIONS**

Le Comité de rémunération recommande de maintenir les rémunérations en vigueur pour la Présidence, la Vice-Présidence ainsi que le montant actuel du jeton de présence pour les administrateurs.

En ce qui concerne les titulaires de fonctions de direction, le Comité de rémunération recommande également de maintenir les barèmes en vigueur.

# LISTE DES ADJUDICATAIRES 2022 - MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Le nom de l'adjudicataire	Date attribution (délibération)	Le montant du marché (TVAC)
Fourniture de fauteuils de dialyse pour le service de dialyse du CHU Ambroise Paré (2021/008)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	GO MED	01/04/2022	€ 100.369,5
Contrat de maintenance de l'installation d'eau osmosée du Centre d'autodialyse « Fleur de Lys » (2022/021)	Service	Procédure négociée sans publication préalable	Baxter	26/09/2022	€ 136.734,84
Achat d'un camion électrique pour le ramassage des déchets sur le site du Chêne aux Haies et sur sites extérieurs (2021/017)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	Garage Fayt et Fils	27/06/2022	€ 93.049,42
Acquisition et installation d'une signalétique directionnelle de type « Routes » pour le site de l'hôpital Ambroise Paré (2022/015)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	Sign et Display	18/10/2022	€ 115.865,96
Fourniture, mise en service, formation et maintenance d'une suite robotisée et fourniture de consommables associés (2022-019)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	Brainlab	16/11/2022	€ 3.590.626,00
Fourniture et maintenance d'un laser à colorant pulvé pour le service de dermatologie et fourniture des consommables associés (2022-016)	Fourniture	Procédure ouverte	Dalton medical	23/11/2022	€ 126.552,15
Fourniture et maintenance d'échographes hauts de gamme et des sondes associées pour le service de radiologie (2021/015)	Fourniture	Procédure ouverte	Canon	19/09/2022	€ 141.540,00
Transport de prélèvements de réactifs et consommables pour le laboratoire de Nimy (2022/004)	Service	Procédure ouverte	Syan	22/12/2022	€ 399.796,00
Fourniture, installation et maintenance d'un échocardiographe haut de gamme et des sondes associées pour le service de pédiatrie (2021/014)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	GE Healthcare	29/06/2022	€ 55.962,50
Fourniture de pompes à perfusion et de pousse-seringues pour les unités de soins du CHU Ambroise Paré (2022/020)	Fourniture	Procédure ouverte	Fresenius	19/09/2022	€ 623.413,66
Fourniture, installation et maintenance d'unités de dentisterie (2021/019)	Fournitures	Procédure négociée sans publication préalable	Henry Schein	12/09/2022	€ 130.278,45
Mise à disposition de moniteurs de dialyse dans le cadre du développement de l'HDD (hémodialyse à domicile) - fourniture de consommables associés et maintenance de moniteurs (2022-009)	Fournitures	Procédure négociée sans publication préalable	Eurocept	30/06/2022	€ 555.528,36

Fourniture de chariots à médicaments pour les unités de soins du CHU Ambroise Paré (2021/004)	Fournitures	Procédure négociée sans publication préalable	Mercura	10/05/2022	€ 126.283,97
Fourniture et maintenance d'un laser à colorant pulsé et des consommables associés pour le service de dermatologie (2022-016)	Fournitures	Procédure ouverte	Dalton medical	23/11/2022	€ 126.552,15
Mise en conformité basse tension (2022-008)	Services	Procédure négociée sans publication préalable	Franquet Ingelec	16/11/2022	€ 527.967,48

## Bureau d'études

Aménagement bureaux, ateliers, sanitaire au -2D	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	12/01/2022	€ 144.620,33
Marché de services d'architecture, d'ingénierie et de planification pour le Kali Bis	Services	Procédure négociée directe avec publication préalable	Urban Nation	06/05/2022	€ 233.530,00
Marché de services d'architecture pour réaliser la pose d'un escalier à l'avenue du Tir	Services	Procédure négociée sans publication préalable	Urban Nation	03/05/2022	€ 14.278,00
Rénovation de l'égouttage des pavillons Chagall-Debussy et MSP Mozart	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	02/09/2022	€ 256.401,49
Travaux de mise en conformité du TGBT principal sur le site du CHP	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SPIE Belgium	12/10/2022	€ 514.952,71
Installation d'un groupe de secours sur le site du CHP	Fournitures	Procédure négociée sans publication préalable	SAGELEC	29/08/2022	€ 88.367,51

Mission d'études en architecture, stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, aménagements des abords et coordination sécurité-santé pour le Pôle scolaire des Grands-Près	Services	Procédure ouverte	MODULO	12/10/2022	Pourcentage d'honoraires de 7,87 % sur base d'un coût des travaux estimé à 33.000.000 €
--	----------	-------------------	--------	------------	---

# LA LISTE DES ADJUDICATAIRES - SUITE

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Le nom de l'adjudicataire	Date attribution (délibération)	Le montant du marché (TVAC)
<b>2D</b>					
Aménagement bureaux, ateliers, sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	FAVIER	12/01/2021	€ 144.620,23
<b>UTA-UTI - Mise en conformité de la chambre d'isolement</b>					
Lot 1 gros-œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	RASSENEUR Michel	25/03/2021	€ 15.239,95
Lot 2 électricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Franquet Ingelec	25/03/2021	€ 12.589,28
Lot 3 HVAC et sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SUPER SANI	25/03/2021	€ 14.740,22
<b>Pavillon GAUDI - Mise en conformité de la chambre d'isolement</b>					
Lot 1 gros œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	RASSENEUR Michel	25/03/2021	€ 14.048,10
Lot 2 électricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Franquet Ingelec	25/03/2021	€ 7.435,40
Lot 3 HVAC et sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	25/03/2021	€ 14.755,27
<b>Service contentieux</b>					
Travaux d'aménagement d'un bureau	Travaux	Marchés publics de faible montant	Favier	04/05/2021	€ 14.927,84
<b>Pavillon Chagall</b>					
Travaux d'aménagement Accord-cadre pour une durée de 3 ans	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	25/10/2021	€ 132.939,15
Lot 1 gros œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	Entreprises GRAZIANI	05/11/2021	€ 182.386,33
Lot 2 techniques spéciales	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	Entreprises GRAZIANI	05/11/2021	€ 115.412,83

<b>Urologie 1B</b>						
Travaux d'aménagement	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	LIXON	04/11/2021		€ 42.590,92
<b>Pharmacies du site du Chêne aux Haies</b>						
Travaux d'installation de climatisation	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SUPER SANI	15/11/2021		€ 55.771,32
<b>Bureaux - Avenue de la Joyeuse Entrée</b>						
Rénovation d'un immeuble	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	09/02/2021		€ 68.810,52
<b>Espace fumeurs</b>						
Travaux d'aménagement	Travaux	Marchés publics de faible montant	Favier	05/02/2021		€ 22.565,02
<b>Pavillon Rimbaud - Rénovation des vestiaires, des sanitaires, chambres à 2 lits et intensification</b>						
Lot 2 Electricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SPIE Belgium	08/01/2021		€ 52.969,87
Lot 1 Gros œuvre et parachèvement	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	08/01/2021		€ 114.472,33
Lot 3 HVAC sanitaires	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Super Sani	08/01/2021		€ 36.134,23
<b>Laboratoire d'urgence 3B</b>						
Remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Gamma Plan	11/02/2021		€ 135.650,68







## Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

-  **Facebook** : CHU Ambroise Paré
-  **Linked In** : CHU Ambroise Paré, Mons
-  **Twitter** : @chuambroisepare
-  **Instagram** : chu\_ambroise\_pare
-  **Youtube** : CHUPMB